



Ar falz

N° 58-59**

1987

écoles bilingues
en Bretagne



skolioù
diwyezheg
e Breizh

DOSSER



(Fondateur : YANN SOHIER)

ar falz : bretagne, socialisme, laïcité

pour le respect des droits culturels

du peuple breton

Adhérez au Mouvement AR FALZ !

L'adhésion au Mouvement AR FALZ nécessite, outre l'acceptation de ses statuts et de ses orientations générales :

- L'abonnement à la revue AR FALZ : 70 F | soit 170 F
- Le paiement d'une cotisation annuelle : 100 F | au total

SKOL DRE LIZHER "AR FALZ"

courses gratuites de breton par correspondance

Pour tous renseignements, écrire à :
Yann-Erwan PLOURIN
19 place Morvan Les Breizh
56630 LANGONNET

PLANEDENN

revue littéraire en langue bretonne

Abonnement : 120 Francs
(soutien : 150 Francs et plus)
6, rue Hir/rue Longue
29210 MONTRouLES/MORLAIX



skol vreizh

Abonnement : 130 F pour 4 numéros

Les circulaires ministérielles recommandent l'étude des « civilisations régionales ». La revue SKOL VREIZH est l'outil des enseignants pour l'étude de la civilisation bretonne. Rédigée en français, la revue est destinée aux instituteurs et, dans le secondaire, aux professeurs de Lettres, Histoire-Géographie, Sciences naturelles, Musique et Dessin. La revue publie aussi des articles en breton pour les enseignants de cette langue.

SKOL VREIZH, 6, rue Longue, 29210 MORLAIX
C.C.P. : 2 248.25X Rennes

*****Réalisation : Annie ABRALL, Jean-Pierre QUEMENER, Jean-René LE QUEAU*****

Christian GUYONVARC'H

Directeur de publication: Jean-Pierre QUEMENER

Comité de rédaction et maquette: J.-R. LE QUEAU, J.-P. QUEMENER
C. GUYONVARC'H

LES ARTICLES PUBLIES
DANS "AR FALZ" S'ENGAGENT
QUE LA RESPONSABILITE DE
LEURS AUTEURS.

Imprimerie Méridienne, 29234 PLOUIGNEAU
N° CPPAP: 56610. Dépôt légal: 2e-3e trimestres 1987
N° ISSN: 0755-883X

NUMERO 58 - 59

Nouvelle série

Prix: 50 francs

pennad - stur

Epad Bodadeg Veur AR FALZ d'an 30 a vis Eost 1986 e Treglonou e oa bet diviset goulenñ digant Ministr an Deskadurezh ur bilan eus ar skolioù diwezheg e Breizh warlerc'h tri bloavezh evel ma oa bet prometet gant tud ar Velestradurezh e 1983 (sellit douzh al lizher pajenn da heul).

Er memes amzer e oa bet diviset ganeomp sevel un dossier diwarbenn ar skolioù diwezheg e Breizh, koulz ar skolioù diwezheg Stad hag ar skolioù Diwan, ewid diskouez d'ar Vretoned ha d'ar Velestradurezh pegen pouesus eo ar skolioù-se ewid stummadur ar bugel.

Kavoud a rit neuse e-barzh an niverenn doubl-man pennadoù diwarbenn istor kelennadurezh ar brezhoneg er skolioù e penn kentan ar c'hantved, an diwezhegezh dre vras, med iwe al labour pemdezieg e-barzh ar skolioù. Spl hon eus e tiskouezo an enklask-mañ e vez tost-tre skolioù diwezheg ar Stad ha skolioù Diwan e-kenver ar pal da dizhould.

E-gis-se e vo emichañs c'hoazh muioc'h mui a zarempredoù etre an daou sistem-mañ, en ur c'henlabour a c'hellfe bezañ efedus kenan !

Penaos ema stad an traoù e mis Here 1987 ?

* Kudennoù zo ewid stummañ skolaerien diwezheg e-barzh ar Skolioù Normal (sellit douzh al lizher da heul kasset d'an 15 a vis Gwengolo 1987 gant AR FALZ da Vinistr an Deskadurezh warlerc'h ar Vodadeg Veur e Breheg). Da skwer n'eus skolaer animatour ebet war dachenn Kastellin.

* Kudennoù arc'hant a zo bepred gant skolioù Diwan hag o deus poan treusvewañ.

Daoust da se ema kelennadurezh ar brezhoneg o vont war-raog. Digoret zo bet ur c'hlass diwezheg newez e Kawan (Bro-Dreger), unan all e skol diwezheg Lannuon hag iwe e skol diwezheg Rostrenen. Goulennoù zo ewid digorin klassoù diwezheg all e Breizh. Ur c'hresk bras a zo gant skolioù Diwan ar bloaz-mañ e-kenver niver ar skolidi. Diskouez a ra kement-mañ e vez goulennet ur stummadur diwezheg gant kalz a dud ewid o bugale.

En amzer a zeu e vo prometet c'hoazh ur bern traoù d'ar Vretoned araog ar votadegoù, med chomomp war ewezh hag arabad deomp kredin e forzh piw pe forzh petra. Skrivet e vo gant AR FALZ d'an danvez-kannaded ha goulennet e vo diganto petra o deus e sonj ober ewid skoazellan ha luskan kelennadurezh ar brezhoneg.

edito

Lors de l'Assemblée Générale d'AR FALZ le 30 août 1986 à Tréglonou, nous avons décidé de demander au Ministre de l'Éducation un bilan des écoles bilingues en Bretagne après trois années de fonctionnement, tel que l'Administration l'avait promis en 1983 (voir la lettre suivante).

Dans le même temps, nous avons décidé de réaliser un dossier au sujet des classes bilingues en Bretagne, aussi bien celles d'État que les Ecoles DIWAN, afin de montrer aux Bretons et à l'Administration la valeur de ces écoles pour la formation de l'enfant.

Vous trouverez donc dans ce numéro double des articles sur l'histoire de l'enseignement du breton au début de ce siècle, le bilinguisme en général, mais aussi sur le travail quotidien mené dans les écoles. Nous espérons que cette enquête montrera clairement que les écoles bilingues d'État et les écoles Diwan sont très proches quant au but à atteindre. Aussi peut-on espérer de plus en plus de contacts entre ces deux systèmes afin d'aboutir à une collaboration véritable et efficace.

Quelle est la situation en ce mois d'octobre 1987 ?

* Il y a encore des problèmes pour la formation des instituteurs bilingues, dans les Ecoles Normales (voir la lettre page suivante envoyée le 15 septembre 1987 au Ministre de l'Éducation à la suite de l'Assemblée Générale de Bréhec). Par exemple il n'y a plus d'instituteur animateur de breton dans la circonscription de Châteaulin.

* Il y a toujours des problèmes financiers dans les écoles Diwan qui survivent difficilement.

Malgré cela, l'enseignement du breton va de l'avant. Une nouvelle classe bilingue a été ouverte à Cavan (Trégor), une autre à l'école bilingue de Lannion et une également à celle de Rostrenen. De plus, il y a de la demande pour d'autres ouvertures en Bretagne, ainsi qu'une augmentation considérable du nombre d'élèves dans les écoles Diwan. Tout ceci montre une volonté de la part de beaucoup de parents de faire bénéficier leurs enfants d'une éducation bilingue.

A quelques mois d'échéances électorales importantes, AR FALZ va écrire aux candidats pour leur demander leurs intentions en ce qui concerne la promotion de la langue et de la culture bretonnes bien que celles-ci ne demeurent souvent qu'au stade de simples promesses électorales.

lettre au ministre (octobre 1986)

Mouvement Culturel AR FALZ

Morlaix, le 29/10/86

Bretagne, Socialisme, Laïcité

Membre du Front Culturel Progressiste Breton
6 strada Hir 6 rue Longue

F. 29210 MONTROULES - MORLAIX

(BREIZH - BRETAGNE - BRITANNY)

C. C. P. 430 20 H RENNES

à
Monsieur le Ministre
de l'Éducation Nationale
4 rue Danton
75006 PARIS

Monsieur le Ministre,

Suite à une prise de position lors de son Assemblée Générale du 30 août dernier, le mouvement culturel AR FALZ/SKOL VREIZH vous demande de bien vouloir faire procéder à l'évaluation des classes expérimentales bilingues breton/français de l'Académie de Rennes et de la publier largement.

Si cette expérience est positive -comme nous laissent penser les différentes enquêtes effectuées par nos adhérents-, il serait bon que tous les parents d'élèves de l'Académie de Rennes le sachent et puissent faire bénéficier leurs enfants d'un tel type d'enseignement qui contribue largement à leur épanouissement.

Afin d'être en mesure de pourvoir les postes en instituteurs formés à un tel enseignement, il serait fortement souhaitable que les Ecoles Normales de Bretagne aient une filière de formation bilingue breton/français où seraient formés les élèves instituteurs ayant passé avec succès un concours d'entrée spécifique qui pourrait se préparer lors d'un DEUG comprenant un enseignement de langue et culture bretonnes et celtiques.

Ces quelques mesures simples permettraient :

- de remédier au manque actuel quant à la formation des instituteurs dans le domaine de la langue et de la culture bretonnes (depuis la suppression dans les Ecoles Normales du module obligatoire de culture bretonne).

.../...

- de pourvoir tous les postes des classes bilingues ainsi que ceux des instituteurs animateurs itinérants de breton.
- de promouvoir l'enseignement du breton en Bretagne conformément aux réglementations européennes en ce qui concerne les langues les moins répandues.

En espérant que vous comprendrez le bien fondé de notre démarche qui va dans le sens d'un meilleur respect des droits de l'homme, veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos sentiments distingués.

Pour AR FALZ/SKOL VREIZH,
Les Secrétaires,
Jean-Pierre QUEMENER
Jean-René LE QUEAU

*J.P. Quemener
Lequ.*

Copies transmises :

- à Monsieur le Recteur d'Académie de Rennes ;
- à Monsieur le Recteur d'Académie de Nantes ;
- à Messieurs les Inspecteurs d'Académie du Finistère, des Côtes-du-Nord, d'Ille et Vilaine, de Loire-Atlantique et du Morbihan.

4

lettre au ministre (septembre 1987)

Morlaix, le 15 septembre 1987

Mouvement Culturel AR FALZ

Bretagne, Socialisme, Laïcité

Membre du Front Culturel Progressiste Breton

6 rue Longue — 6 straed Hir

4, Plassenn ar Marichallac'h

F. 29210 MONTROULES - MORLAIX

(BREIZH - BRETAGNE - BRITTANY)

C.C.P. 430 20 H RENNES

Monsieur le Ministre
de l'Education Nationale
4 rue Danton
75006 PARIS

Monsieur le Ministre,

L'Assemblée Générale du mouvement culturel breton AR FALZ/SKOL VREIZH qui s'est tenue le 5 septembre 1987 à Bréhec (Bro-Ouelo) demande à l'unanimité :

- 1 - La création d'un D.E.U.G., mention breton ;
- 2 - La formation spécifique des enseignants de classes bilingues ;
- 3 - La création d'une Unité de Formation (U.F.) en culture régionale obligatoire pour tous les élèves-maîtres et d'une option langue bretonne dans les Ecoles Normales ;
- 4 - L'inscription régulière de stages de breton d'une durée minimum de 3 semaines dans le plan départemental de formation continue ;
- 5 - L'augmentation du nombre d'instituteurs-maîtres formateurs chargés de l'enseignement du breton ;
- 6 - La préparation par les Ecoles Normales au Certificat d'Aptitude à la Formation d'Instituteurs Maîtres Formateurs (CAFIMF), option langue et culture régionales.

En espérant que vous tiendrez compte de ces vœux qui permettraient de satisfaire une demande de plus en plus croissante de l'enseignement du breton surtout dans le Primaire, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos sentiments dévoués.

Pour AR FALZ/SKOL VREIZH,

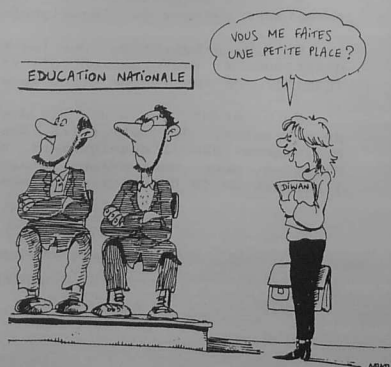
J-R LE QUEAU
J-P QUEMENER

J.P. Quemener

5



Skol Diwan Lannuon
e 1986-1987



AN HAD (Diwan)

quand un enfant est-il bilingue ?

COMPTE RENDU DU GROUPE DE TRAVAIL n° 6

- COLLOQUE SUR LE BILINGUISME (novembre 1985) -

Thème : Contact des langues à l'école : quand un enfant est-il bilingue ?

Animateur : Robert POWELL, Université d'ABERTAWA (Swansea) - Pays de Galles.

Rapporteur : Yann-Ber KEMENER.

Nombre de participants : environ une cinquantaine.

Le groupe de travail se déroule en deux parties :

- I - une présentation du problème par M. Robert POWELL.
- II - une discussion sur ce problème.

I - PRESENTATION :

Trugarekaad a ra da gentañ an Aotrou POWELL, e brezhoneg, aoserien ar c'hendivis, peogwir eo bet pedet ganto da zont aus Bro-Gembre da gass war-raog ar strollad-labour-man.

Monsieur Robert POWELL a enseigné pendant 8 ans l'allemand et le français dans une école secondaire galloise. Maintenant il fait partie d'une petite équipe de chercheurs qui développe des tests de rendement en langue galloise pour les élèves qui reçoivent leur enseignement en gallois et aussi pour ceux qui apprennent le gallois comme deuxième langue dans les écoles anglaises.

1 - Il y a plusieurs sortes de BILINGUISME. On peut parler de bilinguisme équilibré ou non. Il est possible que l'enfant, ou l'adulte, ait des connaissances orales seulement d'une langue A et des connaissances orales et écrites d'une langue B. Dans ce cas, le bilinguisme n'est pas tout-à-fait équilibré.

2 - Quelle sorte de bilinguisme ? Le chercheur canadien LAMBERT a fait en 1974 la différence entre le bilinguisme additif et le bilinguisme soustractif.

Il y a bilinguisme additif lorsque l'on apprend une deuxième langue en retenant ses connaissances de la langue maternelle (par exemple dans des écoles d'immersion françaises au Canada ou dans les écoles galloises au Pays de Galles).

Il y a bilinguisme soustractif lorsque l'on apprend une deuxième langue en perdant ses connaissances de sa langue maternelle (par exemple dans une famille ouvrière du Portugal qui vient travailler en France et qui ne parle que portu-

gais. Au bout de 2 ou 3 ans le français est devenu la langue employée par les enfants, même à la maison, et peu à peu ils oublient le portugais).

3 - Au Canada, un chercheur a fait la différence dans les années 70 entre deux sortes de langues appelées B.I.C.S. et C.A.L.P. :

- Basic International Communicative Skills : c'est la langue parlée tous les jours : "ça va ?", "salut !", "t'as mangé ?" etc...

- Cognitive Academic Language Proficiency : c'est la langue que l'on utilise dans l'instruction, surtout la langue écrite, mais ce peut être aussi un langage parlé, la langue pour enseigner les matières à l'école (sciences, mathématiques, etc...).

La différence entre ces deux sortes de langues est importante. On a formulé la différence entre ces deux langues dans les années 70 au Canada. Beaucoup de professeurs y avaient remarqué que des enfants d'immigrés d'Europe apprenaient à parler l'anglais assez couramment au bout de deux ans, mais que ces enfants éprouvaient toujours un échec scolaire, quoiqu'ils parlaient apparemment couramment l'anglais. C'est alors qu'a été formulée cette différence entre BICS et CALP.

Il en est de même dans notre langue maternelle : tout le monde parle la langue superficiellement mais tout le monde ne réussit pas à maîtriser la langue CALP ; sinon tout le monde serait arrivé à l'Université.

Quand on a affaire à des enfants en situation d'immersion linguistique, il faut se souvenir de cette différence.

Trois études récentes aux Etats-Unis (1978, 1979, 1983) ont constaté que des élèves immigrés ou des élèves minoritaires apprenaient à parler l'anglais assez couramment au bout de deux ans. Mais pour maîtriser la langue C.A.L.P., il leur fallait beaucoup plus de temps. Le chercheur RAMSEY-WRIGHT (1974) a fait une enquête auprès de 2 000 immigrés à TORONTO. Ceux-ci atteignaient le rendement des anglophones après 5, 6, 7 années d'instruction (quoiqu'ils parlaient assez couramment au bout de deux ans). Parfois, on croit que l'enfant parle sa deuxième langue couramment, mais en réalité son rendement dans les matières scolaires est inférieur au niveau des élèves autochtones.

Il faut également tenir compte de la situation d'apprentissage :

Où est-ce que l'on apprend et comment ?

1 - Il y a plusieurs agences de contact pour apprendre une seconde langue : la famille, l'école, l'environnement, les jeux avec les autres enfants, l'église, la télévision, les mass-médias...

2 - Le temps de contact avec la langue :

SWAIN et LAPKIN (1982) ont réalisé une étude au CANADA auprès des

écoles d'immersion. Il y fallait six années de contact avec la deuxième langue dans les écoles d'immersion pour que les anglophones atteignent le niveau de lecture des francophones (au QUEBEC, dans l'ONTARIO). Chaque année, on a donné des tests de rendement aux élèves. Au bout de six ans, les anglophones avaient atteint en moyenne le niveau des francophones (il s'agit d'une moyenne).

3 - L'âge de l'enfant, quand il commence à apprendre la deuxième langue :

On entend souvent dire que le meilleur bilinguisme est le bilinguisme précoce (3, 4 ou 5 ans), mais il existe plusieurs études qui montrent que les enfants plus âgés apprennent la deuxième langue plus rapidement avec les mêmes heures de contact.

L'apprentissage précoce a cependant quelques avantages :

- Le temps de contact : le petit enfant n'a pas seulement le contact avec la deuxième langue dans la salle de classe, mais il joue avec ses amis et a ainsi plus de contact avec cette langue.

- La motivation : pour le petit enfant l'enseignant(e) est l'idéal et les louanges et l'approbation de celui-ci ou de celle-ci sont très importantes pour lui. La motivation est souvent plus forte pour les enfants de 5, 6 ans que pour ceux de 15, 16 ans.

- La prononciation : plusieurs études prouvent que jusqu'à l'âge de 8 ou 9 ans l'enfant maîtrise une prononciation semblable aux locuteurs de naissance.

4 - Comment est-ce que l'on apprend la deuxième langue ? Dans les leçons (3 ou 4 cours par semaine ; enseignement du breton) ou en tant que véhicule (enseignement en breton) ? L'apprentissage d'une deuxième langue est beaucoup plus efficace lorsqu'elle est employée comme véhicule de l'instruction.

II - DISCUSSION

Dans la discussion qui suit, plusieurs expériences seront relatées, en particulier celle d'un Comorien vivant actuellement en Grande-Bretagne, celle de familles bilingues franco-allemandes, celles d'instituteurs et d'institutrices d'écoles DIWAN, celles d'enseignants et d'autres personnes intéressées par le bilinguisme.

Exemple des Comores et de la langue comorienne : Les Comores ont été une colonie française jusqu'en 1975. La langue maternelle y est le comorien à 100 % dans la société. Entre 1975 (indépendance) et 1978 (coup d'état), il y a eu une tentative d'enseignement de la langue comorienne en maternelle (pendant les deux premières années). Cela avait l'air de bien marcher mais il fallait choisir un alphabet (arabe ou latin). Maintenant (depuis le coup d'état de 1978) l'enseignement en langue comorienne est inexistant.

Avant 1978, l'arabe avait été introduit vers l'âge de 3 ou 4 ans comme langue de la religion. A l'école primaire, l'enseignement se faisait en français et à partir de la classe de 6ème on avait introduit l'anglais, de telle sorte que les jeunes Comoriens à

cette époque-là avaient, à l'âge de 12-13 ans, déjà appris quatre langues. Depuis 1978, le français est devenu à côté de l'arabe une langue officielle, mais le comorien a totalement disparu de l'enseignement. D'après Abdou-Saïd Bakar, originaire des Comores, le bilinguisme précoce est important car, une fois que le mécanisme d'apprentissage des langues est mis en place, il est plus facile d'apprendre plusieurs langues. L'apprentissage des langues doit être additif afin de pouvoir emprunter à ces diverses langues ce dont on a envie et ce dont on a besoin pour faire passer un message. Le bilinguisme est la capacité de pouvoir manier deux langues avec aisance. Il y a plusieurs degrés de bilinguisme. Tout le monde ne peut pas être bilingue au même niveau ; tout dépend de la situation socio-culturelle de l'individu ; mais des individus bilingues existent.

Un autre point important abordé est celui de la transmission de certaines valeurs culturelles à travers une langue. Il ne faut donc pas dissocier langue et culture. Une langue, quelle qu'elle soit, véhicule un certain nombre de notions qui ne sont pas traduisibles, ni compréhensibles dans d'autres langues : exemples : "gemütlich" en allemand, différence en breton entre "ul levr 'm eus." et "ul levr zo ganin.", car la notion de propriété est en breton moins évidente, moins écrasante qu'en français. De plus, le breton a une grande souplesse de syntaxe. Comme il est difficile voire impossible de traduire certains concepts, le bilinguisme voire le plurilinguisme est une richesse non négligeable.

Par contre, la langue dominante impose souvent ses structures, c'est le cas des gallicismes en breton et des anglicismes en gallois. Il serait donc bon d'en faire un catalogue afin de les éviter. Il est bien difficile de parler de sociétés effectivement bilingues, mais on peut plutôt parler de sociétés diglossiques où une langue est toujours dominée par l'autre (flamand et français en Belgique ; allemand, français, italien et romanche en Suisse).

La question essentielle est donc : quand un enfant est-il bilingue ?

Il est bilingue lorsqu'il est capable de manier les deux langues avec aisance. Pour le contrôler, il existe dans certains pays des tests de rendement dans lesquels les apprenants doivent avoir les mêmes résultats que les autochtones. D'où la difficulté actuelle en ce qui concerne le breton. Cependant, des tests ont été réalisés en français (seconde langue) pour les élèves des écoles DIWAN. Parfois, on pourrait se demander si le bilinguisme n'est pas le fait de milieux sociaux favorisés. Il est certain que si la première langue n'est pas élaborée (niveau BICS), les résultats dans la deuxième langue ne sont pas non plus très brillants : c'est le cas des résultats scolaires des jeunes Turcs en Allemagne. En renforçant leur première langue (maternelle) on augmenterait leurs capacités d'apprendre et d'utiliser leur deuxième langue qu'est l'allemand. Dans la situation scolaire, un bilinguisme équilibré doit être, d'après Mr Powell, le but pour tous les élèves. C'est également le but que se sont fixées les écoles DIWAN. Ce bilinguisme équilibré doit se situer si possible au niveau de langue CALP, c'est-à-dire qu'il ne faut pas se contenter d'enseigner les deux langues, mais qu'il faut transmettre aux élèves toutes les notions, même les plus abstraites, et les plus théoriques, dans les deux langues. L'enseignement en breton s'impose donc. C'est le but que doivent se fixer toutes les écoles bilingues en Bretagne.

historique

L'ETAT FRANCAIS CONTRE LA LANGUE BRETONNE (1902 - 1939)

(J-J MONNIER - Recherche documentaire : Hervé PERSON)

Trop de documents nous manquent encore pour traiter le sujet de façon approfondie. Ceux dont nous disposons permettent tout de même de vérifier qu'à tous moments, depuis le XIXème siècle au moins, tous les rouages de l'administration centrale ont fonctionné contre l'usage de la langue bretonne. Les exemples qui suivent montrent même que la moindre demande d'enseignement du breton fait réagir les sous-préfets, les préfets, les renseignements généraux, la police, l'éducation "nationale", avec une concertation parfaite, sans oublier l'armée, même si nous n'avons pu consulter les archives de la "sécurité militaire".

1 - Contre le catéchisme en breton

Dès 1903 (Semaine Religieuse, diocèse de Quimper, p. 725), le préfet fait supprimer le traitement du recteur de Plogoff et de son vicaire pour avoir utilisé la langue bretonne dans l'enseignement religieux, pour "une population maritime qui parle, en général, couramment la langue française". "Ceux qui connaissent Plogoff seront surpris de cette affirmation, pour le moins ... hasardée", commente le bulletin de l'évêque de Quimper, qui publie ensuite la lettre de démission d'un conseiller municipal de Plogoff, dont voici quelques arguments adressés au préfet.

"Est-ce que vous avez consulté à ce sujet, le maire de Plogoff ? Il vous aurait dit certainement que même parmi ses conseillers municipaux, il y en a qui ne savent pas le français. A Plogoff, toutes les séances du conseil municipal se tiennent en breton, tous les mariages à la mairie sont en breton, hormis la lecture du Code Civil, et pour cause... Le prêtre est frappé ; pourquoi pas le maire et ses conseillers ? La presque totalité des habitants de Plogoff ignorent le français, et par conséquent, on ne peut leur prêcher en cette langue".

2 - Contre les concours en langue bretonne

En 1913, on apprend (Association bretonne, 1913, p. 251-252) que les écoles publiques se sont vu interdire la participation au concours de langue bretonne organisé depuis 12 ans par l'Association bretonne et annoncé par voie de presse. M. Jézégou, recteur de Plobannalec, qui rend compte des résultats, note les progrès en français des élèves possédant le breton et met en rapport ce bilinguisme avec les succès remportés par ces élèves aux examens de fin d'année scolaire.

3 - Contre les partisans de l'enseignement du breton

Un peu plus de 15 ans plus tard, le commissaire de police de Brest envoie au sous-préfet, à la demande de ce dernier, des renseignements sur la revue Gwalarn, Roparz Hemon et Youenn Drezen, bien que la revue ne tire, en 1928, que 500 exemplaires tous les trois mois.

Le rapport "confidentiel" précise : "ses articles sont nettement tendancieux et certains incitent le lecteur à se désintéresser de tout ce qui est "français". On y proteste contre l'interdit jeté sur le breton dans les universités et écoles françaises". En un mot, l'ensemble de la revue constitue un excellent organe de propagande en faveur du "nationalisme breton (...)"

Le rapport ajoute : "Kornog-Occident (a déjà fait l'objet de mon rapport 642 du 18 avril 1928) est chargé d'une liaison littéraire et artistique avec les autres pays celtiques, notamment ceux d'Irlande et du Pays de Galles. Le premier numéro doit paraître incessamment".

Ainsi on surveille une revue bretonne avant même qu'elle n'existe ! En hommage au travail culturel de Y. Drezen et de R. Hemon, citons les lignes que leur consacre le rapport du commissaire spécial. (cf. p. 13 et 14)

4 - Contre les initiateurs de voeux

A la Préfecture du Morbihan, au mois d'août 1935, on trouve la délibération prise à l'unanimité par le Conseil Municipal de Noyal-Pontivy en faveur de l'enseignement du breton en même temps que du français dans toutes les écoles de Basse-Bretagne et son introduction dans les examens.

Dès le 21 août, le préfet du Morbihan SCAMARONI répond qu'une demande semblable de la société polymathique du Morbihan et de la société bretonne de géographie a reçu, par dépêche du 23 mai 1935, la réponse de l'administration supérieure : "il n'est pas possible de réserver une suite favorable à ce voeu". Ce voeu entraîne une activité fébrile dans les administrations et entre les administrations. Le préfet du Morbihan envoie le texte du voeu voté à Noyal-Pontivy à ses collègues de Loire Inférieure, d'Ille-et-Vilaine, du Finistère et des Côtes-du-Nord ainsi qu'au ministre de l'intérieur (27 septembre 1935). Le 28 septembre, le même préfet du Morbihan communique au maire de Noyal-Pontivy les arguments de l'inspecteur d'académie (sous couvert du sous-préfet de Pontivy) contre l'enseignement du breton et la réfutation des arguments du voeu, que l'on lira ci-dessous. L'appel aux initiatives privées pour sauver le patrimoine breton ne manque pas de sel, venant d'un préfet représentant une structure étatique omniprésente et omnipotente. (cf. p. 15, 16 et 17, doc. A)

5 - Contre A.B.E.S.

La multiplication des pétitions et voeux adoptés par les communes à la demande "d'Ar Brezoneg er skol" dans les années 34-36 ne laissent d'ailleurs pas d'inquiéter l'administration. L'action d'un certain M. Audic, habitant Paris, et diffusant les textes des voeux, fait l'objet d'une surveillance particulière et

(suite p. 18)

documents

Ministère de l'Intérieur
Commissariat Spécial
de Brest
N 2141
AS de la revue bretonne
GWALARN
et renseignements divers
sur le Drezen et Nemo

Brest, le 10 janvier 1929

Le Commissariat Spécial
à Monsieur le Sous-Préfet
de Brest ./.

En réponse à votre communication du 27 décembre 1928, j'ai l'honneur de vous adresser les renseignements suivants :

1° Sur la revue bretonne "Gwalarn"

"Gwalarn" est dirigée par Mr NEMO, Louis Paul, dit "ROPARS HEMON", professeur d'anglais au Lycée de garçons à Brest. Il y rédige des articles et est secondé dans sa tâche par des amis dont les principaux sont J. RIOU et LE DREZEN, employés au journal régionaliste "LE COURRIER DU FINISTERE" et affiliés au Parti autonomiste breton.

"GWALARN" est tirée trimestriellement, à 500 exemplaires à l'imprimerie du journal précité et paraît depuis 4 années.

Elle est complètement rédigée en langue bretonne. Son caractère est littéraire, catholique, au point de vue breton.

A) Ses articles sont nettement tendancieux et certains incitent le lecteur à se désintéresser de tout ce qui est "français". On y proteste contre l'interdit jeté sur le breton dans les universités et écoles françaises. En un mot, l'ensemble de la revue constitue un excellent organe de propagande en faveur du "nationalisme breton".

En outre "Gwalarn" fait de la réclame en faveur de "BREIZ-ATAO" organe du Parti Autonomiste breton ; de la "PATRIE BRETONNE", journal régionaliste, dirigé par l'abbé MADEC, de Brest, et imprimé à Metz ; des brochures "FEIZ a BREIZ" et "FOI et BRETAGNE" édités par le "BLEUN-BRUG", groupements régionalistes.

"GWALARN" a pour supplément la revue intitulée "KORNOG OCCIDENT" ; leur administration est commune et est représentée à Brest par la boîte postale n° 75 dont la levée est faite par LE DREZEN, employé au "Courrier du Finistère".

"KORNOG OCCIDENT" est chargé d'une liaison littéraire et artistique avec les autres peuples celtiques, notamment ceux d'Irlande et du Pays de Galles.

Le premier numéro de KORNOG doit paraître incessamment. Les revues sont patronnées par des personnalités restant dans les coulisses, telles Alphonse de Châteaubriand, (adresse inconnue) ; LADMIRAL, demeurant 6 rue Stanislas à Nantes. Parmi elles se trouve Maurice DUHAMEL, auteur d'écrits autonomistes ou révolutionnaires, dirigeant du groupe "BREIZ ATAO", signalé comme devant résider à Chatou (Seine).

2° L'autonomiste LE DREZEN, Guillaume Yves, célibataire, né le 14 septembre 1899, à Pont-l'Abbé, de Yves et de Marie Corentine CARIOU, réside au journal "LE COURRIER DU FINISTERE", 4 rue du Château à Brest.

... / ...

.../...

Son père exerçait la profession de couvreur et sa mère, qui habite toujours Pont-l'Abbé, travaille comme journalière.

Dès l'âge de 12 ans, il fut pris en tutelle par les Jésuites, qui le dirigèrent sur l'Espagne pour y faire des études dans un monastère.

Quelque temps avant son incorporation dans l'armée, il fut employé comme commis comptable à Guilvinec (Finistère).

Après son service militaire, il travaille dans la photographie à Pont-l'Abbé, pendant un an environ.

Ensuite LE DREZEN vint à Brest, pour y travailler comme rédacteur au journal régionaliste "LE COURRIER DU FINISTÈRE".

Affilié au Parti Autonomiste breton, il se livre en faveur de ce dernier, à une propagande occulte très active par une diffusion de tracts ou de brochures.

Ce militant reste dans les coulisses pour éviter les reproches ou des sanctions de l'Evêque de Quimper qui patronne le journal "LE COURRIER DU FINISTÈRE", ou est employé LE DREZEN, organe régionaliste mais francophile.

En outre, LE DREZEN s'occupe de la rédaction des brochures littéraires en langue bretonne, à tendances autonomistes "GVALARN" et "KORNOG OCCIDENT", édités pour les pays dits Celtiques et dont les rédacteurs sont pour la plupart ceux du journal "BREIZ-ATAO", organe de politique autonomiste ou révolutionnaire.

3° NEMO, Louis, Paul, né à Brest le 18 novembre 1900, professeur agrégé d'anglais au Lycée de garçons de Brest, demeure dans cette ville, 10, rue Jean Macé. Il est célibataire et vit avec une dame FORICHER, sa tante.

Sa soeur, M/elle NEMO, est directrice du Lycée de jeunes filles et inféodée aux idées cléricales.

NEMO est : Fondateur du "SYMBOL" insigne à l'aide duquel doivent se reconnaître les Bretons véritables, de langue, de coutumes et de tendances.

Ecrivain en langue bretonne, Directeur de la revue "GVALARN" organe de propagande nationaliste bretonne.

Auteur du dictionnaire breton-français qui vient de paraître et qui est imprimé au "COURRIER DU FINISTÈRE" à Brest.

Auteur d'articles de Presse en faveur du développement de la langue bretonne, de son enseignement obligatoire dans les écoles, en un mot de tout ce qui, intellectuellement, ramène à l'idée d'une Bretagne autonome.

Dans tous ses écrits et ouvrages, NEMO n'apparaît que sous le pseudonyme "ROPARS HEMON" et montre une très grande activité.

Il est affilié au Parti Autonomiste (section de Brest), mais il se tient écarté des réunions, du fait sans doute de sa fonction de professeur de Lycée.

Le Commissaire Spécial.

REPUBLICQUE FRANÇAISE

27 Septembre 1935

Cabinet du Préfet

PRÉFET DE
28 SEP 1935
DU FINISTÈRE

LE PRÉFET DU MORBIHAN

à Monsieur le Ministre de l'Intérieur,
(Direction Générale de la Sécurité Nationale -
Contrôle Général des Services de police administrative)

(En communication à M.M. les Préfets des Côtes-du-Nord,
du Finistère, de l'Ille-et-Vilaine et de la Loire-
Inférieure).

Comme suite à mon rapport du 19 Août 1935, concernant le mouvement autonomiste breton, j'ai l'honneur de vous transmettre sous ce pli, à titre d'information, copie d'un vœu voté par le Conseil Municipal de Noyal Pontivy en faveur de l'enseignement de la langue bretonne, ainsi que le texte des lettres que j'ai fait parvenir à ce sujet à M. le Maire de cette commune.

Je crois devoir vous signaler que ce vœu reproduit très exactement les termes de celui déjà émis le 25 Juin 1935 par le Conseil Municipal de Prat (Côtes-du-Nord) au sujet duquel mon collègue de ce département vous a adressé un rapport à la date du 22 Août dernier.

Le Préfet,

Copie conforme transmise à
Monsieur le Préfet du Finistère.

signé: J. SCAMARONI.

Vannes, le 27 Septembre 1935
Le Préfet,
Pour le Préfet:

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an 1935, le 11 du mois d'août, le conseil municipal de Noyal-Pontivy s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. CADIC, maire, en session ordinaire, suivant convocations faites le 7 août 1935.

Étaient présents: MM. Le Morcy, Le Morcy (bourg) Le Texier, Cojan, Le Houllac Vt, Le Moullac Denis, Le Bellour, Le Moing, Juin Pierre, Juin Mathurin, Jégouso, Tohic, M. Guilloux, Poullias, Le Berre, formant la majorité des membres en exercice.

Absents: M. Even, Le Pain, Henrichot, Juin Pascal, Le Guenneq.
Il a été, conformément à l'art. 83 de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil M. Le Berre Jh ayant été désigné pour remplir ces fonctions, les a acceptés.

M. Le Président expose l'objet de la séance.

.....

Dans la même séance, Le Conseil municipal émet de la situation qui est faite au breton, langue maternelle de la presque totalité de la population qu'il représente

1°) Considérant que savoir et étudier sa langue est pour chaque famille humaine, petite ou grande, un droit absolu, inaliénable, imprescriptible et sacré;

2°) Considérant que la guerre de 1914 dont la Bretagne a souffert plus qu'aucune autre province, a été faite pour libérer les minorités de l'Europe Centrale et Orientale, dont le libre développement culturel était entravé.

3°) Considérant que la France a ainsi toujours donné des preuves de sa sollicitude pour les intérêts matériels et moraux des petits peuples,

4°) Considérant que la langue arabe est enseignée dans les départements français d'Algérie, la langue allemande dans les départements français d'Alsace, les diverses langues particulières dans tous les pays d'Europe;

5°) Considérant que les langues celtiques sont enseignées officiellement dans tous les pays où elles sont encore parlées: Suisse, Islande, pays de Galles.

6°) Considérant que la connaissance du breton, langue celtique, est pour nous une supériorité à laquelle nous ne saurions renoncer sans nous interdire la connaissance d'un magnifique héritage intellectuel, littéraire et artistique;

7°) Considérant l'intérêt supérieur qu'il y a pour la France et pour l'humanité à sauvegarder les derniers vestiges d'une antique civilisation et d'une riche littérature malheureusement en grande partie disparues;

8°) Considérant la situation intérieure qui est faite à la langue bretonne, langue maternelle d'un million de Français, prosaïte de l'école et de l'administration;

9°) Considérant que le régime actuel est pour une bonne part responsable de la grande proportion des illettrés que l'on rencontre en Bretagne

Décidé à soulever une fois de plus devant l'opinion publi que et devant le pouvoir central, la question de la langue bretonne, Persuadé que le présent vote, traduit fidèlement l'opinion et la volonté de la population qu'il représente et toute la Bretagne en général indépendamment de toute question de classe, de croyance et de parti

EMET LE VOSU

que le Gouvernement se préoccupe de la question de la langue bretonne. Demande qu'elle soit enseignée officiellement en même temps que la Française dans toutes les écoles publiques de Basse-Bretagne,

Réclame en outre son entrée officielle dans l'enseignement secondaire, à titre de seconde langue facultative valable pour l'obtention des titres et diplômes.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie conforme.

Noyal-Pontivy, le 12 août 1935.

Le Maire,

signé: CADIC.

document A

3ème Division
NOYAL-PONTIVY

24 Septembre 35

LE PREFET DU MORBIHAN,
à Monsieur Le Maire de NOYAL-PONTIVY
(sous le couvert de Monsieur le Sous-Préfet)

Comme suite et complément à ma lettre du 21 août dernier, j'ai l'honneur de vous informer que M. l'inspecteur d'Académie considère que l'introduction de la langue bretonne dans l'enseignement secondaire, pour l'obtention des titres et diplômes ne paraît pas nécessaire pour les raisons suivantes:

La langue bretonne n'est pas une langue nationale. Si l'on peut concevoir l'enseignement de l'arabe et de l'allemand dans les départements français d'Algérie et d'Alsace, c'est parce que l'Algérie et l'Alsace sont d'intégration récente. Mais la Bretagne fait partie de la communauté française depuis assez longtemps pour en accepter de suivre, sans pour la langue comme pour le reste, les traditions qui en fondent l'unité dans le respect des diversités de tempérament qui font l'originalité de chaque région. Les initiatives privées ne manquent d'ailleurs point pour la conservation de l'héritage intellectuel, littéraire et artistique de la langue celtique.

Je Suis, Monsieur le Maire,
Veuillez agréer, Monsieur le Maire,
l'assurance de ma haute considération.

document B

MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GÉNÉRALE
DE LA
SÛRETÉ NATIONALE

BREST le 21 JUIN 1937

COMMISSARIAT SPÉCIAL
de BREST

22 JUN 1937
DU FINISTÈRE

N° 1768

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint copie d'une affiche pour l'enseignement du breton dans les écoles, et qui émane du parti autonomiste.

Le Commissaire Spécial
Chef de Service,

Transmis à M. le

LE PREFET DU FINISTÈRE

LE PREFET MARITIME à BREST

LE SOUS-PREFET de BREST.

de nombreux rapports. Une copie de l'argumentaire d'A.B.E.S. circule de services en services, avec la liste des communes ayant voté le vœu. Le 26.12.1935, le préfet des Côtes-du-Nord annonce au ministre de l'intérieur une série de vœux et transmet un double aux autres préfets bretons (il s'agit cette fois, de Paul Seguin).

6 - Sus aux instituteurs bretonnantistes !

Le 10 janvier 1936, c'est le préfet d'Ille-et-Vilaine qui adresse au ministre de l'intérieur (direction générale de la sûreté nationale, direction de la police du territoire et des étrangers, 5ème bureau) un exemplaire d'Ar Falz ! Deux noms sont signalés : le titulaire de la boîte postale à Morlaix, Kerlann, et Delalande, instituteur, administrateur. Le préfet ne savait sans doute pas qu'il s'agissait du même militant ! Encore une fois, copie est adressée aux préfets des 4 autres départements bretons. (cf. p. 19)

La moindre affiche réclamant l'enseignement du breton se trouve transmise par le commissariat spécial de Brest au ministère de l'intérieur, aux préfets du Finistère (ordinaire à Quimper, maritime à Brest), ceci le 21 juin 1937. On est plus vigilant face à l'ennemi de l'intérieur -la langue bretonne et ses partisans- que sur le front principal de l'époque ! (cf. p. 17, doc.8)

7 - Contre les cours de breton hors du temps scolaire

Le 29 décembre 38, c'est le député du Morbihan, Paul Ihuel qui pose au ministre de l'éducation nationale une question écrite pour savoir comment un instituteur doit procéder pour obtenir, hors du temps scolaire, un cours de "langue régionale" (1ère apparition de l'expression ?) ou d'espéranto. Le directeur de l'enseignement du premier degré, un certain Sorre, répond que la demande doit être faite à l'inspecteur d'académie, qui l'acheminera par voie hiérarchique au Ministre qui prendra la décision. Moyennant quoi, il y a des chances pour que le cours soit retardé d'un an (au moins).

Le 30 janvier 39, le recteur d'académie de Rennes confirme à l'inspecteur d'académie de Quimper la réponse faite par le Ministre à Paul Ihuel, afin de veiller à ce que la procédure soit bien appliquée. (cf. p. 20)

Une loi occulte

Tout ceci montre que la structure étatique française, loin d'être simple garante du droit et des droits et de veiller à la sécurité des personnes, dépense beaucoup de temps, d'énergie et de moyens à lutter contre la langue bretonne, ses défenseurs, ses locuteurs, ses promoteurs. Ce siècle -ou plus- pendant lequel l'Etat français a pesé de tout son poids contre la langue et la culture bretonnes a accentué sa marginalisation et l'abandon de cette cause commune aux seuls militants capables de supporter suspicion, enquêtes, visites, tracasseries et même mesures de rétorsion. Une structure étatique véritablement au service des droits de l'Homme, comme le voudrait la Déclaration qui demeure, depuis 1789, adjointe à la plupart des constitutions françaises, ne saurait être utilisée de façon systématique contre les droits d'une partie de la population citoyenne dudit Etat français.

(suite p. 21)

documents

PRÉFECTURE REPUBLIQUE FRANÇAISE
 d'ILLE-et-VILAINE
 Cabinet du Préfet

RENNES, le 10 Janvier 1936

LE PRÉFET d'ILLE-et-VILAINE
 A MONSIEUR le MINISTRE de l'INTERIEUR
 (Direction Générale de la Sûreté Nationale - Direction de la Police du Territoire et des Etrangers - 5ème Bureau)

Enseignement de la langue bretonne

P.J.

J'ai l'honneur de vous transmettre, ci-inclus, à titre d'information, un exemplaire de "AR FALZ" du mois de Décembre 1935. Cette publication est l'organe des instituteurs laïques partisans de l'enseignement du breton.

Le numéro de Décembre 1935 contient le programme des partisans de l'Enseignement de la langue bretonne à l'Ecole.

Bien qu'il soit imprimé à RENNES, ce bulletin a pour Directeur :

M. KERLANN, boîte postale 85 à MORLAIX (Finistère) et pour administrateur :

M. J. DELALANDE, instituteur à MORLAIX (Finistère).

Il ne m'a pas été possible d'adresser un exemplaire de "AR FALZ" à M. le Ministre de l'Education Nationale car je ne possède que le seul exemplaire que je vous transmets.

signé : BODENAN

CABINET DU PRÉFET. - COPIE transmise, à titre d'information, à Messieurs les Préfets de la Loire-Inférieure, du Finistère, des Côtes-du-Nord, du Morbihan.

RENNES, le 10 Janvier 1936
 LE PRÉFET,
 et par délégation.

Honorable Le Préfet

QUESTION ECRITE

N° 7878 - 29 décembre 1938 - M. F. IHUEL, demande à M. le Ministre de l'Education Nationale à quelle autorité doit s'adresser un Instituteur qui désirerait disposer des locaux scolaires, en dehors des heures de classe, pour faire un cours libre et facultatif de langues régionales ou d'espéranto; si l'avis conforme du Directeur de l'Ecole où il exerce est nécessaire et quelle autorité peut, en définitive, autoriser valablement ce cours.

REPONSE

Les Instituteurs désireux d'organiser des cours libres dans les locaux scolaires, en dehors des heures de classe, doivent en faire la demande à l'Inspecteur d'Académie.

Cette demande doit être acheminée par la voie hiérarchique et la décision prise par le Ministre de l'Education Nationale.

Le Directeur de l'Enseignement
du 1er degré,
Signé: SORRE.

ACADEMIE DE RENNES

Rennes, le 30 janvier 1939

Circulaire Ministérielle
du 27 janvier 1939

Le RECTEUR de l'ACADEMIE de RENNES
à Monsieur l'Inspecteur d'Académie à QUIMPER

Le 27 janvier, M. le Ministre (Direction de l'Enseignement du 1er degré, 2ème Bureau) adresse à M. le Recteur la circulaire ci-après:

" J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint pour votre information, le texte d'une question écrite qui m'a été posée par M. IHUEL, Député, ainsi que la réponse qui a été adressée à ce Parlementaire.

" Je vous serais obligé de signaler cette réponse à MM. les Inspecteurs d'Académie du ressort de l'Académie de Rennes et de les prier de me transmettre pour décision toute demande de création d'un cours libre de langues régionales dans les écoles primaires publiques."

Pour le Recteur,
Le Doyen délégué,
Signé: Illisible.

Toute la techno-structure de l'Etat semble fonctionner de concert selon une loi non écrite, qui serait de faire disparaître au plus vite les langues différentes du dialecte d'Ile-de-France, promu, après quelques hésitations langue nationale par la bourgeoisie au pouvoir à partir de la Révolution de 1789-91. Sa deuxième orientation occulte est de lutter contre tous ceux qui contestent le système, notamment "les rouges", les "révolutionnaires" (voir à ce sujet les notations sur M. Duhamel et le mouvement Ar Falz). Nul texte constitutionnel n'impliquait une telle politique, nul débat d'assemblée, nulle loi non plus. La connaissance de la langue officielle, promue par l'école de la République comme par les écoles privées, confessionnelles ou non, progressait rapidement et n'était nullement en contradiction avec le maintien de ce que l'on commence, dans les années 30, à appeler les langues régionales. Dans la majorité du monde, et singulièrement dans l'Outre Mer français de l'époque, coexistent des langues locales et la langue officielle de l'Etat français. Là encore, cette pluralité est mal acceptée par l'appareil d'Etat et combattue chaque fois que possible.

Un Etat qui fonctionne selon ses lois propres et non selon celles que les citoyens se sont librement données, une administration dont tous les rouages coopèrent de plein gré dans la lutte contre plusieurs communautés ethno-culturelles de l'Etat, où la députation et les collectivités locales sont réduites à un rôle subalterne, ce sont là les caractéristiques d'un Etat policier. Cet Etat policier dont le pouvoir n'est pas limité par des lois a pu fonctionner "en douceur", sans se faire remarquer directement par la majorité de la population, en temps de paix civile et d'absence de conflit extérieur. Les mêmes structures peuvent très facilement glisser vers le totalitarisme en temps de guerre et lorsque certaines composantes de l'opinion publique ne peuvent plus s'exprimer (presse, association de défense des droits de l'Homme, opinion publique, pouvoirs locaux). En ce sens, Vichy est bien le simple prolongement de la 3ème république. Pour la plus grande part, l'administration est la même, son idéologie et sa loi occulte aussi. Après 1945, une étude systématique montrerait qu'il n'y a pas, tous comptes faits, eu de rupture durable dans le fonctionnement des institutions et de la mécanique administrative. Une structure centralisée héritée à la fois de la Terreur et du Bonapartisme, sans cesse renforcée et jamais contestée par "l'establishment" politique qui se contente de chercher à y avoir ses réseaux d'influence, continue à peser d'un poids énorme sur la vie quotidienne au sein de l'Etat français. Active dans la collaboration, active dans les luttes coloniales et les guerres impérialistes, jamais épurée même au lendemain des crimes et des complicités les plus scandaleux, la techno-structure de l'Etat français demeure un obstacle majeur à une démocratie pluraliste dans l'Hexagone. Nous savons, pour les avoir énumérées, quelles instances d'Etat vont s'agiter à la lecture d'un tel article. Nous appréhendons mal quelles sont les forces de démocratie et de pluralisme qui peuvent rejoindre les éléments conscients des peuples minoritaires pour créer le rapport de force qui impose les débats et les évolutions. Par contre, le poids de la bureaucratie et son orientation centralisatrice et uniformisatrice sont tels qu'un président, qu'un gouvernement qui aurait une volonté contraire risquerait l'échec et le rejet. Face à cette permanence et à cette force, les "politiques", au sens strict, sont peu de choses. Bien des ministres -et nous en avons vu- ne sont rien face à cette techno-structure d'Etat, à laquelle

il faut adjoindre l'armée, E.D.F et d'autres forces intégrées à l'Etat français. Celui-ci fonctionne en partie pour lui-même et refuse l'idée même d'une fédéralisation qui menacerait son existence. Il a lui-même réussi à transformer l'idée de régionalisation en départementalisation renforçant les structures départementales issues du centralisme.

Bureaucratie et techno-structure

Ainsi, le tour est joué et l'appareil d'Etat, bien organisé au niveau des départements, est sauf. Celui-ci justifie son poids, son pouvoir sans contrôle, ses règlements par "l'intérêt national" ou plus souvent, par la "raison d'Etat", invoquée depuis Louis XIV. "La liberté des individus s'arrête lorsqu'elle gêne l'Etat" vient de rappeler C. Pasqua, ministre de l'Intérieur au moment où ces lignes sont écrites. Si l'on remplace dans la formule "Etat" par "appareil d'Etat" on a une idée encore plus claire de la question.

Parisien, centré sur Paris où aboutissent toutes les carrières bien réussies, l'appareil d'Etat a réussi à faire supprimer, sous le gouvernement Fabius, les limitations de la croissance de la région parisienne et l'idée même d'aménagement du territoire. Sur le plan de la langue bretonne, la bureaucratie a dû accepter le CAPES de breton, imposé par Mitterrand, mais c'est bien tout.

Pendant les 50 ans précédant la dernière guerre, l'appareil d'Etat a furieusement lutté contre la diversité interne de l'Hexagone, poussant à l'assimilation des communautés humaines, préférant des millions de citoyens appauvris, soumis, de seconde zone, prêts pour l'émigration, à un tiers de la population hexagonale, debout, bilingue, organisée, active sur place, créatrice et épanouie. Un tel exemple de pouvoir quasi absolu, au moins à moyen terme, ne se retrouve que dans la bureaucratie soviétique, quelle que soit la différence évidente d'organisation économique et sociale.

La liberté, la démocratie, le respect des communautés passent par le démantèlement de l'Etat-Moloch, la multiplication des contre-pouvoirs autonomes, le fédéralisme appliqué de haut en bas, chaque échelon disposant de ses moyens administratifs propres et n'interférant pas avec les niveaux supérieurs ou inférieurs. Il nous faut veiller à ce que l'Europe en construction ne soit pas laissée aux bureaucraties d'Etat. Le combat des peuples sans Etat est décidément, plus que jamais, celui de la démocratie et des droits de l'Homme !

— o o o —

bref regard sur l'enseignement des langues de France

(Armand KERAVAL)

Quelques dates :

1950-51 : Loi Deixonne : enseignement facultatif théoriquement possible de "4 langues et dialectes locaux" (basque, breton, catalan, occitan) dans les classes primaires et du second degré ; épreuve facultative orale au bac, valant pour la mention ; peu d'application en raison d'une réglementation très stricte ; pas de cours ni stages de formation.

1971 : Validation pour l'admission de l'interrogation facultative de langue régionale, au bac.

A partir de 1972, en Alsace, reprise de l'utilisation du dialecte et de l'enseignement de l'allemand (Expérience Holderith).

1974 : Extension de la loi Deixonne au corse.

1976 : Instruction de R. Haby sur la "prise en compte dans l'enseignement des patrimoines linguistiques et culturels français" : extension de l'emploi facultatif des langues régionales à l'école élémentaire ; - 2^e cycle second degré : 3 heures facultatives par semaine, cours inclus dans les services des maîtres ; - un conseiller pédagogique en langue et culture régionales par académie (mesure non réalisée dans toutes les académies). - Une certaine progression.

1978 : Bretagne : charte culturelle : déclaration favorable à l'enseignement de la langue et la culture bretonnes ; promesses : option 2^e langue au bac ; - intégration des cours à tous les niveaux du 2^e degré, - formation des maîtres. Promesses très partiellement réalisées. - Création des premières écoles "Diwan".

1979 : création de l'option de langue régionale en 4^e ; option progressant d'un niveau par année (décision Haby-Beullac).

1959-1980 : dépôt à l'Assemblée Nationale de 26 propositions de loi sur l'enseignement et la promotion des langues de France, par des groupes de députés de toutes les formations politiques.

1981 : Promesses d'un statut général des langues de France, par F. Mitterrand, - premières suites : création de licences de breton ; mise en route de consultations dans les académies concernées sur les mesures à prévoir.

1982 : Instructions d'A. Savary : l'enseignement des langues et cultures régionales bénéficiera d'"un véritable statut dans l'éducation nationale". Plan de trois ans pour "répondre à toute la demande". - Options LV2 et 3. - 1^{er} degré : 1 à 3 h/sem., facultatif ; - stages de formation ; cours par correspondance. -

En Alsace : instructions du recteur Deyon sur l'enseignement de l'allemand au 1^{er} degré.

1982-1984 : Création d'une centaine de postes spéciaux pour l'enseignement des langues de France ; - avancée effective de cet enseignement (1^{er}, 2^e degrés).

1981-1985 : Dépôt de 4 nouvelles propositions de statut des langues et cultures de France : 2 textes UDF-RPR, 1 texte PS-PCF.

1985 : Malgré de nombreuses interventions de ses amis, refus du Premier ministre de prévoir un débat parlementaire sur l'étude du rapporteur désigné pour cette question. - Cependant : longues négociations en vue de l'intégration des classes "Diwan", "Ikastolak", "Calendretas" au service public. Première solution en Bretagne : intégration en 1986 de 17 instituteurs enseignant en langue bretonne. Cette mesure a été entièrement remise en question par le nouveau gouvernement et n'a pas été du tout appliquée. - Par ailleurs : annonce par le président de la République de la création d'un CAPES de breton et d'un Conseil des langues et cultures régionales.

1985 : Les instructions du nouveau ministre de l'Education nationale pour le 1er degré et les collèges, puis l'annonce de la suppression de la L.V.III dans les lycées, sèment le trouble. Le désengagement de J.P. Chevènement par rapport aux décisions de son prédécesseur, ses déclarations et ses instructions aboutissent à des reculs d'effectifs dans le second cycle et préparent le démantèlement de l'ensemble des cours. Le secteur privé, qui commençait à suivre le secteur public, est encore plus sensible que celui-ci aux décisions "en retrait" du ministre. L'expérience Savary est stoppée.

Quelques chiffres et observations :

* Le nombre des établissements de l'enseignement public dispensant des cours de langues de France, 1er et 2è degrés, passe de 1 189 en 1980/81 à 2 555 en 1984/85. Celui des maîtres dispensant un tel enseignement passe de 1 435 en 1980/81 à 4 239 en 1984/85. Celui des élèves en bénéficiant (1 à 3 heures/semaine) s'élève à 38 804 dans le secteur public en 1980/81 et à 102 928 en 1984/85. Ne sont pas comptés les chiffres valant pour l'Alsace (70 000 élèves déclarés par le ministère pour 1984/85).

* Les chiffres cités (statistiques ministérielles, contredites, en baisse sérieuse, dans plusieurs "réponses écrites" à des parlementaires) ne permettent d'apprécier de manière sûre la situation de l'enseignement des langues de France que si l'on met en regard le volume des populations scolaires, les nombres d'établissements et de maîtres concernés.

* Sans données officielles sur ces points, on peut cependant avancer que les régions concernées par les langues distinctes du domaine d'oïl comptent environ 19 millions d'habitants, dont environ 2 600 000 enfants et jeunes gens scolarisés dans le secteur public. On voit la masse de population scolaire à laquelle il reste à offrir la possibilité d'une étude de la langue de sa région.

Extrait de "Demain le bilinguisme" -
POURQUOI juin-juillet 1986 n° 216. Revue mensuelle de la Ligue Française de l'Enseignement et de l'Education Permanente (3, rue Récamier - 75341 Paris Cédex 07 - Copyright POURQUOI 1986).

Dans ce même numéro, un excellent article d'Armand KERAVAL "Vers une charte européenne des langues minoritaires. Que fera la France ?"

-oOo-

le bilinguisme

CONFERENCE DE YANN BER DUVAL
le 6 février 1987 à Lannion

-oOo-

Je me propose de retracer, dans une première partie, la situation de la langue bretonne au cours des siècles, de ses origines à nos jours. Dans un second temps, je m'intéresserai aux minorités linguistiques des pays européens et tenterai d'en tirer quelques leçons utiles pour la Bretagne. Forts de ces expériences, il nous sera possible d'aborder très concrètement les problèmes pédagogiques et d'envisager la politique à mener en faveur du breton.

I - RAPPEL HISTORIQUE

La langue bretonne était jusqu'à Nominoë la langue d'un pays exclusivement bretonnant. Par l'annexion des pays de Rennes et de Nantes, Nominoë et son fils Erispoë ont établi la Bretagne dans ses limites actuelles. C'était au lendemain de la bataille de Ballon (851). Ceci fait, n'ont-ils pas porté un coup mortel à la langue bretonne en ce sens que les régions nouvellement annexées, de langue romane, n'avaient jamais parlé breton ? Rappelons-nous que Nantes et Rennes ont concentré l'essentiel des prérogatives ducales. Avant cette période, si le breton trouvait son utilisation dans la vie de tous les jours, il n'en revêtait pas moins les attributs d'une langue savante. Le latin était alors, bien entendu, la langue littéraire commune à toute l'Europe, mais Léon Fleuriot a mis en évidence l'existence d'ouvrages en langue bretonne et l'emploi du breton dans des matières prestigieuses comme la médecine ou la philosophie (Les gloses). A ce titre, le breton était aussi la langue de la classe dirigeante.

L'annexion des pays de Rennes et de Nantes faisait suite à l'intégration de régions intermédiaires bilingues. Cette zone se situait entre la Basse-Bretagne actuelle et la limite extrême du breton qui suivait une ligne allant du Mont Saint-Michel à Donges. Dans sa localisation le bilinguisme constaté dans cette zone présentait le caractère inverse de la situation que connaît aujourd'hui la Basse-Bretagne, autrement dit les communes importantes, les chefs-lieux parlaient breton tandis que le peuple continuait à parler roman. Cette situation inverse à ce que l'on constate, de nos jours, en Basse-Bretagne explique le brusque recul du breton dans cette zone intermédiaire.

Jusqu'à la fin de l'indépendance de la Bretagne en 1532, il faut admettre honnêtement que le breton n'a guère été employé dans les actes officiels. On trouve très peu mention du breton. Les familles nobles en général, celles qui étaient originaires de la Basse-Bretagne, parlaient breton, mais n'en faisaient pas grand cas. On a trace d'une prise de position des Etats de Bretagne en faveur de la publication du Dictionnaire de Dom Le Pelletier. C'est le seul exemple concret où les Etats de Bretagne ont montré un certain intérêt à la langue bretonne. On aurait donc tort de présenter l'Etat français comme seul fautif.

De l'annexion à la France jusqu'à la Révolution, les choses sont allées bon train. Le peuple de Basse-Bretagne était massivement monolingue, parlant breton presque uniquement. Peu à peu dans des villes comme Brest et Lorient, qui sont des créations purement françaises, mais également à Morlaix, Lannion, Tréguier on a vu toute une bourgeoisie qui n'était pas de langue bretonne et qui n'était pas bretonne prendre le pouvoir. C'étaient souvent des commerçants, des négociants normands qui s'étaient installés, ceci est remarquable quand on dépouille aussi bien les cahiers de doléances que la liste des échevins, des maires etc... A Brest aussi bien qu'à Morlaix, on trouve très peu de noms à consonance bretonne... Paradoxalement, c'est depuis la fin du siècle dernier ou le début de ce siècle qu'on trouve des noms bretons parmi les édiles municipaux ; mais la plupart des élus étaient uniquement francophones ou n'avaient qu'une connaissance passive du breton et très peu d'entre eux étaient d'origine bretonne. Ce qui explique le poids du français, peu à peu, dans la vie publique.

La Révolution de 1789 aurait pu prendre en compte les langues dites régionales. En 1792 tout au moins, beaucoup d'élus bretons ont demandé l'utilisation du breton pour faire pénétrer les idées révolutionnaires. Cela n'a duré qu'un an car 93 a vu la victoire de l'abbé Grégoire, de Barrère et d'autres qui pensaient que le français était la langue des lumières, la langue des droits de l'homme et qu'il fallait civiliser ceux qui ne le parlaient pas. Cette période a influencé fondamentalement les prises de position politiques à l'égard des langues dites régionales, à droite comme à gauche.

L'ABBE GREGOIRE

J'ai une bataille à mener au sein du Conseil Municipal de Rennes contre un de mes amis qui est adjoint à l'enseignement, à propos d'une rue Abbé Grégoire. Ce prêtre "constitutionnel" a su se rétablir sous tous les régimes : républicain du temps de la République, il s'est trouvé aux côtés de Bonaparte quand celui-ci est venu au pouvoir, puis au retour de la monarchie, il a su se concilier avec Louis XVIII.

Il a très bien tiré son épingle du jeu mais reconnaissons-lui le mérite d'avoir permis aux Juifs et aux Noirs des Antilles, l'accès à la citoyenneté française. Rendons-lui hommage sur ce point.

Ceci dit, quand les défenseurs de la mémoire de l'abbé citent le fameux discours de Metz où il proposait la citoyenneté française aux Juifs, ceux-là oublient souvent de rapporter les conditions qu'il y mettait. Il était demandé aux Juifs d'extirper leurs jargons judéo-barbares et l'idiome qu'ils parlaient pour adopter la langue des lumières. Autrement dit, le Juif était adopté comme citoyen à part entière avec sa différence à condition qu'il la gommât. Si l'on rapproche ce discours de certaines interventions qui se voulaient généreuses : «Tu es le bienvenu, tu as droit à "l'identité" (à la nationalité) mais à condition que tu oublies "ton" identité».

Bien après la Révolution, ce discours s'est rappelé au bon souvenir de la classe politique, à droite comme à gauche. Doit-on s'en étonner ? Cette dernière ne s'est-elle pas elle-même

empêtrée dans des guerres coloniales à n'en plus finir, de la guerre du Rif à la guerre d'Algérie, en passant par Madagascar et l'Indochine ? Jules Ferry, père du colonialisme français, n'est-il pas l'une des références les plus marquantes de cette gauche-là ? Porter la langue française dans les colonies, c'était faire oeuvre de civilisation et étendre les "lumières" au monde entier.

UNE LANGUE N'EST NI PROGRESSISTE NI REACTIONNAIRE

Pourtant, une langue en soi n'est ni progressiste ni réactionnaire, elle est ce qu'on lui fait dire, ce n'est qu'un véhicule. L'allemand c'est aussi bien la langue de Hitler que celle de Goethe ou de Kant. Il en va de même du français et du breton. Une langue ce n'est pas en soi un instrument de libération. Elle peut être utilisée pour opprimer comme pour libérer. Certains, au début de la Révolution, voulaient utiliser le breton pour faire pénétrer les idées de progrès, ils ont échoué, puis il y a eu les lois de Jules Ferry, enfin la répression que tout le monde a connue aussi bien dans les écoles publiques que dans les écoles privées. Moins peut-être, dans un premier temps, dans les écoles privées parce que pour beaucoup de prêtres, le breton était un rempart contre les idées subversives. Mais dès lors que les enfants dans les écoles ont bien connu le français, l'Eglise s'est empressée d'oublier le breton. Une fois encore, le breton était la victime d'enjeux qui le dépassaient.

Auparavant, l'Eglise avait utilisé le breton, notamment dans la liturgie, le catéchisme et dans des ouvrages d'édification religieuse qui ont eu une énorme diffusion tel "Buhez ar Sent" notamment dans le Léon et dans le Trégor. Le breton utilisé dans ces occasions a créé une sorte de langue intermédiaire qui a été utilisée par les bretonnants pour se comprendre facilement, une langue qui était très souvent pénétrée de français. Les vieilles générations qui ont fait le catéchisme en breton, savent donc lire la langue même si tous ne savent pas l'écrire. De ce fait, les années passant, le breton voit le nombre de gens capables de le lire diminuer.

LOIS

Cette situation a des causes politiques. En rendant l'école obligatoire, Jules Ferry prit soin d'imposer le français comme langue unique. Ce sera le début de la répression linguistique.

Une timide contestation de la dictature du français a vu le jour au lendemain de la dernière guerre. La première tentative, en 1947, fut à mettre à l'actif du Parti communiste. C'est la proposition de loi Hervé en faveur de l'enseignement du breton et des autres langues. Exclu du Parti communiste, ce parlementaire a vu son nom disparaître des tablettes.

Par la suite, de très nombreuses propositions de lois se sont succédées avant la fameuse loi Deixonne, en 1951. Socialiste (SFIO), Deixonne avait été nommé rapporteur de cette loi parce qu'adversaire de la langue bretonne. Par voie de conséquence, il ne resta des différents projets de loi que le strict minimum. La loi donnait soi-disant la possibilité au breton d'être enseigné

de manière facultative mais en dehors du cadre scolaire. Ce texte concernait le breton, le basque, le catalan et l'occitan.

Il n'était pas question d'enseigner ce qu'on appelle pudiquement les formes alémaniques d'Alsace et de Lorraine parce qu'on n'ose pas dire que des citoyens français parlent allemand. Cela gâche le tableau. En fait, l'allemand d'Alsace est exactement le même que celui du pays de Bade ou de Suisse alémanique et l'allemand de Lorraine est identique à celui de Trèves. Les parlers allemands d'Alsace et de Lorraine-Thioise n'avaient pas droit de cité parce qu'il s'agissait de langues réputées étrangères. Il en allait de même du corse qui était considéré comme une variante de l'italien, ce qu'il est effectivement. En fait le corse est beaucoup plus proche de l'italien littéraire que ne le sont le sarde ou le sicilien. Les Corses ont décidé que c'était une langue, cela les regarde.

LOIS AVORTEES

Ces trente dernières années ont vu les projets de loi défilier et la dernière tentative avortée remonte au pouvoir de gauche. J'appartiens à la gauche. Je crois qu'il faut le dire clairement et je ne me prive pas de le dire. Le parti socialiste, lorsqu'il était dans l'opposition, avait un projet de loi qui par certains aspects était très intéressant. C'était le projet de loi Le Penec dans les années 79-80, que beaucoup de militants culturels ont aidé, par des rencontres avec le Parti socialiste, à édifier. Les socialistes avaient la majorité absolue au Parlement. Ils ont eu cinq ans pour déposer ce projet de loi. Ils ne l'ont pas fait.

Le Parti communiste avait un projet de loi très intéressant aussi. Par certains points il allait plus loin que celui du Parti socialiste, notamment dans sa terminologie, puisqu'il parlait de langues de France etc... ou langues des peuples de France tandis que le PS parlait de langues régionales. C'est marquer une hiérarchie parce qu'une langue nationale accède à un niveau supérieur (cf. la Suisse). La langue régionale a déjà moins de droits.

Il existait un troisième projet de loi, émanant de la droite, de l'UDF, écrit par Monsieur Fuchs, un député d'origine alsacienne.

Toutes les tendances de la majorité étaient favorables par des projets de loi à un statut. C'est ce qui nous manque actuellement. Les membres du Parlement n'ont pas été capables en cinq ans de faire aboutir ce projet. Autant je pense qu'il est important d'avoir des contacts avec tous les partis politiques et tous les mouvements, autant je pense qu'il ne faut plus être dupe et être très ferme sur les exigences à venir et nous y tenir.

LE BRETON EN 1987

En ce qui concerne l'enseignement du breton, il y a de soi-disant classes bilingues qui ont été créées. Monsieur Savary avait parlé d'un plan sur trois ans. En ce qui concerne la langue bretonne, on a créé, il faut le dire, le CAPES de breton, la

licence de breton. Ce sont quand même deux choses importantes, mais rien pour la formation des maîtres du Primaire ou pratiquement rien. Il y a donc des classes dites bilingues créées, sans définition du bilinguisme, sans qu'il y ait des maîtres formés spécialement pour cela. Ils se sont en général formés eux mêmes.

Qu'a-t-on actuellement comme classes bilingues ? A Rennes, il y en a trois ; il y en a une quatrième dans les Côtes-du-Nord qui s'est ouverte cette année à Rostrenen, quatre donc pour les Côtes-du-Nord, trois pour l'Ille-et-Vilaine ; dans le Morbihan, il en existe une à Pontivy, ou peut-être deux maintenant, et dans le Finistère le département le plus bretonnant, il y en a une dans une des plus petites communes, c'est difficile de trouver plus petit, à Saint-Rivoal. A ce rythme là, il faudra combien de siècles pour que toute la Basse-Bretagne, je ne parle pas de toute la Bretagne, je parle seulement de la Basse-Bretagne, soit irriguée de classes bilingues ? Si on calcule le pourcentage des élèves de ces classes bilingues par rapport au nombre total d'élèves, cela doit donner 0,0 puis je ne sais pas combien, une ou deux unités après peut-être. Ce n'est vraiment pas très fort. Il y a les écoles Diwan aussi, qui ne touchent guère que 350-380 élèves et qui se dépêchent dans des difficultés sans nombre.

L'enseignement du breton dans les collèges et les lycées est en perte de vitesse très net.

Dans la vie publique, on observe certaines tolérances. J'ai eu l'occasion, à pas mal de reprises, de faire des mariages en breton, mais cela ne rime pas à grand'chose parce qu'il n'y a aucune trace dans les textes. J'ai réussi en utilisant, en abusant de mon pouvoir de conseiller municipal, à faire en sorte que mon mariage soit inscrit en breton. C'est le seul que je n'ai pas pu célébrer, bien entendu. Il semble que c'était une première depuis l'Edit de Villers-Cotterêts, sous François Ier, de sorte que dans les textes officiels de l'état-civil de Rennes, le fait est transcrit à la fois en breton et en français, mais il a été bien précisé que c'est le texte en français qui a force de loi ; autrement dit, cela ne sert pas à grand'chose. Quant aux autres mariages en breton, il n'y en a aucune trace écrite, alors que les conseils municipaux utilisent le breton ! Mais tout ce qui est transcrit, l'est en français, si bien que ceux qui se pencheront sur les archives n'y trouveront pas grand'chose en breton. Dans la vie publique, il y a quand même de plus en plus de prises de position en faveur du breton même en dépit des réticences.

II - EXEMPLES ETRANGERS

Dans les pays voisins, on a des situations qui sont toutes différentes du breton, mais on peut en tirer quand même des enseignements très importants. Ceux qui nous touchent de plus près, ce sont en tant que pays celtiques, l'Irlande, le Pays de Galles, l'Ecosse gaélique. Ce qui est le plus riche comme enseignement, c'est ce qui s'est fait, ce qui se fait en Frise, en Catalogne, en Suisse et au Pays de Galles surtout. Il faut savoir que la France est le pays européen le plus en retard dans le domaine de la législation et de l'enseignement des langues, pour des raisons historiques que j'ai citées précédemment. Les pays latins en général sont en retard sur les pays germaniques,

plus ouverts au dialogue et au droit des communautés. Regardons-
y de plus près.

L'Allemagne :

Dans l'Allemagne rétrécie depuis la dernière guerre, il n'existe plus qu'une minorité officielle, c'est la minorité danoise dans le Schleswig-Holstein. Il y a des rapports de réciprocité entre l'Allemagne et le Danemark, c'est-à-dire que la minorité danoise d'Allemagne a ses propres écoles où l'enseignement est fait entièrement en danois avec introduction de l'allemand au bout de plusieurs années et pour aboutir à un bilinguisme allemand-danois et inversement au Danemark. Ces relations ont débouché sur des accords bilatéraux.

La Suisse :

La Suisse comptait jusqu'en 1938 trois langues nationales. A cette date, la Suisse, se sentant menacée par l'Allemagne nazie, et la population étant à 78 % de langue allemande, a voulu marquer sa différence vis-à-vis de l'Allemagne. Un référendum a permis que le romanche, la quatrième langue parlée en Suisse, soit considéré comme langue nationale. Cela lui donne un statut, notamment tous les décrets de lois sont traduits en romanche. La situation du romanche traduit bien la politique linguistique en Suisse. Le romanche est parlé par 50 000 personnes et le particularisme y est marqué. Il ne compte pas moins de cinq dialectes et autant d'orthographes. Ils sont encore un petit peu plus riches que nous là-dessus. Malgré tout, la Suisse a voulu à tout prix que le romanche soit préservé.

Une chose est remarquable en Suisse. Les cantons étant souverains en ce qui concerne l'enseignement, il n'y a pas de ministère suisse de l'Education ou de l'Instruction. Chaque canton est maître de ses écoles, de son enseignement et de la sauvegarde de sa langue. Il existe des cantons uniquement de langue allemande, des cantons bilingues comme le Fribourg et le Valais, des cantons trilingues comme le canton des Grisons. Tous les cantons suisses volontairement versent une contribution au canton des Grisons pour l'aider à sauvegarder sa langue parlée par 50 000 personnes. Rien ne les y oblige mais ils estiment que le romanche fait partie du patrimoine suisse en général. Si vous prenez le train en traversant successivement plusieurs zones linguistiques, le contrôleur parlera toujours en premier lieu au voyageur dans la langue de la zone linguistique où il se trouve. Si sa langue maternelle est l'allemand et qu'il se trouve dans un canton roman, il demandera son billet au voyageur en français, ensuite en allemand puis en italien s'il n'a pas de réponse. Dès qu'il rentrera dans la zone alémanique il demandera le billet d'abord en allemand, dans un canton de langue italienne ce même contrôleur le demandera en italien, ensuite en allemand.

Aux yeux des Français, cela paraît tout à fait ridicule, mais c'est l'exemple modèle du respect des identités. Cela montre la volonté de préservation des langues et en Suisse il n'y a pas de guerre linguistique. Un problème s'est posé dans le canton de Berne il y a quelques années, en raison de l'existence d'une minorité francophone, mais il s'agissait plus d'une guerre de religion que d'une guerre linguistique car dans les communes francophones, l'administration et les écoles utilisaient déjà le français. Néanmoins, le canton de Jura fut créé et la Suisse a su résoudre ce problème très facilement.

Les Pays-Bas :

Aux Pays-Bas, on parle le néerlandais, le hollandais comme l'on dit vulgairement. Dans le canton des petites îles et dans de petites régions d'Allemagne et du Danemark, les Frisons ont eu à lutter pour la préservation de leur langue. Il y a là quelque chose de très important qu'il faut savoir.

Le Pays de Galles :

Breton et gallois ne faisaient qu'un jusqu'au Xème siècle, des textes historiques en font foi. Le protestantisme a sauvé la langue galloise parce qu'il a traduit la Bible en gallois. Les écoles du dimanche ont beaucoup fait pour la sauvegarde de la langue galloise par la connaissance d'une langue littéraire et écrite. Les Gallois ont toujours su écrire leur langue.

Il faut dire aussi que si l'impérialisme anglais est fort, il n'a jamais eu cet ostracisme poussé à des limites extrêmes comme en France. Et même si la langue galloise a été combattue -il y avait des équivalents du symbole en Bretagne, ce qu'on appelait le "welsh note"- cela n'a jamais été aussi violent qu'en Bretagne et cela a été très vite abandonné. C'est dans les années 20 que le gouvernement britannique lui-même a estimé que le gallois faisait partie du patrimoine britannique et qu'il fallait le sauver ; d'où l'emploi constant dans les régions de langue galloise du gallois à l'école mais avec différents systèmes parce que les cantons et les communes sont très libres pour l'organisation de l'enseignement. Il existait des écoles où l'enseignement était délivré pratiquement entièrement en gallois avec introduction de l'anglais, d'autres écoles bilingues, d'autres encore avec prépondérance de l'anglais... Et des militants gallois, un peu avant la guerre, et surtout après la guerre, ont créé des écoles entièrement en langue galloise notamment dans les régions anglicisées. Ces écoles ont eu un énorme succès et actuellement elles se trouvent multipliées. Il y en a eu plusieurs centaines et notamment dans des régions de langue anglaise qui furent autrefois de langue galloise, dans le but de receltiser les jeunes. Ces écoles étaient entièrement en gallois avec introduction de l'anglais par la suite. Elles ont obtenu de très bons résultats au point de vue scolaire. Elles s'adressaient peut-être à un public favorisé parce que les parents étaient motivés et les enseignants aussi.

De ce fait des familles anglaises, non pas galloises de langue anglaise, mais d'origine anglaise et même des familles polonaises habitant dans le sud du Pays de Galles, ont envoyé leurs enfants dans ces écoles, parce que voulant justement prendre part au renouveau de la langue galloise et pour que leurs enfants connaissent la langue du pays. Aujourd'hui au Pays de Galles, il y a un éventail complet de la maternelle, ce qu'on appelle les "scholia" (des écoles maternelles en gallois et des jardins d'enfants), jusqu'à l'Université en passant bien sûr par l'Ecole Normale où il existe une branche pour la formation des enseignants qui est entièrement en gallois. Il y a donc possibilité de la Maternelle jusqu'à l'Université de suivre un enseignement entièrement en gallois.

Le gallois est utilisé dans la vie publique comme langue officielle, au même titre que l'anglais, dans certains comtés, et même comme langue principale dans certaines communes de la région

galloisante et dans les services publics. Si vous allez au Pays de Galles, vous verrez sur les bâtiments des dépendances des Ministères, que ce soit du tourisme, de l'éducation nationale ou de l'agriculture, des inscriptions aussi bien en gallois qu'en anglais. Les publications officielles se font en gallois et en anglais, que ce soit pour le permis de conduire, pour les élections, etc... Au moment du Référendum pour l'entrée de la Grande-Bretagne dans l'Europe, des plaquettes ont été distribuées en gallois. Parfois les Anglais vont même plus loin que les Gallois. Le Gouvernement de sa Gracieuse Majesté aide énormément à la diffusion des livres en gallois même quand il s'agit de publications dirigées contre la politique britannique, c'est faire preuve de beaucoup de fair-play. Je tire mon chapeau à une telle largeur d'esprit. Je pense que c'est important de le signaler.

Un mot, enfin, sur les médias. Les Gallois ont obtenu la quatrième chaîne, qui diffuse de 20 heures à 22 heures de programmes uniquement en gallois, ce qui est quelque chose de très important pour le statut de la langue, notamment auprès des enfants.

Voilà donc quelques situations intéressantes dont on pourrait s'inspirer. D'autres pourraient être citées mais il importe d'aborder le troisième point de cet exposé, qui semble le plus important.

III - POLITIQUE EN FAVEUR DU BRETON

J'exprime ici quelques idées personnelles qui demandent à être discutées, débattues.

HAUTE ET BASSE BRETAGNE

Je pense qu'il est fondamental de faire une distinction entre la Basse-Bretagne et la Haute-Bretagne. Je m'explique. On parle beaucoup en ce moment du breton comme langue officielle en Bretagne, et beaucoup de militants bretons agissent, à juste titre, pour cela. Je pense que cela manque de précision. Cela demanderait à être affiné. Je pense qu'il est important de faire une distinction entre Basse-Bretagne et Haute-Bretagne. D'abord si on prétend lutter contre la France une et indivisible qui ne reconnaît pas ses différentes identités, il faut être conscient qu'en Bretagne aussi, il y a deux identités culturelles. On peut s'en réjouir ou le déplorer, c'est un état de fait. Il y a la Haute-Bretagne de langue romane et la Basse-Bretagne de langue bretonne ou qui était de langue bretonne, parce que ce que j'entends par Basse-Bretagne, ce n'est pas uniquement les régions qui parlent breton, qui vont se réduire à une peau de chagrin dans quelque temps, mais des régions qui furent, il y a peu, de langue bretonne. C'est très net si vous prenez les cartes d'Etat-Major, on peut en tracer la ligne. Ce qui est la Basse-Bretagne est presque la zone bretonnante actuelle, à quelques kilomètres près. C'est très net. J'ai mené des enquêtes sur toute la frontière linguistique, il y a une quinzaine d'années, entre ce qu'on appelle le Vieux Bourg et Mûr de Bretagne. Avec Le Barzig, j'ai enregistré les derniers bretonnants de Mûr de Bretagne, nés dans la commune. Dans des zones comme Saint-Caradec qui sont des

zones francophones depuis déjà presque un siècle ou deux, on peut retracer la limite des langues en prenant le cadastre, les noms de champs. Ces noms en breton ne sont plus compris, et ont été plus ou moins déformés. On les retrouve tandis qu'à quelques centaines de mètres ou à quelques kilomètres de là, ce sont des noms uniquement romans et dont très peu ont à voir avec le breton. Seuls les noms des communes ou des gros villages, sont de langue bretonne mais les noms de champs du cadastre qui datent de plusieurs siècles, sont des noms romans.

Des documents d'archives, notamment relatifs à l'emploi du breton dans la vie religieuse sont intéressants. Dans les paroisses bretonnantes on ne nommait que des prêtres bretonnants, dans les paroisses galloises on nommait des prêtres qui pouvaient être bretonnants mais qui connaissaient et utilisaient le français.

Si je fais cette distinction c'est parce que je pense que c'est en Basse-Bretagne qu'il faut "mettre le paquet" et éventuellement dans certaines villes de Haute-Bretagne où il y a des communautés bretonnantes importantes comme Rennes, Saint-Brieuc, Nantes, Saint-Nazaire ou Saint-Malo. Je dis que c'est là où le breton est encore parlé qu'il faut au moins dans un premier temps, "mettre le paquet" et non pas essayer de diluer cela sur tout le plan de la Bretagne.

PRIORITE A LA MATERNELLE ET AU PRIMAIRE

Le breton en Maternelle et en Primaire me semble être prioritaire. Je pense que le mouvement breton, ces dernières années, a commis une faute tactique grave en ayant concentré ses efforts sur le CAPES de breton. Ne me faites pas dire que le CAPES n'est pas important, mais c'est comme si on construisait le toit avant les murs. C'est sur la maternelle et le primaire qu'il aurait fallu, à mon avis, s'activer pour obtenir la formation des enseignants, l'ouverture d'écoles bilingues et non pas sur le plan du secondaire ou de l'université. Dans tous les lycées de Basse-Bretagne il y a un enseignement du breton. Les conditions sont très mauvaises, les cours ont lieu entre midi et deux heures et de cinq à sept. Ce ne sont pas des conditions décentes, bien entendu, mais il y a quand même un enseignement du breton. Mais en mettant le paquet sur le CAPES, on aboutit à des situations telles qu'il y a 5 capésiens en breton, et ils n'ont pratiquement pas d'élèves. A une époque où l'on parle de fermeture de classes, des matières n'ont pas la chance d'avoir un professeur pour 5 élèves. On fait figure de privilégiés, c'est un comble. Si on veut revitaliser le breton au niveau du collège et du lycée, cela passe par la Maternelle et le Primaire. Je considère que le DEUG était plus important que le CAPES.

LE BRETON FACULTATIF POUR QUI ?

Actuellement, la création d'une classe bilingue repose sur le volontariat du maître. Or les maîtres ne sont pas formés et ne

sont pas forcément volontaires. Dans ces conditions, une expérience lancée une année peut être interrompue l'année suivante même si cent pour cent des parents demandent l'ouverture d'un cours de breton. Il faut que l'option facultative, si elle laisse le choix aux parents et aux enfants impose à l'Education Nationale la délivrance d'un enseignement quand il existe une demande répondant aux normes d'effectifs. Si ces normes sont remplies, et en l'absence de maîtres volontaires et compétents, l'Education Nationale devrait trouver la personne recherchée ou la former.

Nous en sommes loin. Rien n'oblige un maître dont le prédécesseur assurait un cours de breton ou enseignait en breton de marcher sur ses traces. On ne demande pas à un instituteur s'il aime enseigner l'histoire, la géographie ou les mathématiques. S'il choisit la carrière enseignante, il sait qu'il se doit d'enseigner ces matières. Dans un premier temps je ne demande pas que tous les instituteurs aient les compétences requises pour enseigner le breton, mais qu'un nombre de maîtres suffisant soient formés pour répondre aux besoins.

En un mot, le terme facultatif doit se conjuguer avec continuité.

CLASSES DIWAN ET CLASSES BILINGUES

Je pense qu'il ne doit pas y avoir d'opposition entre la filière Diwan et la filière des classes bilingues. Il y aurait beaucoup de choses à dire sur Diwan. Il se trouve que je suis président de l'association des parents d'élèves Diwan de Rennes. Mon fils est à l'école Diwan de Rennes, mais je veux dépasser ce problème et surtout ne pas opposer les deux systèmes d'enseignement. Ces deux systèmes auraient dû fusionner après quelques années si l'Education Nationale accomplissait correctement sa tâche. La filière Diwan part du breton pour aboutir à un bilinguisme breton-français au bout de plusieurs années tandis que la filière dite des classes bilingues part du français pour aboutir à un bilinguisme breton-français. Indépendamment de la filière empruntée, l'enfant sortant d'une classe Diwan et son camarade issu d'une classe bilingue devraient présenter des résultats proches sinon identiques à l'entrée en 6^e. On a trop opposé ces deux systèmes. Je crois néanmoins que Diwan est un aiguillon très important pour amener à la création de ces classes bilingues. De ce fait, certaines classes bilingues ont pu être créées en opposition à Diwan. Il faudrait éviter ce travers, éviter la concurrence, pour au contraire se compléter notamment dans le domaine pédagogique.

LE SAUPOUDRAGE

J'ai dit, précédemment, mon opposition au saupoudrage de l'enseignement du breton. En ceci, je m'oppose à l'association des parents bretonnants. J'en ai débattu quelquefois à Rennes où ils exigent qu'il y ait du breton dans toutes les écoles, dans tous les collèges. Je pense que c'est une erreur. Pour un crédit

donné, on dilue les sommes dans des conditions inacceptables, les effectifs sont très réduits et le breton n'est pas du tout intégré aux autres activités de ces écoles. De surcroît, cela marche un an, deux ans, rarement au-delà. Et puis beaucoup plus grave, les enfants qui sont passés par ces écoles, à leur entrée en sixième, veulent rarement continuer à faire du breton parce qu'ils en ont été dégoûtés.

Ce qui fonctionne bien à Rennes, au niveau du primaire, ce sont les classes bilingues. Les parents sont tout à fait satisfaits du système. Pendant une semaine il n'y a plus eu de breton dans les classes bilingues de Rennes parce qu'une institutrice est partie en classe de neige avec ses élèves. Ses onze ou douze élèves du CM1 ont eu du breton dans le Jura ; c'est très bien. Mais une des deux autres institutrices était en congé de maladie depuis la Toussaint et n'a pas été suppléée parce que l'Education Nationale n'a pas pu lui trouver de remplaçant. Personne n'était formé. La seconde institutrice fut envoyée en stage pour deux mois et n'a pas eu de remplaçant, si bien que les institutrices qui ont été nommées à leur place étaient toutes monolingues francophones. Voilà comment on sabote un enseignement.

BILAN DES CLASSES BILINGUES

J'avais exigé une rencontre avec l'Inspecteur d'Académie au titre de représentant de la ville de Rennes. J'ai demandé qu'un bilan soit tiré de l'expérience de ces écoles bilingues, aussi bien à Lannion qu'à Rennes, vu les résultats obtenus et la satisfaction des parents. Au Pays de Galles et en Frise, ces écoles bilingues se sont multipliées à partir de l'ouverture de quelques classes. Les bons résultats enregistrés ont permis leur multiplication. L'Education Nationale, dans ces pays, en a dressé le bilan. Le souhait de voir l'Académie agir de même en Bretagne est demeuré sans réponse, en dépit de trois années d'expérience. Manque de crédits, soi-disant. Or, un étudiant pourrait y consacrer son sujet de maîtrise.

La motivation profonde de ce refus est à chercher ailleurs. En publiant les résultats d'une enquête consacrée aux écoles bilingues, l'Education Nationale craint manifestement l'effet "boule de neige". Une augmentation des demandes l'obligerait à former des instituteurs de langue bretonne et cela, elle ne le veut à aucun prix.

STATUT POUR LA LANGUE

Il faudra obtenir, au point de vue législatif, un statut évolutif pour le breton. Divers projets de lois existent. Des amis du Parti socialiste m'ont posé la question l'autre jour : "Tiens, il y avait un colloque à Rennes sur les droits des différentes identités au sein de l'Etat français, il faudrait qu'on fasse un débat et que tu nous donnes des idées sur l'enseignement du breton", mais je leur ai répondu : "Il y a des textes, vous connaissez Monsieur Le Penec puisque vous êtes du Parti socialiste, le projet de loi est très intéressant, il n'y

a qu'à reprendre exactement ce qui a été écrit il y a quelques années, cela n'a pas perdu de sa valeur. Ce n'est pas la peine de rediscuter. On a joué le jeu en tant que militants culturels à l'époque. Il y a des textes tout à fait valables et il suffit de les faire passer dans la réalité".

Dans la première partie de cet exposé, je disais que le terme "langue régionale" ne me convient pas parce qu'il n'y a qu'en France qu'on utilise cette terminologie. Qui dit "régionale" dit "langue nationale", cela suppose une hiérarchie. Quand on est une langue régionale, on est limité dans ses droits. Sur un autre plan, j'estime que le statut doit être différent quand il s'agit de langues autochtones qui sont implantées géographiquement et de langues des émigrés. Je suis favorable à l'enseignement des langues des populations émigrées quand elles le demandent. C'est même mon rôle à la ville de Rennes. Je suis délégué à la promotion des langues et cultures de Bretagne et des communautés dites minoritaires. Cela veut dire beaucoup de choses, mais en fait, je ne dispose d'aucun pouvoir réel. Je me retrouve très souvent, en tant que militant associatif, du côté de ces différentes minorités, mais je dis que c'est important de faire la distinction parce que dans la vie locale publique, seules les langues géographiquement implantées et autochtones peuvent avoir droit de cité.

IV - QUELQUES REMARQUES FINALES

Opposition langue littéraire dialecte :

S'agissant de la langue à enseigner, je pense qu'il y a une osmose à trouver. Quand on enseigne le breton en Basse-Bretagne, si on veut que la langue soit vivante, il faut que l'enfant soit en osmose avec son environnement. On doit tenir compte de la richesse de la langue parlée qui contribue elle-même à l'enrichissement de la langue littéraire en général. Autrefois, en Basse-Bretagne, au temps des foires et des marchés, chacun parlait son dialecte et les gens se comprenaient très bien. A Carhaix, de toute la Bretagne, aussi bien les paysans léonards que ceux du Haut-Vannetais venaient vendre leurs bêtes ou faire leurs achats. Chacun parlait sa langue mais tous se comprenaient. L'habitude de parler ensemble venait très facilement à bout des différences, et ce sont souvent de fausses différences qui aujourd'hui sont montées en épingle. Les dialectes ou variantes se retrouvent dans toutes les langues, même les plus usitées. L'anglais parlé en Irlande n'est pas celui de Londres, lequel diffère lui-même de l'anglais de l'Ontario ou de la côte ouest des Etats-Unis. Ces différences n'ont pas empêché l'anglais de devenir la langue internationale que l'on sait.

Je vous ai dit précédemment que l'emploi du breton dans le catéchisme, la liturgie et les ouvrages religieux avait favorisé, par le passé, l'éclosion d'une langue commune. Aujourd'hui, les jeunes ne sachant plus lire la langue, on aboutit à un émiettement du breton. Quand on a l'occasion de discuter avec les gens de son village, si l'on passe au breton rapidement, le premier contact se fera souvent en français. L'évolution est nette de ce point de vue.

Regroupement :

La pratique et le maintien d'une langue vivante suppose deux comportements simultanés chez les locuteurs d'une langue minoritaire :

- susciter les rencontres entre eux,
- faire connaître leur culture à l'extérieur et s'enrichir de l'apport des autres.

C'est le discours que je tiens, à Rennes, aux différentes communautés d'immigrés, Maghrébins, Yougoslaves, Portugais ou Espagnols. Dans ces cas précis, les deux principes que je viens d'évoquer s'appliquent à l'échelle du quartier ou de la ville. S'agissant du breton en Bretagne, ils concernent le village ou la ville, mais aussi les différents pays bretons, le cadre européen et la communauté humaine toute entière.

Breton de partout et de nulle part :

Je pense qu'il est très important, pour vous qui avez la chance de vous trouver dans un milieu où l'on parle breton d'enregistrer les parents et surtout les grand-parents ou les amis qui connaissent bien le breton. Je conseille à mes élèves qui ont la chance d'avoir des parents, des grand-parents ou d'autres membres de la famille qui parlent breton, d'accorder leur préférence à cette langue parlée. Un breton de partout est un breton de nulle part. Langue du peuple, son enseignement ne peut ignorer le contexte social et familial qui l'environne.

Ceci dit, je ne voue pas le breton standard dit littéraire aux gémonies. Il permet à ceux qui ont une bonne connaissance de la langue de respecter ses contractions, son intonation, sa syntaxe. Il contribue à la sauvegarde du breton comme langue vivante. De surcroît, et d'un point de vue psychologique, il met les grand-parents dans le coup. Le breton devient un vaste domaine d'échanges entre grand-parents et petits-enfants.

A Rennes, j'ai des élèves venus de toute la Basse-Bretagne. En terminale, par exemple, ils enregistrent de manière systématique les membres de leur famille et je repère les passages les plus intéressants. Ils constituent un sujet d'étude durant les cours et je dispose ainsi des parlars de toute la Basse-Bretagne. Il est possible, alors, de comparer langue écrite et langue orale.

Le breton à la maison :

Le breton à la maison me semble très important. Il existe différentes situations. Les deux parents, parfois, utilisent le breton, c'est la condition optimale, mais c'est une situation très minoritaire. Le plus souvent, un seul parent est bretonnant ou aucun ne l'est. Dans tous les cas on peut arriver à valoriser la langue. On ne peut exiger de parents qui ne sont pas bretonnants, d'apprendre le breton surtout qu'un jeune a beaucoup plus de facilités qu'un adulte qui est rouillé un petit peu dans ce domaine-là. Mais fournir un effort minimal, par exemple, cela suppose une liaison entre l'école et les parents. Quand de petites comptines sont apprises, des poésies, des chansons, il me

semble intéressant que les parents fassent le même effort pour valoriser le travail de l'enfant, lui donner une certaine fierté de ce qu'il fait à l'école et l'aider dans son travail. Il faut, en outre, que le breton ait droit de cité en dehors de l'école et du foyer.

La vie publique :

J'ai proposé que les classes bilingues de Rennes mènent des opérations portes ouvertes pour sensibiliser de nouveaux parents et l'opinion publique.

Dans le but d'ouvrir les écoles sur le monde extérieur, des artisans peuvent être invités à intervenir. A Rennes, un apiculteur a mené des causeries en breton, montrant aux enfants en quoi consiste son travail. Il avait, à l'occasion, présenté une ruche de verre qui a permis aux enfants de voir les abeilles à l'œuvre. Renseigné par cette personne, l'instituteur a pu transmettre à ses élèves quelques termes techniques.

J'ai pu moi-même accueillir des enfants à la ville de Rennes, et je leur ai expliqué ce que sont le conseil municipal, le travail du maire et des élus, les différents services municipaux, le tout en breton bien entendu. Cette visite fut l'occasion pour les maîtres de transmettre de nouvelles expressions, du vocabulaire.

Les ouvrages d'enseignement en breton :

Le CRDP et les CDDP, centre régional pédagogique et centre départementaux, recèle une mine de documents, des diapositives, des films qu'il serait possible d'utiliser en breton sans grands moyens. Néanmoins, ce travail implique que des maîtres soient formés et détachés pour le faire. Qu'en pense l'Education Nationale ?

Dans l'édition en breton, certaines maisons comme An Here fournissent un effort remarquable pour les enfants. Je leur reprocherai, cependant, le découpage des phrases. Les coupures entre l'article et le nom, le nom et l'adjectif, par exemples, gênent l'enfant dans sa lecture. Pour l'enfant, les groupes forment un tout. C'est une question de pédagogie qui n'est pas à négliger.

LE BRETON

Je voudrais dire qu'aucune langue n'est en soi supérieure ou inférieure aux autres. Chaque langue a ses originalités, ses richesses et ses insuffisances. Le français, qui était, paraît-il, une langue digne d'enterrer toutes les autres - cela a été écrit maintes fois - présente des difficultés quand il faut créer des termes scientifiques. Il est alors obligé d'emprunter massivement au grec et au latin. Il se doit d'utiliser l'anglais fréquemment s'il veut éviter d'employer la périphrase. Le breton, est souvent déroutant pour un francophone : par ses mutations, sa syntaxe notamment. A l'inverse, la conjugaison ne présente pas de difficultés. Hormis cinq verbes irréguliers, tous les autres

sont sur le même modèle. Quand on connaît le fouillis de la grammaire française dans ce domaine, on peut être satisfait. Les adjectifs sont invariables en breton et simplifient la langue sans nuire à la clarté.

Il faut s'attacher, par contre, au vocabulaire certes, mais aussi à l'accentuation. On parle, à juste titre, de "roazoneg", de "brezhoneg Roazon", comme on dit du "brezhoneg Menezparnasse" éventuellement. C'est dramatique d'entendre l'accentuation à la française chez certains jeunes bretonnants et la tournure : "sujet, verbe, complément", alors que la syntaxe bretonne consiste à mettre en tête le mot ou groupe de mots sur lequel on veut insister, le verbe en deuxième position puis le reste, ce qui permet de nuancer sa pensée d'une façon extraordinaire.

Aptitude du breton à créer des mots. J'ai eu l'occasion de faire des réunions dans des milieux populaires, autour de Carhaix, des veillées bretonnantes. Je m'amuse à jouer avec la langue. Je leur dis, par exemple, - ils ont tous été à l'école française -, qu'une science qui étudie telle ou telle chose en breton, implique la terminaison "oniezh". Par exemple l'ornithologie, vient du grec "ornithologos", "ornithos" les oiseaux, puis "logos" la science. Ce n'est pas le commun des mortels qui a créé ce mot-là. "Ornithologie" c'est la science qui étudie les oiseaux. En breton "laboused" et "evned" donneront "labousedoniezh" et "evnedoniezh". La science qui étudie les oiseaux, "al labousedoniezh" en breton, "l'ornithologie" en français.

Cela n'est pas évident. Alors j'utilise un contre-exemple, je dis à mes auditeurs : « puisque "labousedoniezh" c'est la science qui étudie les oiseaux, comment dirait-on la science qui étudie les poissons par exemple ? ». Alors c'est quoi ? "Peskedoniezh", "pesked" les poissons, "peskedoniezh" c'est quoi en français ? Qui connaît cela ? Oui, c'est "l'ichtyologie" du grec "ikthos" qui veut dire "poisson", ce n'est pas évident, on pourrait inventer "krankedoniezh", je ne sais pas ce que c'est en français, la science qui étudie les crabes ?

En breton, si vous prenez la terminaison "eres", la mécanique, vous obtiendrez "al liammeres", la "lieuse", "an dorneres", la "batteuse". On peut former "ar yeneres", le réfrigérateur ; "ar walc'heres", la machine à laver ; et c'est très simple à appliquer une fois qu'on a compris le principe. Bien sûr, si vous sortez ces mots-là à un bretonnant, "labousedoniezh", il ne comprendra pas, mais une fois qu'on a expliqué les préfixes et les suffixes, cela rentre et je pense que le breton est très apte à créer ces mots avec une grande facilité. Quand je m'amuse quelquefois avec mes élèves ou avec mes auditeurs au cours de débats dans un milieu populaire, ils sont tout contents, ils ont créé leurs mots. Et puis je leur dis : "maintenant on va ouvrir le dictionnaire breton", ils l'ouvrent et ils trouvent le mot qu'ils viennent d'inventer. Ils l'ont inventé, ils le trouvent textuellement dans le dictionnaire. C'est un excellent exercice.

CONCLUSION

Je n'ai fait que lancer quelques pistes sans défendre mon catéchisme. J'ai un certain recul quant à l'enseignement du breton et sa pratique. La réflexion me semble nécessaire sur plusieurs chapitres : le combat en faveur du breton, la pédagogie, l'utilisation de la langue. Cet exposé n'est qu'un élément parmi tant d'autres versé au dossier de la langue bretonne.

-oOo-



- Allez! Demain, je vous en raconterai une autre.

AN HAD (Diwan)

skolioù diwyezheg

AODOÙ AN HANTERNOS

Lannuon



4 ANNEES DE CLASSES BILINGUES A LANNION

(Jean-Jacques MONNIER)

Depuis la "circulaire Savary" de 1982, l'enseignement public a mis sur pied, dans l'hexagone, une ébauche d'enseignement bilingue. En 1983, c'est le rectorat de l'académie de Rennes qui a été chargé d'élaborer un "projet pour un développement accru de l'enseignement des langues et cultures régionales en Bretagne". Ce texte, peu connu, a servi de base à l'ouverture d'une filière bilingue primaire à Rennes et d'une filière bilingue à partir de la maternelle à Lannion, tandis que l'école de St-Rivoal s'inscrivait, plus ou moins dans le cadre de ce projet. Ce projet s'inscrivait comme on l'a dit, dans la perspective Savary d'intégration des écoles Diwan auquel il fait référence. Bon an mal an, ce projet continue à servir de cadre juridique à une "expérience" qui va entrer dans sa cinquième année scolaire. Nous nous limiterons ici à l'aspect préélémentaire et primaire du projet.

I - Le projet rectoral :

Ce projet s'adresse aux divers partenaires de l'Education Nationale :

- enseignants et leurs syndicats ;
- familles des élèves et leurs associations ;
- élus, assemblées locales et régionales ;
- associations engagées dans le développement des langues et cultures bretonnes et galloises.

Ce texte peut être amélioré. Les avis de tous seront, à cet égard, très utiles.

Il doit, cependant, reposer sur les principes fondamentaux définis par la circulaire ministérielle n° 82-261 du 21 juin 1982 sur l'enseignement des langues et cultures régionales :

- l'Education Nationale est le maître d'oeuvre et le maître d'ouvrage, mais le concours de tous autour de ce plan et de ce projet éducatif est hautement souhaité ;

- l'enseignement de la langue et celui de la culture sont totalement interdépendants ;

- les expériences de bilinguisme devront être menées dans des conditions assurant une acquisition normale de la maîtrise du français et de la langue régionale ;

- le volontariat des élèves et des enseignants devra être respecté ;

- une large latitude d'expérimentation pédagogique, tant pour l'enseignement du breton que l'enseignement en breton ;

- le développement de la formation continue doit être assuré.

En accord avec les principes ci-dessus, le présent projet sera mis en oeuvre DANS L'ECOLE PUBLIQUE, c'est-à-dire sous sa responsabilité.

Il n'exclut pas, en l'état actuel, l'existence parallèle d'un enseignement par des associations telles que DIWAN, mais il se propose de définir la forme et le cadre exclusifs d'intervention de l'Education Nationale.

Ouvert aux collaborations extérieures, il se situe toutefois dans la perspective d'une unification progressive de cet enseignement sous l'égide et à l'intérieur du service de l'Education Nationale.

Les maternelles et l'école élémentaire :

L'Education Nationale a déjà mis en place, dans de nombreuses écoles de Bretagne, un enseignement de la langue et de la culture Bretonnes.

Actuellement, la sensibilisation en français à la culture bretonne et/ou galloise est assurée dans près de 350 écoles alors que des enseignements sur les langues et cultures sont donnés en breton (ou en gallo) dans approximativement 230 écoles. Enfin, environ 200 instituteurs consacrent une partie de leur activité à ces enseignements.

Ces deux dernières années ont marqué une progression de cet enseignement :

- création de 9 postes supplémentaires d'instituteurs-animateurs, futurs conseillers pédagogiques en titre ;

- introduction des langues régionales dans le recrutement et la formation des instituteurs, cette dernière devant être complétée par la voie de la formation continue (Ecoles Normales d'Instituteurs, Délégation régionale du Centre National d'Enseignement par Correspondance, etc...).

Ce projet qui vous est présenté a pour but d'aller plus en avant. En premier lieu, il s'agira :

1° de multiplier le nombre de maternelles et d'écoles primaires où une sensibilisation à la langue, et puisant dans le fonds culturel régional, est réalisée ;

2° de créer des classes expérimentales bilingues. Ce seront des classes de l'école publique placées sous l'autorité du Directeur de l'école.

a) Principes généraux :

Ces classes fonctionneront dans les locaux de l'école publique ou à proximité. L'accord des collectivités locales sera sollicité ; "les collectivités locales qui ont souvent marqué leur intérêt pour les langues et cultures régionales se verront (ainsi) offrir des possibilités d'intervention", conformément aux termes de la circulaire du 21 juin.

Ces classes devraient être essentiellement, dans un premier temps, des maternelles, mais, sur la base des expériences existantes, il est parfaitement envisageable que certaines soient aussi ouvertes dans l'école élémentaire.

Leur nombre sera progressivement accru selon les possibilités et la nécessité.

Ces classes pourront être créées s'il existe un minimum de 8 élèves sollicitant l'enseignement bilingue. Ce nombre -sans constituer une norme officielle- est celui qui est généralement admis pour le maintien d'une classe en diminution d'effectifs en zone rurale.

Toutefois, les ouvertures se feront selon les priorités qui apparaîtront en fonction de la demande et des moyens disponibles. A ce sujet, il convient de rappeler que ces expériences reposent avant tout sur la prise en charge par le maître dans sa classe, s'il est volontaire, avec l'aide des instituteurs-animateurs.

Ces ouvertures de classes seront prononcées après avis des instances consultatives compétentes pour l'enseignement du premier degré.

b) L'enseignement :

Le taux respectif d'enseignement en français et en breton (ou gallo) sera défini de manière à éviter la domination d'une langue sur l'autre et à permettre l'apprentissage convenable de chacune d'elles. Il sera donc vraisemblablement à moduler selon l'âge des élèves.

La notion de volontariat des enseignants et des élèves, aussi bien que le caractère expérimental, impliquent que les méthodes pédagogiques utilisées puissent varier d'une école à l'autre et qu'une latitude soit laissée aux élèves -avec l'accord des familles- de choisir non seulement l'école -la déssectorisation de ces classes sera décidée- mais aussi, si possible, la proportion respective de français ou de breton enseigné.

Des passerelles seront prévues pour les enfants qui voudraient passer d'un enseignement bilingue à un enseignement

exclusivement en français -et vice versa- en cours de scolarité.

Des cours renforcés dans l'une ou l'autre langue, selon les cas, seront donnés par les maîtres itinérants actuels, par les enseignants de l'école...

Le programme de développement de l'enseignement de culture et langue régionales dans le second cycle permettra d'assurer la continuité pour les enfants qui le souhaiteraient.

Le passage en classe de 6e, pour les enfants issus des classes bilingues, se fera selon les modalités habituelles (accès direct sur proposition du maître de la classe).

c) Le personnel enseignant :

Il sera recruté selon le principe du volontariat (circulaire Orientations Générales 3.B.O. n° 26, page 2.164).

Aux enseignants possédant un Certificat d'Aptitude Professionnelle, une formation complémentaire, si elle n'a pas déjà été suivie, tenant compte de la spécificité du poste bilingue, sera proposée sous la forme d'un stage de formation continue, stage qui pourrait être validé par une épreuve orale portant sur la langue et la culture bretonnes.

Cette formation continue, qui s'articulera avec la formation initiale prévue dans les Ecoles Normales par la circulaire, sera couverte par le plan qui va être défini par la mission académique à la formation des personnels.

Les enseignants ne possédant pas de Certificat d'Aptitude Professionnelle, mais ayant déjà enseigné par exemple sous l'égide de DIWAN, pourront être recrutés comme suppléants de l'enseignement public, sous réserve des conditions habituelles de diplôme (baccalauréat), et de nationalité.

En vue de leur titularisation ultérieure, des possibilités d'accès au C.A.P leur seront offertes selon des modalités spécialement aménagées.

II - Sur le terrain :

A) La maternelle (novembre 83) :

Promise à la fin août 1983 par une administration "de gauche", la classe bilingue maternelle de Lannion (école maternelle J. Savidan, au centre-ville) n'ouvrait que le 3 novembre parce que la municipalité d'opposition, prévenue tardivement, avait pris son temps pour donner un avis favorable et que l'administration avait tardé plus encore à pourvoir le poste. Après la Toussaint, la classe ouvrait avec 12 élèves, bientôt réduits à 11 par le départ de parents pour des raisons professionnelles. L'enquête préliminaire menée en mai 82 avait montré un potentiel de 18 enfants de 4 et 5 ans sur l'école. La différence était due au changement de classe imposé aux enfants en cours d'année scolaire. Il n'y avait aucun militant breton -à une exception près- parmi les parents. Par la suite, l'effectif de la classe oscilla entre 15 et 20 enfants à chaque rentrée. En septembre 86, à la suite d'une hausse des effectifs dans l'école maternelle, et bien qu'une autre école maternelle distante d'un

kilomètre disposait d'une salle vacante, c'est la maternelle bilingue qui a dû déménager, deux semaines après la rentrée, perdant 3 élèves pour des raisons matérielles et se trouvant coupée des autres classes bilingues primaires voisines, ce qui rendit impossible la poursuite des activités communes.

Depuis son ouverture, cette classe maternelle, qui accueille désormais les 3-5 ans, fonctionne concurremment avec l'école Diwan, installée au centre-ville jusqu'à l'année scolaire 85-86 incluse. Des activités communes ont rapproché maîtresses et enfants des deux écoles.

B) Le C.P (septembre 84) :

L'administration voulait limiter l'expérience aux enfants déjà scolarisés en maternelle bilingue. Pour elle, il y avait donc 6 enfants à scolariser en C.P, et une vingtaine en maternelle. Dans les faits, 3 enfants venus de maternelle Diwan et 4 enfants débutants en breton étaient en C.P bilingue à la rentrée. Après une classe "sauvage" animée par une institutrice en retraite bretonnante, l'administration devait renoncer à son projet de classe maternelle et primaire unique et nommait un second instituteur pour le C.P bilingue, avec 13 enfants. Par la suite, l'apport de Diwan Lannion au C.P bilingue tombera à 2 enfants puis à 1 enfant, ceci s'expliquant en partie par l'ouverture à Diwan d'une seconde classe (grande section de maternelle et C.P) avec 7 enfants à la rentrée 86. Cette même année, les deux classes Diwan sont installées dans l'école publique de Loguivy-lès-Lannion, à 3 kilomètres de là, ce qui eut pour effet de réduire les contacts entre les deux enseignements.

C) Le C.E.1 (septembre 85) :

A la rentrée 85, il y avait 27 élèves à scolariser en C.E.1 et C.P, alors que la moyenne des C.P du département ne dépasse pas 16. Nouvelle classe sauvage, nouvelle action résolue et prolongée des parents, jusqu'à l'obtention d'un 3e poste. Le C.P compte alors 13 enfants, le C.E.1 en a 14, puis 15.

D) Le C.E.2 (rentrée 86) :

A la rentrée 86, l'école bilingue comprend un C.E.1-C.E.2 de 28 élèves. Les parents décident de ne pas mener d'action de dédoublement après le refus de l'administration de nommer un enseignant supplémentaire. L'instituteur travaille dans 2 salles contigües, avec le C.E.1 d'un côté, le C.E.2 de l'autre. Comme pour le C.P, il doit élaborer une progression, une pédagogie, un dosage des langues.

E) Le C.M.1 (rentrée 87) :

Sauf baisse subite des effectifs, le poste est déjà accordé. C'est la première fois qu'un poste d'enseignant bilingue breton-français à Lannion est accordé de façon normale, dès le printemps. Les parents sont bien organisés au sein de l'Association des Parents pour l'Enseignement du Breton (APEEB).

III - La pédagogie :

Wolfgang GEIGER, un chercheur allemand, a réalisé l'interview dont on lira ci-après un extrait, avec G. GEFFROY, l'ins-

tituteur qui a défriché l'enseignement en C.P., C.E.1 et C.E.2 bilingues.

Wolfgang GEIGER : Concrètement, comment une classe bilingue fonctionne-t-elle ?

G.GEFFROY : A priori, la difficulté réside dans l'utilisation de deux langues. Mais, cette difficulté, d'un point de vue technique, le maître est seul à la connaître. Pour les élèves, ça ne pose pas de problème.

L'accueil des enfants se fait en breton dans la classe, le matin ; ça demande cinq minutes, dix minutes, un petit peu plus, un petit peu moins, ça dépend... Ensuite, on attaque le travail en français qui va durer jusqu'à midi, avec toutes les activités traditionnelles. L'après-midi se fait uniquement en breton et c'est une activité du même type, étude de la langue, calcul, etc...

Ce qu'on essaye de mettre en avant, ici, à Lannion, c'est que les deux langues doivent avoir le même statut éducatif, c'est-à-dire que si l'on mène une activité, par exemple de lecture, en français, on fera une lecture similaire ou différente, mais de même nature, en breton. Si l'on fait des maths en français, on fait aussi des maths en breton... On étudie la grammaire des deux langues, ce qui permet d'habituer les enfants, du point de vue de la formation intellectuelle, au travail de correspondance, ceci d'autant plus facilement que les deux langues bénéficient du même statut éducatif.

D'autre part, il y a une chose qui est importante, c'est le statut affectif, parce qu'il conditionne les liaisons directes entre et avec les élèves, individuellement ou en groupe, et là, il est important de privilégier la langue bretonne. C'est ainsi qu'au cours de la matinée qui se déroule en français, les liaisons affectives laissent la place au breton, à savoir : "j'ai besoin d'un stylo", "j'ai perdu ça ou ça", "ceci m'embête", etc...

W.G. : Que toutes les matières soient enseignées dans les deux langues, c'est la théorie, mais, est-ce que ça correspond vraiment à la pratique ?

G.G. : C'est vrai pour les matières dites fondamentales. L'histoire, la géographie, le dessin, toutes les matières artistiques et sportives se font, ici, en breton, et il y a de temps en temps une réactualisation du point de vue du vocabulaire. Dans ce cas, les acquisitions se font au moyen du breton.

W.G. : Et le français ?

G.G. : Le français intervient... En géographie, par exemple, on fait régulièrement une remise à niveau du point de vue du vocabulaire, uniquement. Mais ce n'est pas la langue de construction.

W.G. : En ce qui concerne les horaires, les matières...

G.G. : Les matières ? Il y a des matières fondamentales et des matières dites "d'éveil". Les matières fondamentales consistent en l'étude de la langue, sa construction, le langage, et les mathématiques. Pour ces matières, l'utilisation des deux langues s'impose. Les matières "secondaires", ce sont les activités de découverte, les disciplines artistiques, l'histoire, la géographie, et tout ça se passe en breton. Ce sont les activités qui plaisent le plus aux enfants. Pour leur statut affectif, il est important qu'elles se fassent, ici, dans la langue qu'il s'agit de renforcer et qui est le breton.

W.G. : Concrètement, comment enseignes-tu le calcul, les maths ?

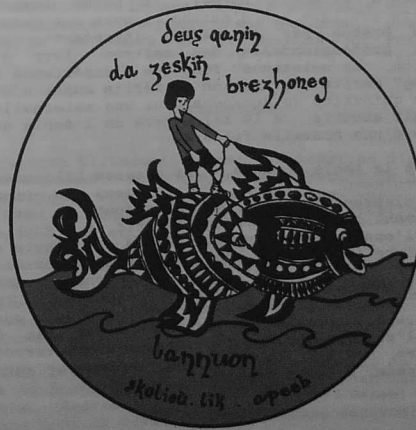
G.G. : Il y a une activité de maths en français, le matin, il y en aura une autre en breton, à un moment donné dans le courant de l'après-midi, mais ce ne sera pas une réplique, pas un duplicata. On ne se répétera pas, on poursuivra l'activité commencée le matin ou on en commencera une nouvelle. Il se peut très bien qu'une notion importante soit introduite en breton.

W.G. : Et ce glissement d'une langue à l'autre, ça marche sans problème ?

G.G. : Ça ne pose aucun problème. Quand quelque chose échappe aux enfants dans une langue, on a recours à l'autre langue.

W.G. : Au niveau de la maternelle, quand les enfants viennent pour la première fois, il y a des points de départ très différents. Certaines familles sont bretonnantes, d'autres sont bilingues, d'autres encore ne sont pas bretonnantes du tout mais souhaitent que leur enfant soit enseigné aussi en breton. Est-ce qu'il y a des problèmes à ce niveau-là ?

G.G. : Les acquisitions se font très rapidement. Les premiers temps sont plus difficiles pour les petits qui ne connaissent pas le breton parce qu'il s'agit de privilégier toutes les situations de communication et de s'appuyer justement sur ceux qui savent déjà quelque chose pour l'apprendre aux autres, puis d'utiliser le breton pour apporter des choses nouvelles à tous, mais c'est parce qu'on utilise la langue à découvrir sans arrêt, sans arrêt dans toutes les situations... C'est donc une communication complète... On n'étudie pas, on n'apprend pas pour apprendre, on apprend pour communiquer, c'est parce qu'on communique qu'on utilise la langue, tout simplement. Pédagogiquement, cela transforme beaucoup de choses, puisqu'il faut parler et parler sans arrêt, communiquer...



IV - Bilan provisoire :

Il n'y a pas eu de bilan officiel. Ce qui se sait, c'est que ces enfants ne sont pas en retard (loin de là), qu'ils sont bons -même très bons- en calcul. Qu'ils sont tous capables de répondre en breton et d'écrire en breton. Cela dit, le niveau socio-culturel d'origine présente la même variété que dans les classes ordinaires. Les différences d'aptitude existent comme ailleurs. Le bilan définitif ne pourra être fait qu'au terme du C.M.2 et au vu de plusieurs générations d'enfants. On a vu des enfants ayant un retard scolaire le combler en partie ou en totalité. Quant à la cour de récréation, ce n'est pas un ghetto. Les enfants des différentes classes jouent ensemble. L'expérience concerne maintenant plus de 80 enfants. Quant aux niveaux de breton, ils sont variés puisqu'il y a des milieux familiaux bretonnants et d'autres -majoritaires- qui ne le sont pas. Il y a des enfants qui ont 4 années de breton à l'école, d'autres 2.

Le bon travail des classes bilingues de Lannion a été récompensé par les 2 premiers prix au festival du livre de St-Brieuc (catégorie : livres réalisés par des classes), l'un pour le C.E.1-C.E.2, l'autre pour la maternelle. Elles ont montré, aux éliminatoires du Kan ar Bobl, le bon travail réalisé en chant breton. Visites de fermes, nettoyage de rivières, classes de rivières (une nouveauté de l'APPSB), séjours à Trégionou (Oaled Diwan), voyages scolaires se sont multipliés, de la maternelle au C.E.2. L'effort pour qu'aucune des deux langues ne prenne le pas sur l'autre, suivant le projet officiel, se poursuit. Dans le cadre scolaire, c'est un succès. Hors du cadre scolaire, d'autres éléments entrent en jeu, tant pour les enfants des classes bilingues que pour les enfants "Diwan". La carence grave de la télévision en matière de valorisation du breton est un obstacle important, de même que le caractère francophone dominant de la société bretonne d'aujourd'hui.

Des classes à effectif normal, la bonne insertion dans l'école primaire publique -ou d'autres classes ont maintenant une initiation au breton par le maître itinérant-, la qualité pédagogique et professionnelle des maîtres, leur qualité de locuteur breton "de naissance" font que l'expérience de Lannion "skol diwezheg" mérite l'attention et mérite aussi d'être tentée ailleurs. Une quinzaine de demandes pour une maternelle bilingue à Kawan devrait aboutir, à 10 kilomètres de l'école de Lannion, ou la création d'une nouvelle filière.

Soumises à la règle commune, les classes bilingues doivent avoir un recrutement continu. Puisant dans une clientèle hors "ensav", les classes bilingues sont sans doute la seule chance d'un développement quantitatif et qualitatif de l'enseignement du breton dans l'enseignement public. Elles ont besoin de soutien extérieur et d'une information honnête et sans a priori. L'Education dite "Nationale" est-elle capable de changer son attitude vis-à-vis de la langue et de la culture bretonnes ? L'expérience entamée depuis 1983 est positive sur ce point. Mais que Morlaix, Douarnenez, Brest, Lorient et Vannes n'aient pas de classe bilingue dans l'enseignement public conduit à s'interroger et sur la volonté des bretons de vivre leur culture et sur celle des autorités d'accéder à leurs besoins.

-oOo-

Rostrenen



(Michel SOHIER)

Avant d'aborder l'historique de la création de la classe bilingue de Rostrenen, il convient de rappeler les différentes démarches effectuées pour obtenir un enseignement du breton dans la région de St-Nicolas-du-Pélem.

En 1982 : une demande formulée par les parents d'élèves et les enseignants de St-Nicolas-du-Pélem afin qu'un enseignement continu de la langue bretonne soit assuré de la maternelle à la classe de 3ème.

En 1983 : la création d'une classe maternelle bilingue est un moment envisagée mais, à la suite de certaines oppositions (dont la directrice de l'époque), elle n'aura pas lieu.

En 1984 : une demande de création d'un poste d'animateur en breton est formulée par les enseignants des écoles maternelles et primaires du canton de St-Nicolas-du-Pélem.

En 1985 : une demande d'ouverture de classe maternelle bilingue est souhaitée par les parents. L'opposition vient cette fois du bureau local des parents d'élèves (FCPE). Malgré la forte demande de parents (plus de 20 signatures), la présence sur place d'une enseignante bilingue, l'avis favorable du principal syndicat d'enseignants, le poste n'est pas créé. Nous n'avons pas trouvé auprès du Maire de St-Nicolas-du-Pélem un accueil favorable à la dernière demande de création de classe bilingue.

HISTORIQUE

A la fin de l'année 1983, diverses réunions d'information (Diwan ; classes bilingues) amènent la création d'une association pour l'enseignement du breton dans la région de Rostrenen et St-Nicolas-du-Pélem. Cette association effectuera de nombreuses démarches qui conduiront, enfin, à la création de la classe maternelle bilingue en septembre 1986.

Suite à un questionnaire adressé aux parents d'élèves, en février 1984, la directrice de l'école maternelle publique fait une demande officielle de classe bilingue. Le Conseil Municipal de Rostrenen se montre favorable. Le député D. Chouat apporte aussi son soutien.

En 1985, l'association pour l'enseignement du breton profite de la mise en place d'un contrat de pays (cantons de Gouarec, Maël-Carhaix, Rostrenen, St-Nicolas-du-Pélem) pour faire des propositions dont la création d'une classe maternelle bilingue à l'école publique de Rostrenen.

Les membres de l'association rencontrent les 23 maires des communes concernées par le contrat de pays. 21 signent la motion de soutien à l'ouverture de classes bilingues. Ne signent pas : les maires de Mellionec et St-Nicolas-du-Pélem.

Malgré le soutien du Conseil Municipal, du Maire et Conseiller Général de Rostrenen, de la grande majorité des maires du contrat de pays, des parents d'élèves, des enseignants de l'école maternelle, du député, de l'Association des Elus Bretonnants, l'ouverture ne peut être envisagée pour la rentrée de septembre 1985.

Réponse de M. l'Inspecteur d'Académie du 13.3.85 : "Les opérations de carte scolaire n'ont permis de dégager aucun moyen au bénéfice des enseignements des langues et cultures régionales."

Dès la rentrée 1985, nous renouvelons notre demande auprès de l'Inspection Académique qui nous reçoit au mois d'octobre.

Le 3 décembre, le SNI- PEGC organise une réunion à l'intention des instituteurs des cantons de Rostrenen et St-Nicolas-du-Pélem et à laquelle je suis convié. La formulation de la lettre jointe est révélatrice de l'état d'esprit de certains enseignants vis-à-vis de la langue bretonne. Il va sans dire que cette réunion fut houleuse...

La classe maternelle bilingue est donc créée à la rentrée de septembre 1986 et accueille 11 enfants répartis ainsi :

- 4 en petite section (3 à 4 ans seulement),
- 3 en moyenne "
- 4 en grande "

LE PROJET PEDAGOGIQUE DE DEPART

Il a été présenté par la directrice de l'école maternelle publique de Rostrenen, dès février 1984. Le projet met en évidence l'intérêt du bilinguisme précoce mais aussi le maintien de la langue bretonne.

LE POINT DE VUE DES PARENTS

Plusieurs réunions (parents-enseignants) ont permis de mieux se connaître et de mieux comprendre le fonctionnement d'une classe bilingue. Une visite à l'école maternelle et primaire de Lannion a été organisée dès la fin du premier trimestre.

Les parents présents sont revenus convaincus de l'intérêt de l'enseignement bilingue. En effet, pour les parents, le bilinguisme précoce est un facteur d'épanouissement de l'enfant.

Certains parents sont conscients que le bilinguisme breton-français présente les meilleures chances de succès car l'environnement y est favorable. Pour être efficace le bilinguisme doit s'appuyer sur deux langues qui sont à la portée de l'enfant.

LES PROBLEMES

- Entrée à 2 ans en classe bilingue :

M. le Recteur d'Académie et M. l'Inspecteur d'Académie auxquels nous avons posé la question de l'âge d'entrée en classe bilingue n'avaient fixé aucun âge limite. Par contre Mme l'Inspectrice des écoles maternelles a demandé à la directrice de l'école de n'inscrire les enfants en classe bilingue qu'à partir de 3 ans seulement. A notre avis, il n'y a aucun préjudice à ce que l'enfant fasse son apprentissage de l'école dans une classe bilingue. Nous soulevons à nouveau ce problème pour la prochaine rentrée scolaire.

- Aide-maternelle :

L'école maternelle publique de Rostrenen (7 classes) a deux implantations. La classe bilingue et une classe grande section se trouvent à environ 800 m des autres classes. Cet éloignement n'a pas permis de bénéficier d'une aide-maternelle bilingue. Le problème a été étudié en conseil d'école et sera peut-être réglé pour la prochaine rentrée scolaire.

- Double inscription :

Mme l'Inspectrice des écoles maternelles a refusé la double inscription des enfants dans la classe bilingue alors qu'elle est pratiquée pour les autres classes (Lannion, par exemple).

L'AVENIR

Tous les parents souhaitent que l'expérience se poursuive en primaire et nous demandons l'ouverture d'un C.P. L'inscription de nouveaux enfants nous permet de solliciter dès maintenant cette ouverture. Fin avril 1987 la situation est la suivante :

C.P. et grande section :	10
Moyenne et petite section (maternelle) :	16
(Y compris 4 de moins de 3 ans).	

Les effectifs sont susceptibles de s'accroître, certains parents n'ont pas encore pris de décision.

Les parents, la municipalité, le conseil d'école de maternelle sont favorables au suivi de l'expérience en Primaire. Le conseil d'école de Primaire, quant à lui, n'a pas formulé d'opposition.

La mise en place d'une filière bilingue en Primaire va tout-à-fait dans le sens proposé par M. le Recteur d'Académie d'ouvrir un enseignement bilingue dans un collège du centre Bretagne (que nous souhaitons à Rostrenen, bien sûr).

-oOo-

hag unan all e brezhoneg ewid diskouez e oaran komz brezhoneg. Ma vo ur mestr-skol all 'benn bloaz a zeu e vo memestra ewitan. En ur c'hlass diwezheg e vez red gouzoud mad brezhoneg neuse.

A.F. : Pessort kudennoù yezh ha kudennoù pedagogel ho peus kavet war ho hent ?

M.S. : Pa oan deuet ba Rostren, startañ tra oa 'benn ar fin ne 'm boa ket gwraet skol-vamm gwech ebed. Me oa bet dalc'hmad ba skol derez. Se zo bet ur gudenn ha stard awalc'h da gomañs. N'eo ket memes labour, na memes stumm, na memes tra tamm ebed. Ahendall em boa gwraet dija ur c'hardeur bemdez e Skol Kelern, med n'eo ket memes tra evel boud en ur skol en brezhoneg. Ne gomzan nemed brezhoneg. Kustum e oant da gomz brezhoneg gant o zud ; setu e komzan gant ma stumm hag e komzan buan 'benn ar fin. Hag ar vugale a oa red dehe cheñch stumm un tamm ewid kompren un dra bennaket.

Ur gudenn all a zo iwe. Ar vugale da gentañ ne gomprenont ket ar pezh a vez lâret. An dra-se 'zo stard awalc'h e-barzh ar c'hlass. Pa vez lâret un dra bennaket ne gomprenont ket a(han)on. Ar pezh e rankan ober eo lâred an dra-se e galleg ! Ha pa vez impiljet galleg e vez ar vugale bepred o c'hortos :
- "Pa lâres an dra-se din e galleg, e rin... !"

Setu e vez red lâred deho e brezhoneg gant sinoù ha beb sort traoù. Buan awalc'h neuse e kompren ar vugale ar pezh a vez lâret. Pa 'z eo bet an dud tri mis, eo possubl awalc'h dehe kompren ar pezh a vez lâret.

A.F.S. : Penaos e vez stummet an dewezh skol ?

M.S. : Diouzh ar beure e ran galleg ha goude kreistez brezhoneg ha mann ebed nemed brezhoneg neuse. Da gomañs eo bet red din nompas ober toud e brezhoneg goude kreistez peogwir e oa re ziaes. Ne 'm gomprenemp ket hag e oa stard awalc'h.

Ur gudenn all zo bet peogwir e oa brezhoneg goude kreistez. An dra-se oa bet lâret din gant an enselleres : galleg diouzh ar beure, brezhoneg goude kreistez. Goude kreistez neuse e vese skuishoc'h ar vugale ; setu e teskont nebeutoc'h. Ne selaouont ket kenkoulz hag un dra bennag c'hoazh : daou pe dri oa o kousked. Ar re-se o deus bet poan da heuliañ. Da gomañs ne heulient ket ar re-all. Abaoe ne gouskont ket eo deuet kalz gwelloc'h o zraoù.

Ar vugale a zo deuet a oare e vefe gwraet brezhoneg ba 'r c'hlass. Setu e oant kontant d'ober se. N'o doa ket gwraet brezhoneg gwech ebed araog nemed daou : unan a oa diwezheg dija gant tri blé hag ur plac'h a gompren mad toud ar pezh a vese lâret dehi hag a gomze mad iwe. Toud ar re all ne gomzont ket brezhoneg gant o zud.

Bez 'z eus un nebeud re hag o deus klasket abaoe komz gant ameseien. Bez 'z eus tud hag o deus lâret d'o ameseien komz gant o bugale, lâred tannoù posoù dehe ewid diskouez e vez komzet brezhoneg dre amañ 'benn ar fin ha n'eo ket nemed ba 'r skol.

Tud zo o deus lakaet o bugale da gomz gant o zud kozh, ar pezh a ra vad dehe. Med ur gudenn oa bet. Unan e oa e dad kozh eus Bro-Leon. Setu ne oa ket tre memes brezhoneg evel dre amañ.

Setu e dad kozh a lâre dehañ : "Ne gomzes ket mad, n'eo ket evel-se e vez komzet !". Lâret 'm eus bet dehe e vese desket brezhoneg ar vro-mañ ha n'eo ket koulz ar brezhoneg eus Bro-Leon : "N'ho peus nemed lâred dehe : "C'hwi a lâre se ha me a lâre mod all...". Goude-se ne 'm eus ket bet kudennoù all.

Ar pezh a vank dehe 'benn ar fin a zo tud o komz brezhoneg gante er-maes eus ar skol. Tud ar vugale o deus lakaet anehe a-wechoù da selaou FR3 pe ar radio hag e komprenont tannoù traoù. Kompren a raont ur pos bennag a-wechoù. Evel ar galleg ema. E galleg ne gomprenont ket iwe toud ar pezh a vez klevet gante.

A.F. : Kudennoù arc'hant ho peus bet ewid lakaad ar c'hlass da vont en-dro ?

M.S. : Ne 'm eus ket bet. Ti-kêr Rostren en deus roet arc'hant da zigorin ar c'hlass. Arrebeuri 'zo bet prenet toud re newez. Roet eo bet arc'hant ewid prenañ c'hoarioù, levrioù hag all. Ahendall votet eo bet deomp arc'hant gant "Syndicat Mixte Kreis-Breizh". Ase hon eus bet ar pezh hon oa goulennet.

A.F. : Epad ar vakañsoù, daoust hag-ehñ ema ar vugale o vont d'ar greisenn vakañsoù e brezhoneg ?

M.S. : Ne oaran ket med bez zo marsen un nebeud anehe o komz un tammig brezhoneg epad o vakañsoù.

A.F. : Petra a vez gwraet er-maes eus ar skol ?

M.S. : Ba "Kan ar Bobl" e oamp bet da ganañ un tamm. Mod all ne vez ket beteghenn digoret re ar c'hlass. Aon 'm eus un tammig lakaad anehe mont da weled n'eus forzh piw er mod-se evel mont d'ar marc'had da Rostren. Ne oan ket gwall a-du gant se peogwir m'eus aon ma vefe gwraet goap doute. An dud a lâro : "C'hwi a gaose brezhoneg ? Petra a oar c'hwi e brezhoneg ?". Tost da vann ebed eveljust ! Hag ar vugale a welo an dra-se fall.

Setu 'm eus gwelet kentoc'h choas an tud a welo ar vugale. Ur soner 'm eus pedet da zont ba 'r c'hlass, ur soner yaouank gant daou pe dri a vugale hag 'm eus lâret dehañ ar pezh a oa d'ober. Setu e-gis-se e fello d'ar vugale komz da unan bennag ha ne ra ket goap douzh se. Lavared a ra an traoù deg gwech ma vez red. Digoret e vez kentoc'h ar c'hlass da dud yaouank eged d'ar re gozh. Brezhoneg a vez komzet gant ur bern re yaouank c'hoazh.

A.F. : Penaos e labourit gant ar skolidi er skol ?

M.S. : Galleg zo diouzh ar beure, alies gant un hanter eurwezh ewid komz eus an amzer, piw 'zo ba skol, piw n'eo ket, piw a oar kontañ ar vugale. Adgwelet e vez iwe kanaouennoù. Goude kreistez e vez gwraet brezhoneg ; setu e vez lâret ar pezh a zo d'ober e brezhoneg e-lec'h e galleg. Livaj pe jedoniezh a vez gwraet e brezhoneg goude kreistez. Essaeñ a ran iwe lakaad anehe da lâred peb tra o deus ezomm e brezhoneg ha pas nemed selaou brezhoneg. Lakaad anehe da gomz 'benn ar fin 'zo ar startañ tra. Deskiñ a raont traoù ; gouzoud a raont ur bern traoù med lakaad anehe da lâred anehe zo diaes kenañ.

A.F. : Pessort bilan e c'hellit tenn eus ar bloavezh skol kentan-mañ ?

M.S. : Da gomañs e oa stard med bremañ e welan pell sklaeroc'h en dra-se. Gouzoud a ran muioc'h ar pezh 'm eus d'ober hag e vez desket kalz a draoù gante. Ase e ousont trawalc'h a draoù ewid komz evel ma faot dehe. Kap int da laret traoù e brezhoneg. Me soñj 'benn tri mis ahann e vo mad an traoù. Gweled a ran bremañ eo ar vugale pell aassetoc'h e brezhoneg.

A.F. : Penaos e vo gwraet gant ar vugale hag a zo e derez diwezhañ ar skol-vamm ar bloaz-mañ ?

M.S. : O klask kaoud ur c'hlass C.P. emacomp. Stard 'vo peogwir n'eus nemed pewar. Ar pezh a vo aasset ober eo ur C.P. diwezheg gant re vras ar skol-vamm hag ur c'hlass all neusen gant ar re vihan hag ar re grenn.

A.F. : Daoust hag enñ ho peus darempredoù gant skolaerien a zo o kelenn e-barzh skolioù diwezheg all ?

M.S. : Ur staj ez eus bet e mis Mezheven warlene hag ar bloaz-mañ e vo unan all ewid ober binvioù-kelenn da implij warlerc'h e-barzh ar c'hlassoù. Ar bloaz passeet e oa bet labourer war ar sportoù (rimadelloù ; c'hoarioù ; ...). Gwir eo n'en em wellomp ket kalz. N'eo ket braw boud pell an eil diouzh an all. Darempredoù hon eus gant skol DIWAN Karaes. Goude vakansoù Pask ez aimp da bourmen ha da weled anehe.

A.F. : Pessort dazont e wellit ewid skolioù diwezheg e Breizh ?

M.S. : Bremañ ez eus brezhoneg e skolioù-mamm ; ba skolioù derez e vo ma 'z eus bugale evel e Roazon. Evel ma 'm eus klevet e vefe ur "filière" diwezheg war-lerc'h er skolaj iwe e-lec'h ma vo ar gouleñn : e Roazon, e kreis Breizh, e Lannuon, ba Penn ar Bed.

Treud eo memestra un eurvezh bemdez ewid ober un tamm "initiation". Diw eurvezh bemdez e vez mad. 'Benn blé e vo gwraet sañset nemed teir eurvezh brezhoneg ar sizhun bar skol derez diwezheg Rostren. Teir eurvezh beb sizhun n'eo ket trawalc'h. Ne vo nemed derc'hel un tammig ar pezh a zo bet desket. Soñjal a ran e vez red kaoud da nebeutañ pemp eurvezh ar sizhun, un eurvezh ha kard bemdez med ewid deskiñ mad ar brezhoneg e vez red kaoud diw pe deir eurvezh bemdez, diw eurvezh d'an nebeutañ.

Bezañ diwezheg ewid ur mestr-skol zo kalz gwelloc'h c'hoazh peogwir e ra en e implij amzer ar pezh en deus c'hoant ober e brezhoneg pe e galleg.

Amañ e kreis Breizh, ba tu Rostren, n'int ket an dud re a-du gant klassoù diwezheg. Med tamm ha tamm, gant ur c'hlass, daou glass e vo possubl diskouez d'an dud pegen pouesus eo an diwezhegezh.

-oOo-

Pabu



Pennad-kaos gant Noel PRIGENT,
rener skol PABU e-kichen GWENGAMP
(mis C'hwrevrer 1987)

Tri bloaz zo dija eo bet embannet e-barzh AR FALZ N° 45/46 ragtress pedagogel skol PABU Bourk savet gant e rener Noel PRIGENT.

Dedennus awalc'h eo gweled tri bloaz warlerc'h penaos eo stad kelennadurezh ar brezhoneg en ur skol Diwan hag a zo nag ur skol DIWAN nag ur skol "diwezheg" offissiel.

Ar Falz : Demad, Aotrou Rener ! C'hwi 'zo amañ o kelenn brezhoneg en ho skol. Pessort stummadur ho peus ressewet araog bezañ anwet war ar post-mañ ?

Noel PRIGENT : Me zo bet ba skol vistri Gwened ha goude 'm eus gwraet kasi deg vloaz du-hont. Er bloavezh 1982 zo bet krouet postoù animatourien e brezhoneg. Dibabet on bet ewid ober wardro toud an traoù-se er Mor-Bihan.

Pa zo bet krouet postoù animatourien e brezhoneg e oa ba Mor-Bihan 8 000 skoliad hag a oa o zud a-du ewid gweled anehe deskiñ brezhoneg hag e oa nemed ur post krouet bar Mor-Bihan ha me a rae d'ar c'houlz-se wardro 300 bugel e Bro Pourled (Ar Gemene, Gourin, Ploure, An Ignol, Sant Tudual, Sant-Karadeg). Ase am oa 300 bugel diw wech ar sizhun ; setu e rae din 600 bugel da weled beb sizhun. Soñj 'm eus. D'al lun 'm oa unneg klass da weled ! Un hanter-eurvezh ba beb klass ! Ur spont e oa. Ne oa ket possubl din kaoseal gant ar skolaerien na mann ebed. Pa oa achu ar gentel ganin e oa red din mont kuit diouzhtu peogwir 'm oa iwe peder skol da weled. Ne oa ket mad nag ar vuhez nag al labour.

Gwraet 'm eus c'hwec'h mis animatour du-hont med diaes oa din. Gouleñnet 'm oa dont amañ ba Aoc'hoù an Hanternos ha bet 'm eus bet ma chenchamant. Genidig eus kanton ar Roc'h on.

A.F. : Penaos e oa stad an traoù e skol PABU ?

N.P. : Amañ e oa selled an dud douzh serrin ar c'hlass. peogwir ne oa ket trawalc'h a skolidi. An enseller eus Gwengamp a oa ar-ruet iwe er memes tro en deus laret din e vefe red din ober un tamm ragtress ewid adsevel un tamm bihan ar skol.

Setu 'm eus gwraet ur ragtress hag am eus diskouezet aneñ e skol ar C'hroas-hent (Croissant !) e-lec'h ma 'z eus naw c'hlass. Ugent bugel zo deuet alesse. D'ar mare-se e oa naonteg

bugel e skol ar bourk hag e-gis-se ewid kregiñ gant ar skol e mis Gwengolo 1984 e oa daou-ugent krouadur. Daou glass a oa d'ar mare-se : pewar derez e-barzh ma c'hlass hag heni all a oa ur skol-vamm ha C.P. Pa 'm oa savet ar ragtress-se e oa bet degemeret gant enseller Sant-Brieg. Adaleg ar mare-se eo deuet skol bourk PABU da vezan ur skol e-lec'h ma vez gwraet brezhoneg un eurwezh bemdez e peb klass.

Er bloavezh kentañ (1984-1985) e oa daou-ugent bugel, warlene e oa pewar hag hanter-kant (54) hag ewid bloaz e oa tri-ugent hag 'm eus bet un trede klass.

Bremañ ez eus ur skol-vamm gant an tri derez skol-vamm ; ur c'hlass C.P. gant C.E.2 hag ur c'hlass C.M. gant C.E.1, wardro ugent bugel e peb klass.

A.F. : Daoust hag-efñ e vez ar skolaerien pe ar skolaeresed all tud hag a oar brezhoneg ?

N.P. : Ase ez eus bet kudennoù. Pa 'm boa bet an trede post, em oa soñjet e vije deuet ur brezhoneger pe ur vrezhonegeres amañ ganin peogwir an heni hag a oa ganin beteghenn ne ouie ket brezhoneg.

Goude ar ragtress ez aen d'ober brezhoneg en he c'hlass hag hi a zeus e-barzh ma c'hlass d'ober traoù all e galleg. E-gis-se e vese eskemmet ar c'hlassou un eurwezh bemdez.

Ase e vije bet bremañ stard din d'ober un hanter eurwezh brezhoneg e-barzh tri c'hlass.

Setu kerent ar vugale ha me hon oa lâret e vije bet gwelloc'h gweled ur skolaer pe ur skolaeres hag a oarje brezhoneg dont amañ.

Ur skolaeres hag a oa bet gwechall oc'h ober skol e skol diwyezheg Sant-Riwall a oa e soñj dont dre amañ ha skrivet he doa da enseller Gwengamp ha da heni Sant-Brieg ewid lâred dehe he doa gwraet brezhoneg dija hag e vije bet mad dehi ober brezhoneg c'hoazh e-barzh ur skol e-lec'h ma vese gwraet brezhoneg.

Goulennet hon oa -kerent ar vugale ha me- digant an ensellerien hag ar sindikajoù lezel anehi dont amañ med nac'het eo bet!

'Benn bloaz martese !

Ne oa ket possibl enwel anehi sanset war ar post-se peogwir e oa ur post krouet ewid ur bloavezh, med ar bloaz-man e vo krouet ar post-se ewid pell hag emichañs e vo anwet warnañ.

Iskis awalc'h eo enwel skolaerien hag a oar nemed galleg er skolioù e-lec'h ma vez kelennadurezh ar brezhoneg er ragtress-skol !

Evel-se ne oa ket moian din ober brezhoneg e-barzh an tri c'hlass. Setu perag e teu an Itron AN DU hag a zo enselleres war ar brezhoneg ba Aochou an Hanternos diw wezh beb sizhun bar skol kasi teir eurwezh hanter brezhoneg beb sizhun ewid ar skolidi. Bemdez e vez gwraet etre un hanter eurwezh hag un eurwezh ; setu

mad eo ar skolidi e brezhoneg. Med penaos e vo 'benn bloaz ? Ma vo possibl derc'hel gant ar brezhoneg e vo mad.

Er c'hwec'hwed klass (6ème) n'ouson ket c'hoazh penaos e vo gwraet gant an naw skoliad 'm eus bremañ e C.M.2. Ma 'z eus moian d'ober ur c'hlass a-bezh ewid ober brezhoneg er skolaj gant skolidi o deus gwraet brezhoneg bemdez, e vo mad.

E Gwengamp e vez gwraet brezhoneg er 6ved klass e skolaj PREVERT hag heni KERPAOUR. Med amañ e skol PABU ez eus 5 pe 6 a zo barreg tre e brezhoneg. Komzet e vez bemdez e brezhoneg alies awalc'h er c'hlass pe er porzh. Ma mab zo ganin pewar bloaz 'zo hag e komzan brezhoneg gantañ ; setu e vez red din komz brezhoneg iwe e barzh ma c'hlass. E-gis-se int kustumet kledved brezhoneg bemdez.

A.F. : Gwraet ho peus ar ragtress-skol hoc'h hunan ?

N.P. : Ya, med komzet 'm boa araog gant tud ar vugale hag e oant a-du, an darn vrassañ anehe da gentañ ha bremañ emaint toud a-du. Un hanter eus tud ar vugale a zo a-du krenn ewid kelennadurezh ar brezhoneg er skol ha bez 'z eus un hanter all hag a sent douzh an dra-se, peogwir evel-se emma ha mad eo dehe. N'int ket ewid sikour ar brezhoneg bepred med mad eo dehe.

A.F. : Daoust hag-efñ e vez implijet ar brezhoneg ewid kelenn danvezioù ressis ?

N.P. : Gwraet e vez forzh pessort danvez e brezhoneg, an "éveil" pe ar jedoniezh. Desket e vez da skwer an niverennoù e brezhoneg. Kanaouennoù, korf-embregerezh a vez gwraet iwe e brezhoneg. Pa vez c'hoariet hand-ball pe basket-ball, kaoseal brezhoneg pe kaoseal galleg zo memestra.

A.F. : Setu ne vez ket gwraet brezhoneg evel danvez ?

N.P. : Geo, un hanter eurwezh a vez gwraet bemdez diouzh ar beure : skrivan, lenn, kanaouennoù hag all... E-gis-se emma daou vloaz hanter 'zo. Ha goude-se goude kreistez e vez gwraet un hanter eurwezh all. Memes epad an ehan e vez komzet brezhoneg !

A.F. : Daoust hag-efñ e vez gwraet er maes eus ar skol traoù e brezhoneg ?

N.P. : Aet eo ar skolidi da weled da skwer ur pezh c'hoari gant Strollad ar Vro Bagan pa oa tremenet e Gwengamp, gant skolidi all. Med n'hon eus ket darempredoù gant skol DIWAN da skwer.

A.F. : Darempredoù ho peus c'hwi gant skolaerien all hag a gelenn brezhoneg iwe ?

N.P. : Ya. Beb bloaz e vez gwraet ur staj brezhoneg epad eishtez ba Lannuon. Eno e vez savet fichennaouegoù da implij warlerc'h e-barzh ar skolioù.

A.F. : Pessort dazont e wellit c'hwi ewid kelennadurezh ar brezhoneg ?

N.P. : Red eo kaoud postoù : ur post kusulier ba beb "circonscription" hag ur post animatour ba peb kanton. E-gis-se e vo mad. Mod all ne dalvez ket ar boan. Bremañ ne vez nemed diskouezet ar

pezh a zo moian d'ober.

Diwarbenn-se e teuo ar brezhoneg war ar penn hag e vo chenchet tu libr, gant ar skol, med pas mod all.

Pa oa deuet Chevenement da vezañ Ministr an Deskadurezh ase ne oa ket plass ken d'ar brezhoneg e-barzh an implij-amzer. Ur spont eo.

Ha penaos kaoud bugale ewid ur c'hlass diwezh pa vez krouet ur post 'benn mis Gwengolo ? Stard eo ha trist eo ! Ma vije krouet ar post-se e mis Mae pe mis Mezheven, ne vije ket diaes kaoud bugale. N'eus ket moian d'ober netra pa vez krouet ar post warlerc'h penn kentañ ar skol e mis Gwengolo. Ase e vez gwraet goap douzh an dud !

Pa vo degemeret lesennoù ba Europa a-bezh, ase e vo possibl mont war-raog. E-kenver ar stummadur e vez red kennig d'ar skolaerien stajoù e Skol ar Vistri. Ma vije kenniget stajoù pounner eizh sizhunvezh da skwer e Skol ar Vistri, e vije ugent skolaer pe skolaeres e vije moian dehe kelenn brezhoneg bemdez. Bez 'zo leun a skolaerien amañ e Bro Dreger hag a oar brezhoneg.

Amañ e vez gwraet brezhoneg bemdez. An dra-se zo tremenet e-touesk an dud. Ne vez ket kemeret ar skolidi ewid bugale iskis. Amañ e Bro Dreger n'eo ket marw c'hoazh ar brezhoneg. Komzet 'vez amañ brezhoneg gant tud yaouank ha n'o deus ket mezh komz o yezh ha n'int ket feuket klewed tud o komz brezhoneg. Ur dra vad eo kaoseal brezhoneg. Mad eo iwe kaoseal galleg. An diw-se zo mad ewid spered ar vugale. Red e vez diskouez an dra-se d'an dud.

Notenn :

* Ewid ar bloaz a zeu eo bet menneget war roll ar postoù dieub : "PABU, il est souhaitable que l'instituteur nommé à ce poste puisse assurer l'enseignement du breton dans sa classe", ar wech kentañ eo gwelet ur sort menneg.

-oOo-

Labour ur mestr - baleer e Bro - Dreger



(Michel COJEAN)

Krouet eo bet ar post e mis Gwengolo 1982 goude ma oa bet embannet kelc'hlizher SAVARY a oa d'ar mare-se ministr an Deskadurezh e Bro-C'hall.

Herwez an enseller meur e Sant-Brieg e oa labour ar mestr-skol "itinerant" skoazellañ ar vistri-skol da gelenn brezhoneg en o c'hlass med iwe sikour anezo d'en em stumman ewid ma vefent barreg da gelenn ar yezh drezo o hunan goude ur bloavezh pe zaou...

Abaoe pemp bloaz pe dost eta, emañ o kenlabourad gant daou-ugent mestr-skol well-wazh beb bloaz hag o kelenn brezhoneg da 800 bugel bennag.

Abaoe ec'h on krog gant al labour-se em eus skoazellet deg ha pepar ugent a vistri-skol bennag wardro LANNUON e BRO-DREGER. An oll a zo barreg da gomz hor yezh.

Tremen a ran ressis ur wech beb pemzegtez e peb klass d'ober ur gentel ha goude-se e lesan danvez kentelioù gant mestr ar c'hlass dezan da genderc'hel gant al labour epad an diw sizhunvezh da zont.

Un degemer mad am bez e peb lec'h gant ar vistri. N'int ket oll tomm tomm douzh ar brezhoneg med kavoud a reont ez eo un dra talvoudus ewid digorin spered ar vugale...

Ar vugale peurvuian a blij dezo ar c'hentelioù brezhoneg ha red eo lavaroud e-lec'h 'vez gwraet al labour en un doare ingal (un tamm bemdez) e vez gwelet arackadennou estlammus awalc'h, dreistoll er parresioù e-lec'h 'vez kaoseet brezhoneg gant al lodenn vrassan eus an dud (bez ez eus hiniennoù c'hoazh).

Bez ez eus en o zoues meur a heni hag a zo en em lakaad da gomz brezhoneg er gêr gant o zud ha gant o ameseien abaoe ma zo bet roet un tamm talvoudegezh d'hor yezh er skol. A-dra-sur e vo bet re-se brezhonegerien ampart. Ha koulskoude e oant sur awalc'h kollet ewid ar brezhoneg.

Gant ar gerent n'eus ket kalz a drubuilhoù. Al lodenn vrassan anezo a assant e vefe kelennet ar brezhoneg d'o bugale pa vez kenniget dezo. Red eo lavaroud evelkent ez eus nebeud anezo henn goulenn grons... (koulz lavaroud heni ebed). Med plijoud a rafe da galz anezo ma vefe gwraet saosneg e-lec'h brezhoneg.

*** Ha hiziv an deiz, penaos ema kont er skolioù ?**

Siwazh, red eo henn ansav : war washaad eo aet ar c'hred a oa e-toues an dud er bloavezhioù 81-82 e-kenver ar brezhoneg. Pa ne zeu ket kèn ar mestr-itinerant d'o sikour eo techet ar skolaerien da lesel ar brezhoneg a-gostez...

Red eo lavaroud n'eus ket bet roet kalz a galonekadur dezo gant an ensellerien ; med bez ez eus abegoù pe zigarezioù all :

- An testennoù ofissiel bet savet gant Chevenement : n'eus ket a blass kèn ewid ar yezhoù minorel e-barzh an implij-amzer...

- Debret eo o amzer gant an "informatik" a zo deuet da vezañ deus ar c'his...

- Ne vez ket savet stajoù kèn, diasezet war ar yezh (ul lodenn a gav eo re zister o brezhoneg).

*** Pelec'h ema an dalc'h neuse ?**

- Martese n'eus ket awalc'h a gerent o c'houlenn ma vefe kelennet brezhoneg d'o bugale...

- Med, me ' sonj din, n'eus ket, a-dra-sur, awalc'h a dud o plediñ gant ar brezhoneg. Hag arabad chom da dortañ. Ne vo ket kasset an erw da benn ma ne vez ket tud awalc'h o poanian war al labour.

E lec'h ur mestr-baleer nemedkèn ewid departamant Aodoù an Hanternoz a-bezh e vefe deread kaoud pemp pe c'hwec'h da nebeutañ... Med red e vefe paeañ anezo ! Hag ewid-se n'eus ket arc'hant ! N'eus ket arc'hant memes ewid paeañ dezo o frejoù hent evel ma dlefe bezañ ; ha beb bloaz e rankan ober reus ha tabutal ewid kaoud ma digoll : ur vevh !

Hag ewid ar pezh a sell douzh ar binwioù-kelenn ? Netra, anad eo...

Daoust hag-env e cheñcho an traoù ?

-oOo-

Skol ar vistri Sant-Brieg



(Klaod AN DU)

A - ARAOG :

Abaoc daou vloaz e oa red da beb skoliad heulian kentelioù diasezet war sewenadur Breizh, da lavaroud : istor Breizh, lennegezh, kontadennoù, labour war an anwioù-tud, an anwioù-lec'h, istor ar yezh, tessadennoù keltieg hag all... Setu peb danvez mestr-skol a bakae un tamm blas eus sewenadur ar vro araog mont da gelenn.

Darn anehe neuse o doa c'hoant da genderc'hel ha da studiañ ar yezh. Possubl e oa peogwir e oa tu da beb heni dibab un U.F. (Unité de Formation) brezhoneg beb bloaz pe ewid an D.E.U.G. (60 eurwezh), pe evel "option" (40 eurwezh).

Eveljust e vese kenniget ar brezhoneg e-toues ur bern traoù all ha ne vese ket aes dalc'hmad dibab etre : mont da vageal, ober c'hoariva pe... deskiñ brezhoneg. Daoust da se e vese memestra dalc'hmad wardro deg skoliad ha a zibabe labourad war ar brezhoneg. Darn a gomze mad, lod all o devoa klewet brezhoneg er gêr, lod all c'hoazh a oa krog da zeskiñ el lisse hag er skolveur.

Eveljust ne oa ket trawalc'h, med ne oa ket fall memes-tra. Alies, siwazh, ne oant ket gouest da gaoud postou e-lec'h ma vefe possubl dehe kelenn ar yezh. Mont a raent sa tu Loudieg hag all...

B - BREMAÑ :

Med re a oa c'hoazh ! Disoc'h eo gant ar programmoù-se !

. Da gentañ o deus toud ar skolidi un D.E.U.G. pa dre-menont ar genstrivadeg.

. Ne chomont nemed daou vloaz er skol ar vistri.

. Epad an amzer-se int sañset labourad war ar bedago giezh.

Setu n'eus ket tu kèn da zibab ar brezhoneg hag ar sewenadur nemed en option (100 eurwezh) hervez an daolenn-man :

4.01 : Une des disciplines relevant de la formation disciplinaire (dibabet gant 3 e skol ar vistri e Sant Brieg ar bloaz-mañ).

4.02 : Une culture et une langue étrangères (den ebed).

4.03 : Une culture et une langue régionales (dibabet gant 4).

4.04 : Ecole maternelle (dibabet gant 8).

War ar marc'had n'eo bet degemeret nemed 15 skoliad F.P.L. ar bloaz-mañ e skol ar vistri Sant Brieg. Pewar o deus dibabet an option 4.03. 40 eurwezh a vo gwraet ar bloaz-mañ ha 60 eurwezh 'benn bloaz. Da lavaroud eo ne vefe ket bet tamm brezhoneg ebed e skol ar vistri e Sant Brieg ar bloaz-mañ heb youl vad ar pewar skoliad-se o deus goulenet diganin ober kentelioù brezhoneg dehe en diavaes d'an eurwezhioù skol hag a chom un eurwezh hanter beb yaou da labourad etre pemp eur ha c'hwec'h eur hanter diouzh an abardaez.

Goude pask ha 'benn bloaz a zeu e vo possubl dehe mont da labourad e-barzh ar skolioù e-lec'h ma vez kelennet ar yezh pe e klassoù diwezheg da brederiañ war an doare da gelenn ar yezh. O labour a vo heuliet gant Skol-Veur Roazon. Dedennus e vo !

Med pewar skoliad stummet ewid kelenn ar brezhoneg, petra eo an dra-se e-keñver al labour a vefe d'ober e-barzh ar skolioù ?

Da betra a servij an enklaskoù gwraet e-toues kerent ar vugale ?

Red eo kaoud :

a) Un D.E.U.G. brezhoneg ;
b) Un option e skol ar vistri ewid stummañ tud barreg war ar yezh ha gouest da gelenn ar brezhoneg hag e brezhoneg.

II - AR STAJOU :

Ewid ar pezh a sell douzh ar stajoù, n'eo ket gwelloc'h stad ar brezhoneg.

Ar bloaz-mañ ne vo nemed ur staj (4 dewezh ewid 10 den) ewid kempenn fichennoù-labour. Ha c'hoazh eo bet roet dimp abalamour d'al labour kasset war-raog ganimp er bloawezhioù tremenet : 2 fichennaoueg : "Ober e brezhoneg" (1985) ; "C'hoari e brezhoneg" (1986) ha gwraet ewid lod an diavaes eus an eurioù-skol.

Abaoe daou vloaz n'eus staj ebed kén ewid stummañ ar vistri-skol a oar komz ar yezh hag o defe c'hoant da gelenn ar brezhoneg.

N'eus ket kén nemed stajoù e galleg diasezet war an istor hag ar "patrimoine" (heb yezh).

Er bloawezh 1987-88 e vo memestra : ur staj pewar dewezh ewid sevel fichennoù e brezhoneg hebkén.

Mantrus eo kement-mañ pa vez gwellet :

- pessor talvoudegezh en deus al labour a zo tu d'ober,

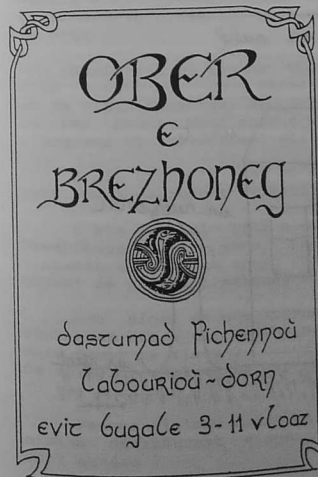
- pessor pinvidigezh eo ewid ar vugale deskiñ en diw yezh war ar memes tro,

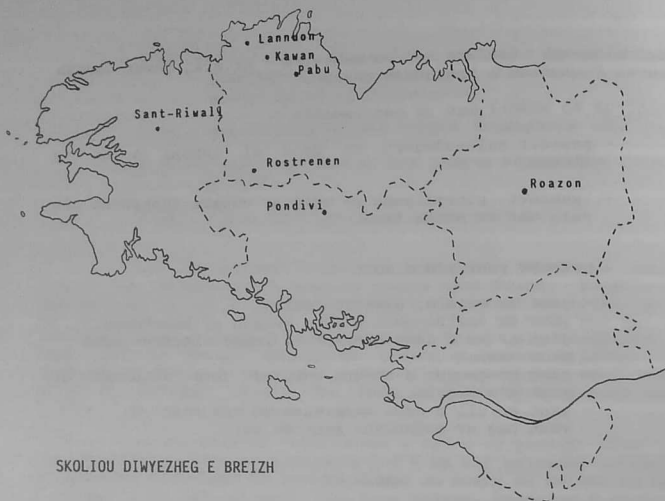
- pessor youl vad a zo :

- gant ar vugale, eürus o teskin,
- gant ar vistri-skol a zo o kelenn ar brezhoneg,
- gant ar re o deus c'hoant da vezañ sikouret ewid henn ober,
- gant ar gerent o stourm ewid ma vefe kelennet ar yezh d'o bugale,
- gant an oll o deus komprenet eo sod lesel ur yezh hag ur sewenadur mont da goll.

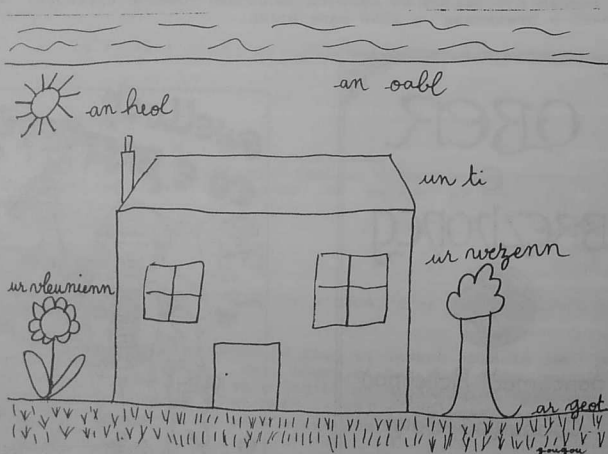
-oOo-

Prenañ e c'hellit an daou fichennaoueg "ober e brezhoneg" ha "c'hoari e brezhoneg" e CDDP Sant-Brieg.





SKOLIOU DIWYZHEG E BREIZH



PENN - AR - BED

Sant - Riwal



(Annaig KERE)

Skol Sant-Riwal zo ur skol vihan e kreis Breizh (Menez Are).

E mis Mezhewen 1982 e oa bet kennigoù newez eus Minister an Deskadurezh Stad ewid ar brezhoneg e-barzh ar skolioù publik.

E Sant-Riwal e oa dija un tammig brezhoneg, un eurvezh beb sizhun, gwraet gant ar skolaeres Josette Gwegen. D'ar mare-se ne oa nemed 11 bugel er skol.

Diouzhtu o deus tud ar vugale hag ar skolaeres en o soñj da ober muioc'h a vrezhoneg er skol. A-benn ar fin eo bet digoret e mis Gwengolo 1983 ar skol diwyzheg kentañ e Penn-ar-Bed. Toud an dud a oa a-du : tud ar vugale, kusul ar barres, ar skolaeres.

Med ne oa ket aes gant ur skolaeres ewid kelenn da toud ar vugale e diw yezh ouzhpenn. Gwraet e oa brezhoneg hanter amzer gant ar re vihan (er skol-vamm) ha 5 eurvezh beb sizhun gant ar re vras.

Warlerc'h ez eus bet bugale all o tont d'ar skol abalamour d'ar brezhoneg. Setu perag e oa bet goulennet un eil klass ewid ar re vihan nemedkén. Ase ne oa ket bet ken aes kennebeud. Red e oa bet deomp mont meur a wech betek ti an Enseller e Kemper da c'houlenn ur skolaer(es) all a sikourfe Josette Gwegen.

E mis Gwengolo 1984 ez eo bet digoret un eil klass. Bez e oa pemp bugel warnugent er skol.

E mis Gwengolo 1985 n'eus ket bet tu da gaoud ur skolaer brezhoneger ewid kemer plass Josette Gwegen. Setu epad daou vloawezh skol ne oa nemed unan eus an daou skolaer hag a oa gouest da gelenn brezhoneg hag e brezhoneg.

Beb bloaz ez eus kudennoù newez. Ar bloaz-mañ ez a kuit ar skolaeres hag a oar brezhoneg. Daoust hag e vo ur brezhoneger ewid kemer he flass ? Daoust hag e vo gouest an Deskadurezh Stad da enwel ur skolaer barreg en diw yezh ewid kenderc'hel ar pezh a zo bet komañset gant berzh-mad ?

Penaos fizioud neuse en Deskadurezh Stad hag a kennig ur sistem deskadurezh diwyzheg ha ne c'hell ket lakaad anehan da vont en-dro ?

-oOo-

HISTORIQUE DE L'ECOLE BILINGUE DE SAINT-RIVOAL

(Annaig KERE)

Juin 1982 : un "Projet pour un développement accru des langues et cultures régionales" est publié par le Ministère de l'Education Nationale. A Saint-Rivoal, les parents des 11 élèves de l'école publique et l'institutrice demandent alors l'application du projet à l'école.

Dès la rentrée 83, c'est l'aboutissement des démarches et de l'accord entre les autorités académiques, les parents et la municipalité, et donc l'ouverture de la seule école bilingue du Finistère. Josette Gueguen assure seule tout l'enseignement (50 % du temps en breton en maternelle, 5 H/semaine en primaire).

Mais la situation devient difficile car le nombre des enfants augmente. Des parents d'autres communes envoient leurs enfants à St-Rivoal à cause du breton précisément.

A la rentrée 84, une seconde classe est ouverte (25 élèves au total). Annie Le Guillou assure la maternelle et Josette Gueguen le primaire. Les parents sont très satisfaits des résultats et du fonctionnement de l'école.

Mais dès la rentrée 85 se pose déjà le problème de la continuité du système. En effet, Josette Gueguen quitte l'école de St-Rivoal. L'Inspection Académique est incapable de trouver un instituteur bretonnant pour la remplacer.

A partir de ce moment, Annie Le Guillou doit assurer le breton en maternelle et aussi en primaire.

Cette question se posera avec encore plus d'acuité à la rentrée 87 ; en effet, Annie Le Guillou quitte l'école à son tour.

Que restera-t-il du bilinguisme ?

Et pourtant du côté des parents toutes les conditions sont réunies pour permettre la poursuite de cette expérience. La balle est dans le camp de l'Administration et de l'Etat qui ne tient pas ses engagements.

Une réunion entre les parents d'élèves des écoles bilingues en juin 87 a pourtant montré les résultats positifs du système.

-000-

SKOL DIWYEZHEG SANT-RIWALL

PENNAD-KAOS gant Annie GUILLOU, RENERES AR SKOL

(5/06/1987)

AR FALZ : Demad deoc'h, Itron Reneres. Ped bugel zo bremañ er skol e Sant-Riwall ?

Annie GUILLOU : Pa oa bet savet ar skol diwyezheg ne oa nemed ur c'hlass. Tro pemzeg bugel oa d'ar mare-se. Bremañ ez eus 26, 15 e barzh skol ar re vras ha 11 er skol-vamm. 'Benn bloaz e vo un tammig nebeutoc'h (wardro 24) hag e vo re ar C.P. gant re ar skol-vamm.

Ar bloaz-mañ ez eus 4 bar C.P., 4 bar C.E.1, 1 bar C.E.2, 5 bar C.M.1 hag 1 bar C.M.2 hag a zo o vont kuit 'benn fin ar bloaz.



A.F. : Penaos ez a an traoù er skol ?

A.G. : Peogwir n'eus nemed ur skolaer o kaseal brezhoneg e vez gwraet muioc'h a vrezhoneg ba klass ar re vihan, sanset evel ma oa bet laret er penn kentañ e vije hanter amzer ba klass ar re vihan ha pemp eur da gomans ba klass ar re vras. Med peogwir n'eus den ebed oc'h ober brezhoneg e-barzh ar c'hlass kentañ derez, n'eus ket moaien da vont pelloc'h. Da zigentañ ne oa bet kestion d'ober muioc'h, memes pa oamp diw oc'h ober brezhoneg. Red eo peogwir e vez stard ba penn kentañ kelenn araoz kelenn pe istor, deskiñ un toullad komzoù ha deskiñ traoù araog kelenn pe istor. Pe traoù all e brezhoneg. Bremañ e vez gwraet ouzhpenn hanter ampe zer e brezhoneg e-barzh klass ar re vras, ur gentel bemdez nemed ur gentel bemdez e-barzh klass ar re vras, ur gentel bemdez adaleg al lun betek ar gwener ha d'ar sadorn e vez gwraet un tamm teatr e brezhoneg.

Adaleg 1 eur hanter betek diw eur ha kard e vez ur gentel gant ar C.E.-C.M. Re ar C.P. a vez gant ar re vras ewid ar galleg hag ar matematik ha goude, tro teir eur nemed kard e teuont as-sambles gant ar re vihan. Ase e vez ur gentel brezhoneg dre gomz.

Gwraet e vez un disparti etre re a zo barreg da skrivañ hag ar re n'ousont na skrivañ na lenn ha n'int ket gouest da zeskiñ kentelioù dre skrid.

Setu re ar C.P. a ra brezhoneg goude lein etre teir eur nemed kard betek peder eur hanter gant ar re vihan, med kentoc'h gant re ar "grande section", peogwir ar re vihan a vez o kousked diwezad. Setu e tegouez gwelloc'h an traoù e-gis-se ewid re ar C.P. pa ne vez ket kalz ar re vihan ganin. Peogwir ne faot ket ankouaad zo re vihan hag a za kuit da greisteiz pe o kousked pa zegouez re ar C.P.

N'eo ket aes koud amzer ewid ober brezhoneg e-barzh ar c'hlass all (ar c'hentañ derez : C.P. - C.E. - C.M.) peogwir e vez red din mont e-barzh ar c'hlass all ha klask ur mare da gaoud amzer d'ober brezhoneg dehe, peogwir pa vez bugale a beb sort oad (C.P., C.E.1, C.E.2, C.M.1, C.M.2) n'eo ket anad d'ober kentelioù dehe.

Araog, pa oamp diw oc'h ober skol e brezhoneg ez aen e-barzh ar c'hlass all d'ober brezhoneg da re ar C.M., med ar skolaerezh all a rae wardro ar C.P.-C.E. hag e vese moian dehi ober ouzhpenn ur pennad dehe pa gave amzer d'ober. E-kichen amañ e vez red choas an eur ha n'eus ket kestion da chanhch forzh penaos.

A.F. : Penaos e vez labourer gant ar skolidi ? Petra a vez gwraet e brezhoneg ?

A.G. : Abaoe penn kentañ ar bloavezh skol e ran daou rumm gant ar re vras : re ar C.M. ha re ar C.E. Pa vez labourer gant ar C.E. dre gomz e vez ar re all e-barzh ur pezh all o labourad dre skrid war ar pezh a zo bet desket an deiz araog hag an deiz warlerc'h e vez chanhchet hag e vez re ar C.M. ganin dre gomz ha re ar C.E. o labourad dre skrid. N'eus nemed un dra : re ar C.M. o deus un tamm muioc'h a labour d'ober, peogwir e vez enrollet dehe war ur "magnétophone" ur pennad ha goulennoù. Respontet e vez e-gis-se d'ar goulennoù war ur c'haier kement da weled petra a vez komprenet gante. Ase e vez red dehe deskiñ kompren ha respont d'ar goulennoù ; ar pezh a ran gant ar C.M. ha ne ran ket gant re ar C.E., peogwir e vez roet memes sort poelladennoù, ar memes folenn dehe.

A.F. : Penaos eo bet degemeret ar skol diwezheg gant ar skolaerien all ?

A.G. : Bet 'm eus bet gwelet skolaerien ha ne ouient ket e vese gwraet brezhoneg e Sant-Riwall.

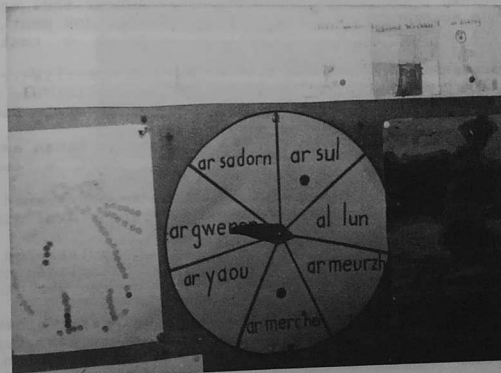
Pa vez lâret dehe e vez gwraet brezhoneg er skol e lâront diouzhtu : "Ah, c'est une école DIWAN !". Ne ousont ket e vez gwraet brezhoneg ba skolioù an Deskadurezh Stad.

A.F. : Penaos oc'h bet stummet c'hwi ?

A.G. : Bez' e oa ha bez' zo bepred kentelioù brezhoneg ba Skol ar Vistri. Al lodenn vrassañ eus an dud o teskiñ brezhoneg o deus desket un tammig en araog, med n'eo ket memestra en ur ober daou vloaz gant diw eurvezh brezhoneg beb sizhun 'zo moian da zeskiñ trawalc'h a vrezhoneg da gelenn warlerc'h d'ar vugale. Setu ma ne vez ket desket brezhoneg araog, n'eo ket an dra-se a ziskouez an hent da gelenn brezhoneg. Ar pezh a sell douzh ar bedagogiezh e

vez sañset kenniget stajoù. Un nebeud a vez dionte. Moian 'zo deskiñ skrivañ ewid skolaerien aet dija war an oad hag o doa des-ur staj pemzegtez e vez desket brezhoneg. Med n'eo ket en ur ober Ewid ar pezh a sell douzh ar bedagogiezh n'eo ket gwelloc'h ar jeu, peogwir n'eus ket kalz a dra diarbenn ar mod da gelenn brezhoneg. Pa vez kestion da gelenn forzh pessor sort yezh all, ez eus levrioù gwraet ewid kement-se, med e brezhoneg ez eus un nebeud tre dionte. Setu peb heni a ra e vod da glask traoù evel m'eo gouest d'ober.

Bet on bet skolaeres skoazell o vont d'un eil skol d'eben epad ur bloavezh ha ne 'm eus ket gwraet ur bloavezh tre peogwir adaleg mis Genveur 1984 e oan bet anwet amañ e Sant-Riwall hanter amzer diouzh ar mintin ha goude lein ez aen dre ar vro war dakad Kastellin, pell awalc'h memes eus Kastellin d'ober brezhoneg ; med n'eo ket ase 'm eus desket kelenn brezhoneg, peogwir er skolioù, e-lec'h ma oan en em gavet, ar vugale ne ouient sort ebed hag e vese dalc'hmad traoù bihan da zeskiñ dehe.



A.F. : Pessor kudennoù yezh ho peus bet ?

A.G. : 'Benn ar fin n'eus ket kalz a ziforc'h etre ar brezhoneg amañ hag ar brezhoneg on kustumet da gaoseal. Martese e vije bet gwashoc'h ma vijen bet deuet eus kreis Bro-Leon !

Bez' eus memestra ur bugel a zo gantan brezhoneg Bro-Leon da vad hag en em chalan un tamm ne vez ket re aes dehan heulian va brezhoneg. Pa n'eus ur ger meur a stummoù, e roan anehe, med ar poues-mouezh, ar mod da zistagañ anehe ne vez ket chanhchet e mod-se. Ne welan ket (abalamour da betra) blam betra e chanhchen ma brezhoneg da glask mont tostoc'h douzh brezhoneg al levrioù ; ne welan ket blam betra e vefe gwelloc'h ur brezhoneg ewid ur brezhoneg all.

A.F. : Daoust hag e vez roet deoc'h arc'hant ewid lakaad ar skol da vont endro ?

A.G. : Ba skol Sant-Riwall evel e-barzh kement skol publik 'zo e vez paeet ar skolaerien gant an Deskadurezh Stad. Ewid ar pezh a

sell douz ar peurest an arc'hant da brenañ kaieroù, levrioù ha toud an traoù all a vez roet gant an ti-kêr, med e Sant-Riwall gant daou c'hant a dud, n'oc'h ket ewid gortos ur bern arc'hant.

Petra hon eus bet ewid ar brezhoneg ? Degouezet zo ur yal-c'had ur million kozh eus Roazon evel e skolioù diwezheg all : Lannuon, Pondivi ha Roazon epad ar bloavezh kentañ (1984).

Med toud an arc'hant-se a zo bet implijet da zigoriñ an eil klass peogwir amañ ne oa sort ebed. N'ouson ket pegehid bloaz 'zo dija ne oa nemed ur c'hlass hag e oa ezomm eus ur bern traoù araog digeriñ ur c'hlass.

Ma vije bet dija daou glass hag an arc'hant ouzhpenn, e vije bet possubl deomp prenañ traoù pedagogel all. Med ase ne oa ket moian.

A.F. : Daoust hag ho peus darempredoù gant skolaerien eus skolioù all ?

A.G. : Daou vloaz 'zo dija e oamp aet ur sadornwezh da weled e skol diwezheg Lannuon e pessort mod e vese gwraet skol eno. Mod all ne 'm eus ket bet digarez da gaoud darempredoù gant skolioù all. N'eus ket bet tud all eus skolioù diwezheg o tont betek amañ.

Darempredoù hon eus bet gant skol DIWAN Lannilis tri bloaz 'zo. Aet e oamp betek Lannilis gant ar skolidi hag ur wech all e oa deuet ar skolaeres hag ar skolidi eus ar skol Diwan da weled ahanomp amañ e Sant-Riwall.

Digouezet eo ar bloaz-mañ iwe d'ar vugale kanañ assambles gant re skol Diwan Lesneven e-barzh KAN AR BOBL e Lesneven, Plabenneg hag en Oriant.

Mod all ez eus tud eus Skol ar Vistri pe Kapesianed war ar brezhoneg o tont amañ da weled penaos e kerzh ur skol diwezheg.

Eus Skol ar Vistri ez eus skolaerien pe skolaeresed hag a oar brezhoneg o c'houlenn dont d'ober ur "remplacement" amañ kentoc'h eged en ul lec'h all peogwir e ousont e vez kelennet brezhoneg amañ.

Ahendall e vez goulennet beb bloaz -adaleg tri bloaz- gant un animatour eus Strollad ar Vro Bagan da gelenn d'ar vugale ar c'hentañ derez c'hoari teatr e brezhoneg epad pepar dewezh. D'ar gwener goude e vez c'hoariet ar pezh desket gante dirag ar gerent.

Ouzhpenn-se ez eus ur vamm o tont peb sadorn mintin d'ober teatr e brezhoneg gant ar vugale. Warlene hag er bloaz araog e oa kustumet dont da gelenn istor e brezhoneg d'ar re vras. Ar bloaz-mañ he deus klasket dedenniñ ar vugale gant an teatr ewid chancez un tammig ha peogwir e plij an dra-se dehi.

A.F. : Daoust hag ez a ho pugale skol da greisennoù vakañs e brezhoneg ?

A.G. : E-barzh peder familh ez eus ur bugel pe bugale a zo bet digouezet mont da dremen vakañsoù en ur greisenn vakañsoù e brezhoneg.

A.F. : Hag o zud a gomz brezhoneg ?

A.G. : Siwazh, n'eus ket kalz eus ar gerent kap da gomz brezhoneg gant o bugale, n'eus ket an hanter, pell pell alesse. Ur skol war

ar maes eo hag an dud eus ar barres a zeu d'ar skol amañ. Forzh penaos ma ne vije ket bet gwraet brezhoneg er skol.

ne vije ket bet kement-se a vugale. C'hwec'h skoliad warn ugent zo, med endro da pemzeg zo eus ar barres hag un deg bennag a zo o tont eus parresioù all abalamour d'ar brezhoneg pe e ouife o zud brezhoneg pe ne ouifent ket.

Memestra ul lodenn vrassañ eus ar gerent zo dedennet gant ar brezhoneg.

Ma ne vije ket bet gwraet brezhoneg e skol Sant-Riwall, ne vije bet nemed ur c'hlass.



A.F. : Pessort bilañ e c'hellit tenn bremañ eus ar skolioù diwezheg ?

A.G. : Me sonj din, an dud ne welont ket mad awalc'h ne vez ket desket ur yezh e-barzh ur skol nemedken, ha pa vez daw dalc'hmad deskiñ e diw yezh nebeutoc'h c'hoazh.

Ewid ur bugel, un dewezh, ur bloavezh a zo hir. Petra a ra se dehe 'benn ar fin goude ma vefe gwraet brezhoneg epad peder pe pemp eurwezh bemdez. N'eus ket skol bemdez ha e glevont muioc'h a c'hallez goude an dewezh-skol ha d'ar merc'her ha d'ar sul pe epad ar vakañsoù, e-barzh an tele ha partoud. Kaer ober an euriou e forzh pessort mod e vezont gwraet, poues ar brezhoneg zo dister awalc'h goude ma vez kaoseet brezhoneg dehe ar muian ma vez gelllet.

Ur skol n'eo ket ul lec'h da zeskiñ ur yezh. E-barzh ar vuhez bemdez mod-all e vez gwelet ur bern traoù hag e vez kaoset eus ur bern traoù.

Daou baotr zo ganin tri bloaz hanter 'zo abaoe m'emaon er skol. C'hwec'h bloaz int hag arruet int er "grande section" er

skol-vamm. Tri bloaz hanter zo o deus bet digarez da glewed ahanon kaoseal brezhoneg bar skol, med ne vezan ket respontet gante e brezhoneg. Sur on koulskoude ma tigouezfe din passeal na pa vefe ur mis gante epad ar vakansoù, bemdez hag epad an deiz, e vefen respontet gante e brezhoneg hag e vefe ar gomz etresomp e brezhoneg. Kag bewañ gante er maes eus ar skol n'eo ket tamm ebed ar memes mod ha bezañ dalc'hmad ober un tamm bihan ar memes tra.

Ur mis gante bemdez epad an deiz en defe muioc'h efed warne ewid tri bloaz hanter er skol. N'eo ket abalamour e zeskfent kalz muioc'h en ur mis, med ewid ar pezh a sell lakaad an darempredoù etresomp e brezhoneg e vefe kalz chenchamant.

A.F. : Pessort amzer da zont e wellit ewid ar skolioù diwezh e Breizh ?

A.G. : Ma 'm eus c'hoant da gaoseal brezhoneg gant ar vugale eo abalamour e plij ar brezhoneg din, peogwir bar gêr ne vez kaoseet nemed brezhoneg ha pa oan bihan e oa muioc'h a vrezhoneg en-dro din ewid a c'halleg. Abalamour da se ez eus ur mod "affectif" klask bremañ lakaad ar brezhoneg da vont warraog en ur vezan desket gant ar vugale.

-oOo-



Skol diwezh Sant-Riwall ha Skol Diwan Lesneven e Kan ar Bobl.

L'école bilingue de St Riwall et l'école Diwan de Lesneven réunis pour chanter "Tie tie Fidelig" au Kan ar Bobl de Plabenneg le 5 avril 1987.

Place de la langue et de la culture bretonnes à l'École Normale de Quimper



(Mikael AR ROUE)

De 1982 à 1986, chaque élève-instituteur du Finistère a reçu, au cours de trois années, une formation obligatoire en "Environnement Culturel Régional" dont l'une des composantes était la toponymie bretonne (étude, recherches, production de documents personnels). Elle permettait aussi une ouverture sur les mouvements culturels actuels.

Un enseignement optionnel en langue bretonne d'une certaine d'heures était en outre proposé. Il était alors possible de mener un apprentissage sérieux du breton -malgré l'obstacle de la discontinuité découlant des périodes de stages dans les classes- d'autant que l'établissement est doté d'un laboratoire de langues. Chaque année sortaient quelques bons bretonnants qui s'étaient investis dans la langue. Faute de temps, il n'était malheureusement pas possible de leur donner une formation dans la pédagogie de l'apprentissage précoce du breton.

Dans l'horaire global destiné aux "disciplines d'éveil", tout naturellement l'éveil à la langue et à la culture bretonnes avait sa place dans une École Normale de Bretagne.

À la rentrée de 1986 il a fallu appliquer le nouveau programme de formation favorisant les matières dites fondamentales. La matière bretonne ne peut trouver sa place que dans la rubrique "Approfondissements Optionnels". Là, en concurrence avec trois autres matières, on peut enseigner facultativement, pendant cent heures sur deux années de formation, "Une Culture et une Langue Régionales".

Le tiers des élèves-maitres en formation ont choisi cette option.

Perspectives pour la rentrée 1987 :

Il n'a été recruté que 25 élèves-maitres en 1986 dans le Finistère. En ce moment on ignore encore combien seront recrutés à la rentrée de 1987. L'ouverture d'une option bretonne dépendra du nombre de places.

Ainsi, la formation des élèves-maitres du Finistère en Langue et Culture Bretonnes, normalisée de 1982 à 1986, est, cette année, marginalisée. Elle risque de disparaître dans la formation initiale si le recrutement est faible.

Et la Formation Continue ?

Jusqu'à l'an passé, il y avait chaque année entre six et huit semaines de stages en Langue et Culture Bretonnes pour les instituteurs en activité. Cette année, il n'y a que trois semaines. Et pourtant les candidatures sont nombreuses - trois pour une place-. La priorité est donnée aux stages sur l'informatique.

Setu e ya war an diskar Sewenadur ha Yezh Breizh e stummidigezh danveziou mistri-skol Penn-ar-Bed. Perag ? Ken roues eo niver ar studierien degemeret goude an arnodenn, ken strizh ar roll-labour newez ma n'eo ket possibl ken kavoud an tu da lakaad ouzhpenn ar pezh zo red ober, daoust da youl vad rener ar skol.

Ez-ofissiel ez eus ur skol diwezhzeg e Sant-Riwall. Ez-ofissiel ez eus Brezhoneg e 150 klass eus Penn-ar-Bed. Ez-ofissiel n'eus ket tu da stummañ mistri-skol ewid kelenn yezh ha sewenadur Breizh gant ar rolloù-labour newez embannet.

(Meurzh 1987)

-oOo-



DE M. CHEVENEMENT A M. MONORY:
L'ECOLE DE LA (III^e) REPUBLIQUE

76

IL HA GWILUN

Roazon



KELENNADUREZH AR BREZHONEG DIRAG LESVARN

AR VELESTRADUREZH E ROAZON :

RANKOUD A RA AR STAD KENDERC'HEL HE SERVIJOU

HA KASS DA BENN GOULENNOU AR FAMILHOU

1983-1984 : Ouzhpenn 500 skoliad a oa kelennet dezo un nebeud brezhoneg e skolioù Kêr Roazon, dreistoll e heni ar "Faux-Pont" hag heni al "Liberté".

1984-1985 : Chom a ra an darn vrasañ eus ar skolidi-se heb tamm kelenn brezhoneg ebed. Daou zen -isili an A.P.E.E.B.- a zoug klemm dirag lesvarn ar velestradurezh e Roazon.

- unan ewid skol-vamm ar "Faux-Pont" : J.Y. BROUDIC - 19 square Fernand Labori - 35700 ROAZON (pg. 99.63.14.10) ;

- egile ewid skol kentañ derez al "Liberté" : B. CADORET - 6 plassenn Koenig - 35000 ROAZON (pg. 99.30.95.53).

Dalc'het kont he deus lesvarn ar velestradurezh eus al lesenn niverenn 51-46 eus an 11.01.51 (lesenn DEIXONNE) m'eo aotreet ganti ar vistri-skol implij an "teodyezhoù-lec'h" evel ar brezhoneg er skolioù-mamm hag er skolioù kentañ derez. Dalc'het he deus kont iwe eus mellad 12 lesenn niverenn 75-6-20 eus an 11-07-1975 ma vez mennet ganti "e c'hell bezañ kelennet ar yezhoù hag ar sewenadurioù rannvro" en un doare direl. Setu amañ eta disentez lesvarn ar velestradurezh :

"- Herwez an enklask n'eo ket bet kelennet ar brezhoneg er bloavezh skol 1984-1985 en un doare gwirion.

- Daoust ma vez direl kelennadurezh ar brezhoneg e ranke koulskoude velestradurezh an Deskadurezh Stad kenderc'hel gant ar kelennadurezh-se e skol-vamm ar "Faux-Pont" hag e skol kentañ derez al "Liberté", diw skol e-lec'h ma oa bet merzet e oa un niver bras awalc'h a skolidi o c'houlenn deskiñ brezhoneg.

- N'eo ket bet prouet gant Ministrerezh an Deskadurezh Stad en doa gwraet an Enseller an Akademiezh Il-ha-Gwilun kement tra red ewid lakaad -goude ur pennad amzer deread- ur skolaer all ewid kemer plass an heni na c'halle ket ken ober e labour adal penn kentañ ar bloavezh-skol.

77

- Neuse he deus faset ar Velestradurezh Stad peogwir n'he deus ket kendalc'het e servijoù kelenn (...); ur fasi he deus gwraet evel-se m'eo kirieg ar Stad anezhañ" (Diw varnadenn embannet d'ar 27-01-1987 ha d'ar 05-02-1987)."

Reiñ a ra an diw varnadenn-mañ nerzh d'ar familhoù peogwir eo bet anavezet o gwir da c'houlenn digant ar Stad ma vefe aaset ha diorroet kelennadurezh ar brezhoneg; setu reizh eo ar goulenn-se herwez al lesenn eta: red eo da Velestradurezh an Deskadurezh Stad doujañ ha seweniñ al lesennoù hag an dekredoù hag a ra wardro aoadur kelennadurezh ar brezhoneg.

Souezhus awalc'h gweled ez eo bet ehanet, daou vloaz goude an aferioù a zo o paoues bezañ barnet gant lesvarn ar Velestradurezh e Roazon, kelennadurezh ar brezhoneg ur wech ouzhpenn dres e skolioù Kêr Roazon ewid 100 skoliad eus skolioù-mamm hag ul lodenn eus an 50 skoliad eus klassoù diwezhskol al "Liberté". Ur wech ouzhpenn n'eo ket bet gouest servijoù an Deskadurezh Stad da lakaad kelennerien all e plass ar re a zo evezant epad ur mare! (1)

Ar mankoù-mañ a vez o abeg pennañ an diouer a gelennerien stummet en un doare mad ha sirius. Ewid ma vefe kaset da benn barnadennoù lesvarn ar Velestradurezh e Roazon hag ewid seweniñ goulennoù niverus ar familhoù e Breizh (2), e ranko an ensellerien Akademiezh e Breizh en em lakaad a-gevred gant ar familhoù ewid goulenn groñs ma vefe.

- Krouet un D.E.U.G. brezhoneg ha stummet kelennerien diwezhskol er Skol-Mistri.

- Votet gant ar Parlament ul lesenn ewid ma vefe red d'ar Stad lakaad yezhoù Bro-Frañs da vezañ kelennet ha diorroet.

(1) An diskoulm nemetañ kavet ar bloaz-mañ (warlerc'h diw vanifestadeg en Ensellerzh e mis Genveur) a zo bet aotren diavaesidi an Deskadurezh Stad da rein ar c'hentelioù brezhoneg er Skolioù-mamm; gopret int gant an A.P.E.E.B.

(2) Herwez un enklask gwraet er bloavezh 1982 gant servijoù ar Rektordi e Roazon, etre 30% hag 50% eus ar Skolidi e Breizh-Uhel hag etre 40% ha 70% e Breizh-Isel a fellfe dezo deskiñ brezhoneg e skolioù kentañ derez, m'o defe tu d'henn ober.

-oOo-

L'ENSEIGNEMENT DU BRETON

DEVANT LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE RENNES :

L'ETAT DOIT ASSURER LA CONTINUITÉ DU SERVICE PUBLIC

ET REpondre A LA DEMANDE DES PARENTS

1983-1984 : Plus de 500 élèves suivent un enseignement du breton dans les établissements scolaires de la Ville de RENNES, dont l'école maternelle du Faux-Pont et l'école primaire de la Liberté.

1984-1985 : La quasi-totalité de ces enfants sont privés de cet enseignement. Deux parents d'élèves de l'A.P.E.E.B. portent plainte devant le Tribunal Administratif :

- l'un à l'école maternelle du Faux-Pont (M. BROUDIC) ;
- l'autre à l'école primaire de la Liberté (M. CADORET).

En s'appuyant sur la loi n° 51-46 du 11 janvier 1951 (Loi Deixonne) qui prévoit la possibilité pour les maîtres des écoles primaires et maternelles de recourir aux "parlers locaux", dont le breton, et sur l'article 12 de la loi n° 75-6 20 du 11 juillet 1975 qui dispose que : "un enseignement de langues et cultures régionales peut être dispensé tout au long de la scolarité" de façon facultative, le Tribunal Administratif de RENNES a considéré :

- "qu'il résulte de l'instruction que l'enseignement du breton prévu pour l'année scolaire 1984-1985 n'a pas été effectivement assuré au titre de ladite période.

- que, si l'enseignement du breton a un caractère facultatif, il appartenait toutefois à l'administration d'organiser la poursuite de cet enseignement à l'école maternelle du Faux-Pont et à l'école primaire de la Liberté, école où une demande suffisante en nombre d'élèves avait été constatée".

- "que le Ministre de l'Education Nationale n'établit pas que l'Inspection Académique d'Ille-et-Vilaine aurait pris toutes les dispositions utiles pour assurer dans un délai raisonnable, le remplacement de l'instituteur rendu indisponible dès le début de l'année scolaire"

- "qu'ainsi l'administration a manqué à son obligation d'assurer la continuité du service public de l'enseignement (...) qu'elle a commis ainsi une faute de nature à engager la responsabilité de l'Etat". (Jugements prononcés le 27 janvier 1987 et le 5 février 1987).

Ces deux jugements confortent les parents d'élèves dans leur légitimité à demander à l'Etat la prise en charge et le développement de l'enseignement du breton; cette demande a donc un fondement légal: les textes législatifs et réglementaires qui définissent les conditions d'organisation de l'enseignement du breton doivent être respectés et appliqués par l'Education Nationale.

Or il est frappant de constater que deux ans après les affaires qui viennent d'être jugées au Tribunal Administratif, dans les mêmes écoles de RENNES, l'enseignement du breton de 100 élèves de classe maternelle et d'une partie des 50 enfants de la filière bilingue est à nouveau interrompu, à cause de l'incapacité des services de l'Education Nationale à pourvoir aux postes momentanément vacants.

La cause essentielle de la multiplication de ces situations tient à l'absence de formation initiale et continue sérieuse des enseignants. Pour pourvoir à l'exécution des jugements du Tribunal Administratif de RENNES, et pour répondre à de multiples demandes des parents d'élèves en Bretagne (d'après une enquête effectuée par les services du Rectorat en 1982, 30 à 50 % des enfants de Haute-Bretagne et 40 à 70 % des enfants de Basse-Bretagne suivraient un enseignement du breton dans le premier degré, si celui-ci leur était proposé), les inspecteurs d'Académie de Bretagne vont donc devoir se ranger aux côtés des parents d'élèves qui revendiquent :

- la création d'un D.E.U.G. de breton et la formation d'enseignants bilingues dans les Ecoles Normales ;

- le vote par le Parlement d'une loi où l'enseignement et le développement des Langues de France seraient définis comme obligation nationale à charge de l'Etat.

Pour renseignements complémentaires :

M. CADORET : 99.30.95.53
M. BROUDIC : 99.63.14.10

-oOo-

Embannet e vo un enklask hirroc'h savet gant Yann-Ber DUVAL diwarbenn kelennadurezh ar brezhoneg e Il-ha-Gwilun e-barzh AR FALZ niverenn 60.

Une enquête plus poussée de Yann-Ber DUVAL sur l'enseignement du breton en Ille-et-Vilaine sera publié dans le prochain numéro d'AR FALZ.

LIGER ATLANTEL

Etat de l'enseignement du breton

LOIRE-ATLANTIQUE en 1987

(Yvonne COZ)

I - En dehors de l'Education Nationale : quelques signes positifs...

1) La renaissance de l'Ecole Diwan à la rentrée 1987, malgré les difficultés prévisibles. Une fête Diwan à La Gournerie (Saint Herblain) a recueilli des dons encourageants mais il faudrait la garantie d'autres prélèvements automatiques mensuels pour pouvoir tenir.

2) L'existence de cours de formation continue pour adolescents et adultes :

- Rue H. Cochard (Nantes) : cours municipaux de Langues Vivantes donnés sous la direction de l'Université.

- Rue Harouys : Association "Kentelioù an Noz".

3) L'existence de l'Association "Brezhonegerien Bro Naoned" (Rue Harouys, Ti Keltiek).

4) Le château des Ducs de Bretagne édite en breton une fiche-guide pour la visite.

5) Il existe des panneaux de signalisation Naoned (certains croient, hélas, qu'il s'agit du nom de quelque ville jumelée !).

6) La création d'une radio associative (CUAB et Ecologistes) avec possibilité d'heures d'expression en langue bretonne. C'est "Alter-Nantes".

7) Mais il faut aussi savoir que les habitants de Loire-Atlantique ne reçoivent plus les reportages en breton d'"An taol lagad". Reste 1 H de "Chadenn ar Vro" le dimanche...

II - Dans l'Education Nationale : plus de signes de régression que de progrès.

1) Maternelles : Rien. Une expérience d'initiation avait pourtant été réussie pendant quelques années à Orvault (La Salentine). Elle s'est achevée avec le départ de l'institutrice...

2) Elémentaire : Rien non plus à notre connaissance.

3) Collèges : Aucun enseignement de breton, là non plus.

4) Lycées : Préparation de l'option facultative du Bac.

- Les effectifs diminuent. Les conditions de préparation sont souvent décourageantes. Les cours ne commencent pas dès la rentrée, les horaires sont dissuasifs (sauf dans un lycée où une demi-journée banalisée pour les options permet des

heures normales). Trois lycées nantais, un à Saint Nazaire, ont offert un cours, mais c'est parfois 1 H par semaine pour l'élève. Insuffisant.

- Chaque année se pose le problème de l'enseignant : professeur complétant son service, retraité revenant pour rendre service, heures supplémentaires. Malgré nos demandes, il n'existe pas de professeur de breton ayant un statut officiel en Loire Atlantique. Pourtant sur les cinq premiers Capesiens de breton (1986), deux sont originaires de ce département.

5) Ecole Normale et Université :

* Préparation au concours d'entrée à l'Ecole Normale, intégrée au D.E.U.G. Lettres. Le breton est présent cette année pour un tiers de module, soit 25 H pour un semestre. Ces cours sont assurés par l'Ecole Normale, l'Université ne disposant pas d'enseignant de breton.

* Formation à l'Ecole Normale (après le D.E.U.G. et le concours d'entrée). Les textes prévoient une option possible de Langues et Cultures régionales. Actuellement l'Ecole Normale ne propose rien. Dans les années après la Charte Culturelle ce type d'option, quand il était proposé, intéressait à chaque fois le tiers d'une promotion.

6) Formation des enseignants du Second Degré. Sous la responsabilité de l'"Action Culturelle et la Vie Scolaire", le Rectorat de Nantes propose avec le concours de l'Ecole Normale un stage pédagogique de trois journées aux professeurs de breton. Il n'a pu avoir lieu cette année : trop peu de candidats...

En conclusion il faut dire que l'avenir de la langue bretonne dans ce département paraît bien menacé. Le découragement gagne beaucoup de gens. Une seule chose pourrait peut-être apporter des changements positifs : la création dans un premier temps, d'au moins un poste officiel de professeur de breton et la nomination d'un Capesien sur ce poste. Il est vain d'attendre que les besoins se manifestent clairement si les autorités académiques ne se donnent pas des moyens sérieux pour les satisfaire, si elles n'accordent pas un statut réel au breton.

Il devrait être possible aussi que des liens de collaboration se créent entre les Rectorats de Nantes et de Rennes, que des enseignants de breton puissent travailler ensemble, que des échanges d'élèves, d'étudiants s'organisent. Actuellement, une frontière nous sépare du reste de la Bretagne. Voici quelques années la Loire Atlantique était associée aux stages de formation, aux choix de sujets de Baccalauréat, aux groupes de travail de l'Académie de Rennes pour tout ce qui concernait la langue Bretonne et le Gallo. Il n'en est plus ainsi et on fait là une fois de plus le constat des conséquences dramatiques d'un découpage régional inacceptable.

Les initiatives de promotion de la langue bretonne dans le pays Nantais, évoquées au début de ce bilan, devraient, quoi qu'il en soit, amener l'Education Nationale à tenir compte de la demande réelle qu'elles traduisent.

-oOo-

MOR - BIHAN

Pondivi



AR FALZ : Guy Le Bideau, a-c'houde 3 blez eh oc'h skolaer e klass diwyezheg PONDIVI. Ha moian zo deoc'h lâred dimp pegourz ha penaos ema bet savet ?

Guy LE BIDEAU : Ema bet savet e 1984, grass d'ur strollad tud a oa tolpet en dro da Jorj BELZ. Ar blez kentañ nend eus ket bet netra, namaed ema bet gwaet kentelioù e skol-vamm KINIVET ged ar mestr-baleour Maoris JOUANNO. Hag an eil blez ema bet krouet ar c'hlass.

A.F. : Penaos e kerzh ar skol diwyezheg-se ?

G.L.B. : Diw skol zo. Da vitin e labouran ged ar re vihan, bugale ar skol-vamm (e skol-vamm KINIVET). An teir rummad a vez kavet er skolioù mamm a vez genin : ar re vihan, ar re grenn hag ar re vras. D'enderw eh a peb unan anehe en e glass endro.

D'enderw eh an-me d'ar skol Jules FERRY (kentañ derez). Ase e kavan bugale a zo a beb klass iwe ag ar skol. Int o deus gwaet dija da vitin, da lâred eo istoer, douaroniezh, skiantoù, embregerezh-korv, musik, tressiñ hag all...

A.F. : Ped a vugale zo bet geneoc'h e-pad an tri blez kentañ ?

G.L.B. : Red eo lâred e oa toud an dud o deus stourmet ewid ar skol diwyezheg o bugale er skol vamm. Neuse e oa 16 er skol vamm, mes an enseller, an Aotrou QUINTRIC, a venne ma vehe bet komaset ar benn an traoù iwe er skol kentañ. Bez 'zo bet 4 neuse. (Ar renoures he doa kasset ur baberenn d'an dud en ur lâred e vehe bet daed ur mestr-skol da gelenn brezhoneg d'enderw. 6 oa daet da gentañ mes daou zo oaet kuit fonnabl awalc'h).

An eil blez e oa 13 er skol-vamm ha 7 er skol kentañ. 3 ag a oa ar blez kent e rummad ar re vras ag ar skol-vamm 'oa daet d'ar c'hentañ derez.

Ar blez-mañ eh eus 12 er skol-vamm ha 8 er skol kentañ derez.

A.F. : Penaos ema bet ha penaos ema c'hoazh degemeret ar skol diwyezheg ged ar skolaerion arall ?

G.L.B. : Dre vras 'd eus ket bet re a problemoù. N'int ket forzh toemm d'ar brezhoneg, un tammig muioc'h marse er skol-vamm eged mad int er skol kentañ. Marse e oa mistri-skol, e penn kentañ, o doa aon un tammig na vehe ket daet da benn o bugale a zeskiñ rac'h an traoù. Kar e oa dehe gober galleg ha jedoniezh da vitin

ha meur a wezh n'o devez ket amzer d'ober rac'h an traoù-se da vitin hag ema red kenderc'hel d'enderw. A-benn ar fin d'eus ket bet re a broblemoù. Ouzhpenn kement-se, me 'lâre dehe ma oa traoù na oa ket bet gwraet da vitin me c'helle mem-me kenderc'hel e brezhoneg. Kar me c'hell gober jedoniezh e brezhoneg iwe...

A.F. : Pessort stummadur ho-peus-c'hwil ressewet e-raog boud hanwet war ar post-se ? Hag arlerc'h ?

G.L.B. : Tost da netra abeupre. Gwraet 'm eus un nebeud stajioù brezhoneg savet ewid ar vistri-skol, mes nend eo ket ar stajioù-se o-deus desket kalz a dra din. Desket em eus ma hunan kaer, evel ur lod bras ag an dud... Hag arlerc'h, netra. Da gentañ penn, nend eus ket heni ewid kemer ma lec'h ma yan kuit ag ar c'hlass, neuse... Hag arru zo bet din boud klanv ur wezh : ar vugale a chome g'o mistri galleg, durant an dez.

A.F. : Pessort kudennoù yezh ha kudennoù pedagogel ho-peus kavet war ho hent ?

G.L.B. : Ne oan ket gwall fier e-raog komañs ar labour kar n'em boa ket kasimant levr ebed, hag e oa red din troiñ rac'h an traoù e brezhoneg : levrou istoer, douaroniezh... Ur mell labour a oa.

Er skol-vamm ne vez ket lennet, hag er skol kentañ 'm eus ket o laket da lenn a-benn. Neuse 'm eus ket bet re a broblemoù e-keñver ar skridoù, pe ar skritur. Kentoc'h da gentañ e oa, ewid gober ur gentel embregerezh korv, penaos e vez lâret an dra-mañ-dra. Boud oa kant ger na oan ket ewid o lâred e brezhoneg. Lakomp "Faire rebondir la balle" ha traoù sort-se. Tamm-ha-tamm em eus en em c'hourdonaet 'barzh ma labour, el reson.

Dre vras e komañs an lakad da lenn er CE1. Int a zesket da lenn e galleg er CP hag abeupre e-kreis ar CE1 e komañs gete e brezhoneg. Peogwir e ouiont dija lenn e galleg 'deus ket re a broblemoù. Hag e vez savet testennoù bihan, evel ma vez gwraet e galleg, kwa. Mes ar gudenn vrassañ zo kudenn ar levrou. Kasimant rac'h an traoù a zo e brezhoneg ewid ar vugale zo genin 'barzh ma c'hlass, mes ar yezh n'eo ket yezh BRO-GWENED. Ha c'hoazh, ewid ar levrou bihan evel istoerioù SPOT gwraet ged AN HERE, nend eo ket diaes. Pa 'vez ket re a skridoù 'd eo ket diaes lâred "e-menn" e-lec'h "pelec'h" pe traoù sort-se, mes pa vez levrou tewoc'h dija, beñ ur bochad traoù zo da chench. Ar pezh a vank din zo levrou skrivet e gwenedeg kar da ma soñj-me ema red kass ar vugale da vout gouest da lenn peb tra e brezhoneg, ar C'H.L.T. iwe, mes an traoù-se a zlehe doned d'an achumant. Int a gomans lenn er CE1, neuse e vehe raet testennoù aes ha bihan dehe da lenn ; ha lakomp, arru er CM, e vehe diskouezet dehe testennoù KLT ewid gweled penaos e c'heller tremen ag ar gwenedeg d'ar rannyezhoù arall. Mes peogwir 'm eus ket netra e gwenedeg, pe 'gosis netra...

A.F. : Adurall ewid lakad ho klassoù da gerzhed e vez raet argant deoc'h ?

G.L.B. : Peogwir e vez peb krouadur hanter amzer genin em eus an hanter ag ar yalc'had a vez raet ged an ti-kêr d'ar skolioù (75 lur ar blez kentañ, war-dro 100 bremañ ewid peb bugel). Mes er skol-vamm e vez pignet rac'h an traoù ged ar renoures ha pa 'mes afer a greloù eh an da glask ha setu toud.

Ouzhpenn an traoù-se, an daou vlez kentañ em eus bet 1 000 lur en toud, ewid preniñ "matériel non fongible", da lâred eo sañset chomel. Ar blez-mañ e vo raet, ged an ti-kêr ataw, 400 lur ewid peb klass diwezheg.

A.F. : Ho vugale skol a ya, e-pad ar vakañsoù, da greisennoù vakañs e brezhoneg ?

G.L.B. : Ne gredan ket.

A.F. : Hag o zud a gomz brezhoneg ?

G.L.B. : Bez ' zo ur familh, da lâred eo daou grouadur hag a gomz brezhoneg er gêr. Adurall eh eus familhoù lec'h ma vez unan a-ziar an daou hag a gomz brezhoneg, mes ne gredan ket e komzont kalz brezhoneg g'o vugale. Ha bez 'zo familhoù lec'h ma ne vez ket heni e komz brezhoneg.

A.F. : Penaos e labourit gete rac'h er skol ?

G.L.B. : Ged ar re vihan, er skol-vamm, e labouran un tammig (da ma soñj-me ataw, n'oan ket bet e weled, mes doc'h ar pezh am eus klewet) evel ma vez labourer e skolioù DIWAN, da lâred eo e ran ar pezh a vez gwraet 'barzh rac'h ar skolioù-mamm : kontiñ istoerioù, kaniñ, tressiñ, pegiñ, troc'hiñ, didroc'hiñ... mes komz a ran e brezhoneg, hag ar lod muiañ ag ar vugale a gomz galleg, sur a-walc'h, ged ur ger brezhoneg tamm-ha-tamm. Bremañ, peogwir ema an drivet blez, ar re vras ataw a gompren rac'h an traoù eh on gourdon da lâred dehe.

Ha neuse, p'arru ar vugale er skol kentañ derez, tamm-ha-tamm eh essae an lakad da zoned d'ar brezhoneg ha da zilesel ar galleg, mes neuse emaint brassoc'h hag e c'hellont kompren ema ur sort rewleñ ewid moned a-raog fonnaploc'h.

A.F. : A benn ar fin ema bet an tri blezad-se un taol essae ewideoc'h. Pessort bilañ a c'hellit tenniñ bremañ ?

G.L.B. : Nend eus ket heni anehe a zo arru beteg ar penn. Ha bez 'zo ur verc'h hag a zo er CM2 ar blez-mañ ha n'he-deus ket kroget 'maed warlene. Hi 'deus gwraet daou vlez. Komz a ra, skriv a ra mad ha toud.

A-benn ar fin 'd eus ket krouadur ebed en doa komanset e rummad ar re vihan er skol-vamm hag a zo oadet beteg ar fin. E vehe red gortos 4 blez er skol-vamm ha 5 plez er skol kentañ derez, 9 vlez, ewid gouied. E-raog krog g'ar labour-se e soñjen e oa sur awalc'h an diwezhegezh un dra vad hag e soñjen e soñjen e sort. Bremañ, ar pezh a welan mad, ha n'eo ket souezhus, ar vugale a labour mad e galleg a labour mad iwe e brezhoneg ; ar re labour etre an daou, ur sort eo ; hag ar re a zo un tammig arlerc'h ar re arall a zo un tammig arlerc'h ar re arall genin. Ar brezhoneg n'eo ket un dra burzhudus a c'hellhe gober ur skoliad mad ag ur fall skoliad pe ar c'hontrel.

Ne vehen ket souezhet e vehe aessoc'h dehe deskiñ saosneg er skoliad (goude boud desket diw yezh a-vihannig) mes 'm eus ket traoù ressis ha fetiss ewid henn diskouezh bremañ. Ar pezh a zo divalaw awalc'h, e neb skoliad Pondivi ne vez kelennet brezhoneg.

Ha Nolwenn, a yay kuit goude ar blead skol- mañ, ne gredan ket e vo moian dehi deskiñ brezhoneg er skol.

A.F. : Petra 'sonjit a skol diwyezheg Pondivi ? Moian 'vo dehi moned pelloc'h petramant e vo diaes dehi chomel bew ? C'hwi zo- c'hwi sanset moned kuit a-benn ar blez ?

G.L.B. : Ya, ha beteg bremañ n'eus ket bet kavet heni ewid kemer ma lec'h. Setu ar skoilh pennañ. Kar adurall, ewid ar pezh a sell doc'h a vugale, niver an diw skol 'vez dalc'hmad war-dro 20, hag a-benn ar blez e vo c'hoazh marse muoc'h a dud.

Ma ne vehe ket kavet den ebed e-mesk ar skolaerion e vehe red goulenn ged unan bennag a zo e-maes ag an deskadurezh mes barreg a-walc'h war dachenn ar brezhoneg. Heñv ' c'helhe boud gopret evel "suppléant éventuel" e-pad ur blez. Mes sur awalc'h ne vo ket gwraet an dra-se. Ma ne vehe ket kavet heni e-mesk ar vistri-skol e vehe un digarez ewid serriñ ar skol diwyezheg.

A.F. : Domaj a vehe leuskel ar skol diwyezheg namaeti e departamant ar MOR-BIHAN moned da goll ; kentoc'h e vehe red digoriñ klassoù arall...

-oOo-



Mère bretonne s'efforçant de renouer le fil de la conversation avec ses filles qui ont perdu leur langue.

KLASS DIWYEZHEG PONDIVI

(Camille OLLIVIER)

Ali president Kevredigezh ar gerent

Ur bochad fougeoù [fouéaou] 'vez gwraet da glass diwyezheg Pondi ged ar gerent. Kontant tre eo Jorj Belz (President Kevredigezh ar gerent) ged ar fesson m'ema bet kenaoset ar ragtress d'un tu, ha ged labour ar skolaer a du arall. Talvoudus tre (d'e soñj) eo an aosadur zo bet choaset, dre ma choma ar vugale ged ar re 'all, er memes skol hag er memes Klass er-maes ag ar c'henteliou brezhoneg. Er fesson-se ne vesent ket forbanet en ur "ghetto" é! ma vez rebechet alies awalc'h ged tud 'zo. Kavet zo bet ase ur c'hempoues mad.

Ewid pezh a sell doc'h o labour skol, ar bugale a ne ouient ket brezhoneg en araog, a ouia ur bochad traoù dija. Ar re a ouie a gomza gwelloc'h bremañ. Gouied a raont ur bern traoù newez, pinvidekaet mad o deus a anaoudegezh, gouniet o deus gerioù, frammoù hag all... Ewid an darn vrasañ anehe o notennoù 'dalv re ar vugale 'rall hag e ouient brezhoneg ouzhpenn.

Plijoud a ra d'ar gerent labour ar skolaer, ha dreistoll ar vugale ar gar mad o mestr. Daousto ma kava meur a unan ne gaosea ket trawalc'h ar vugale er gêr, ne gavant ket kalz a sioù d'an aosadur.

Ar pezh a reker lâred iwe eo e ansav lod ag ar gerent n'o dehe ket kasset o bugale d'ur skol vrezhoneg ma ne vehe ket bet honnañ edan ur mererezh ofisiel. Hag ar vugale-se n'o dehe ket bet tu da zeskiñ brezhoneg gwezh ebed marse. Neozh eh eus un dra hag a zouja Jorj Belz. Daousto ma vo dalc'hmad trawalc'h a vugale ewid ma paday ar c'hlass se ?

Ar melestradur ne ra ket kalz a vrud ewiton. Pa weler eh eus tud er c'helc'hoù keltieg pe e kevredigezhioù arall é tifenn yezh ha sewenadur Breizh sanset, a ne gassant ket o bugale d'ar skol diwyezheg, eh eus tu da soñjal e vehe ur bochad suroc'h da-zoned ar re-mañ.

Braw eo goulenn traoù, mes red ' vez o implij goude.

Paliou ar Melestradur

Pa lenner ragtress klass diwyezheg Pondi e weler mad ema bet prederiet ewid ma vo miret strizh live ar vugale e-Kenver an danvezioù da zeskiñ. Staget eo an enseller hag ar melestradur douzh an dra-se ewid ma vo possubl d'ar vugale, pa factay dehe, dilaoskiñ ar c'hlass diwyezheg heb koll ar ar re 'rall. Er fesson-se ne vo ket lakaet ar skolidi en ur gloenn glos a vehe diaes dehe kuitaad.

Mes ar pezh a vank d'ar skol-se ewid tizhoud he faliou eo donaad an darempredoù etre ar skolaerion. Rekoud a ra ar labour a gevred amzer, ar pezh n'eo ket possubl d'an dud kaoud epad an amzer eurioù labour. Red vez neusen en em weled er-maes ag an amzer skol. Mes ar ar poent-se peb unan en eus e soñj. Marse tammig ha tammig...

CLASSE BILINGUE ELEMENTAIRE

P O N T I V Y

(A. QUINTRIC - I.D.E.N. à PONTIVY)

Année scolaire 1985-86
Ecole Jules Ferry
7 inscrits

Projet pédagogique

Cadre général de référence : circulaire n° 82 261 du 21 juin 1982

A - OBJECTIFS GENERAUX :

- * assurer un enseignement en français et en breton, évitant toute domination d'une langue sur l'autre,
- * permettre le meilleur apprentissage possible de chacune d'elles,
- * intégrer l'enseignement de la langue et de la culture bretonnes,
- * développer une meilleure prise en compte des réalités culturelles régionales dans la classe bilingue et, par extension, auprès de tous les enfants de l'école d'accueil,
- * engager une organisation de travail en équipe autour d'un projet de classe "éclatée" faisant alterner auprès des enfants le maître bretonnant et ses collègues,
- * favoriser la participation active des familles à la réalisation du projet éducatif,
- * adopter une pédagogie d'éveil interdisciplinaire exigeante et formatrice,
- * parvenir en fin de scolarité élémentaire au niveau C.M.2 de réalisation des objectifs notionnels et méthodologiques assignés en toutes disciplines par les I.O. en vigueur.

B - OBJECTIFS SPECIFIQUES :

a) Concernant tous les niveaux :

- assurer à raison de 9 heures hebdomadaires un enseignement régulier de la langue française s'appuyant sur les ressources d'une pratique interdisciplinaire,
- assurer à raison de 9 heures hebdomadaires un enseignement régulier de la langue bretonne s'appuyant sur les ressources d'une pratique interdisciplinaire (au CP : 7 heures),
- assurer par ailleurs, sur horaire réduit, les maîtrises conceptuelles spécifiques correspondant à l'ensemble des disciplines d'enseignement prévues aux programmes officiels de l'Education Nationale,
- intégrer au-delà de la langue les dimensions culturelles régionales,

C.M.2 : français : programme officiel de la classe
 breton : - poursuite des activités visant la
 maîtrise du code
 - être capable de lire couramment des
 textes informatifs
 - être capable de produire des textes.

Remarques :

- Les contenus d'enseignement développés l'après-midi seront programmés par le maître de la classe en fonction des I.O. en vigueur (et non par référence aux contenus abordés dans les classes françaises de rattachement de chaque élève comme initialement prévu).
- Chaque enfant aura la possibilité de partir des travaux personnels à exécuter en langue française dès lors qu'il aura achevé son contrat en langue bretonne, et ce, selon les besoins analysés par le maître de la classe de rattachement.
- Les enfants fréquentant la classe bilingue ne subiront aucun préjudice sur le plan de l'étude française et des mathématiques dont l'horaire sera disposé lors des matinées de classe.
- Un programme détaillé par niveau, d'approche et d'étude de la langue bretonne, sera établi par M. LE BIDEAU de concert avec le Conseiller Pédagogique de breton.

-oOo-



Yezh ha sewenadur Breizh e Skol ar vistri Gwened

(Camille OLLIVIER)

Er ble 85/86

Rediet oa bet d'ar studierion-mestr-skol "FIS DEUG" heuliañ ur rummad kentelioù yezh ha sewenadur Breizh.

(36 euriad sewenadur - 36 euriad yezh).

5 anehe o doa choaset brezhoneg, hag 8 galleg.

Herwez ar Renour n'eo ket possubl kelenn e Breizh heb kaoud klawed kaoseal a sewenadur ha yezh ar vro.

Setu perag e oa bet diviset rediañ kement-se.

Mes a-c'houde daou pe dri ble e vese gwelet bihanaad niver ar goulennou ewid ar brezhoneg.

Essaet zo bet gouied perag, hag an disoc'h a ziskouezas e oa aessoc'h deskiñ galleg a gaos mard eo tostoc'h doc'h ar galleg.

Ouzhpenn kement-se e oa re a labour studial brezhoneg ewid pezh dalve ar gounid : n'eo ket namaed un "option" ha n'he deus ket kalz a boues en arnodenn.

Red eo gouied iwe e vo red d'ar skolerion yaouank moned da labourad er vro c'hhallo ur nebeud bleadoù e penn kentañ o amzer mestr-skol ken dispriaset 'el m'ema ar postoù eno, pell diouzh ar c'herioù bras.

Er ble 86/87

Setu perag ema bet dilaosket ar ble-mañ ar c'hentelioù brezhoneg, hag ema bet savet ur rummad presegennoù ar ar sewenadur hebkén ewid ar studierion "FIS DEUG".

An F.P.1.ed : N'eus ket bet savet netra ewite ar blé-mañ.

E 87/88

Bez vo un "option environnement" ewid ar re-mañ. "Anad eo e klaway ar studierion kaoseal ar yezh ha sewenadur ar vro, eme ar Renner. Red eo degemer ar goulennou." Herwez 'pezh a ouia eh eus c'hwec'h pe seizh goulenn ewid ar ble-mañ 'za.

Aes eo da weled ne faot ket gortos ma vo desket ur bochad brezhoneg er Skol Normal ged un aosadur sort-mañ, daoust d'ar Renner boud a volentez vad.

An testennoù ofissiel int ar re 'zo da gemmin ewid ma vo lakaet muioc'h a vrezhoneg en danvezioù studi, hag ewid ma vo gwraet ur lec'h ledanoc'h dehoñ er c'henstrivadeg da zoned e-barzh.

Diouzh ar seblant n'eus ket tress gwellaenn ebed ar mare-
mañ.

Sensibilisation aux réalités culturelles bretonnes
- Calendrier des thèmes abordés -

DATES	T H E M E S	INTERVENANTS
Mercredi 03/12	"L'Etat et les hommes face aux cultures dites "régionales" "	Gilles MORIN Yves LEBAHY
Mercredi 10/12	Histoire: Le Néolithique en Bretagne: - Spécificité - Ses mythes * après midi : proposition de visite à LOCMARIAQUER et CARNAC	Jo Rio Yves LEBAHY
Mercredi 17/12	"Architecture locale et régionale"	Lucien NAZE- LAUNAY Patricia DILHUIT T. CALVEZ
Mercredi 07/01	"Musiques et danses bretonnes"	C. MORIN C. LERAT
Mercredi 14/01	Histoire contemporaine : 1 thème au choix - Révolution - Contre révolution en Bretagne - Aspects de la révolution industrielle en BRETAGNE et conséquences * après midi : visite Eco Musée d'HENNEBONT	Yves LEBAHY Jo Rio
Mercredi 21/01	"La légende arthurienne (d'Arthur à Merlin) * après midi : proposition de visite à BROCELIANDE	Jo Rio Gilles MORIN
Mercredi 28/01	"Langage - Musique et danse"	T. CALVEZ C. MORIN G. MORIN C. LERAT
Mercredi 04/02	"Les moments forts de la production littéraire bretonne"	Jo Rio T. CALVEZ G. MORIN
Mercredi 11/02	"Contes et légendes de BRETAGNE"	G. MORIN Jo Rio
Mercredi 04/03	"Toponymie - Onomastique"	Jo Rio T. CALVEZ G. MORIN Y. LEBAHY
Mercredi 11/03	Les genres courts de la littérature orale (proverbes-devinettes-dictons-comptines)	T. CALVEZ G. MORIN
Mercredi 18/03	"Région - Départements - pays : enjeux géopolitiques des espaces en BRETAGNE - Bilan et perspectives	Yves LEBAHY

QU'EST-CE QUE L'A.P.E.E.B.?

(Jean-Yves BROUDIC - Président de l'A.P.E.E.B.)

Née à RENNES en 1980, l'Association des Parents d'Elèves pour l'Enseignement du Breton s'est développée en Basse-Bretagne depuis environ trois ans. Au travers de son histoire, quelques idées-forces ont été affirmées :

1 - L'importance de la demande d'enseignement du breton :

L'enquête académique de février 1982, ainsi que nos propres investigations, permettent d'affirmer qu'entre 20 et 50 % (en Haute-Bretagne) et entre 40 et 70 % (en Basse-Bretagne) des élèves des écoles maternelles et primaires sont intéressés par un enseignement de la langue, tandis que dans les établissements secondaires, la demande peut être estimée de 15 à 30 %.

Ces évaluations, ainsi que le succès des filières organisées avec sérieux et continuité, mettent à jour de manière très claire, un renversement de perspective des nouvelles générations de parents d'élèves à l'endroit de la langue, considérée comme un capital qu'il convient d'exploiter pour la formation des enfants.

2 - Une offre d'enseignement insuffisante :

Dans le même temps, nous avons découvert l'état d'impréparation de l'Education Nationale en ce qui concerne l'offre d'enseignement, que ce soit sur le plan de la définition de sa finalité, de l'établissement de bilans des réalisations ou de la formation des enseignants.

Ainsi pour le premier degré, l'enquête de 1982 recensait :

- 1 460 instituteurs qui comprenaient le breton
- 916 qui le parlent
- 430 qui le lisent
- 187 qui l'écrivent

Mais en l'absence d'une politique incitative clairement définie ce potentiel est loin d'être pleinement utilisé. Or, ces chiffres ne désignent-ils pas le premier degré comme un objet d'investissement privilégié, la sensibilisation des enfants et le second degré ? Un objectif en découle également : la mise en place de plans de formation continue des enseignants bretonnants titulaires, parallèlement à la création d'un DEUG de breton garantissant une bonne connaissance de la langue à l'entrée des Ecoles Normales.

3 - La langue doit être au service des enfants :

En tant qu'association de parents d'élèves, (habilitée par l'Education Nationale, au même titre que les grandes fédérations) l'A.P.E.E.B. met en avant les intérêts des enfants et s'organise pour les défendre.

En Bretagne l'apprentissage de la langue présente de multiples avantages : intérêt psycho-affectif pour les enfants dont parents ou grands-parents étaient ou sont bretonnants, l'inscription dans un territoire et la connaissance de son pays, l'intérêt professionnel futur. De plus, dans le premier degré, le bilinguisme précoce présente de multiples intérêts sur le plan pédagogique, gymnastique intellectuelle, exercice de la mémoire, ouverture à d'autres réalités linguistiques...

En dehors de toute considération politique, l'A.P.E.E.B. regroupe donc des parents d'élèves qui se reconnaissent dans la formule suivante : la langue bretonne est au service des enfants et non l'inverse.

4 - La mobilisation des parents :

L'objectif de l'A.P.E.E.B. est de constituer un groupe de pression afin de contraindre l'Education Nationale à répondre, sur le plan quantitatif et qualitatif, à la demande des parents d'élèves d'un enseignement de breton valorisé.

Les parents d'élèves ont déjà à leur actif un certain nombre de succès. La mobilisation et le regroupement donnent des résultats :

- Pression pour obtenir le maintien ou l'ouverture d'un poste (exemple à Lannion et Rostrenen, pour les classes bilingues) ;

- Pression pour obtenir des remplacements en cas d'absence des enseignants (exemple, deux occupations de l'I.A. à Rennes en mars 1987) ;

- Sollicitation des collectivités locales pour obtenir un soutien financier, permettant d'employer des moniteurs intervenant dans des écoles (cet axe n'est-il pas à développer à l'heure des "contrats bleus" et de l'ouverture des écoles ?) ;

- Action juridique, recours au tribunal administratif, à partir du moment où la demande est attestée.

Tous les ans, à la rentrée scolaire, l'A.P.E.E.B. diffuse des bulletins d'adhésion aux parents d'élèves des établissements où un enseignement de breton est assuré. Le développement de l'association passe par la création de sections locales, au niveau des établissements, des communes ou des cantons, permettant d'articuler les actions locales aux relations avec le Recteur, les Inspecteurs d'Académie... Organisons-nous pour réussir.

Principaux documents publiés par l'A.P.E.E.B. depuis 1980 :

- * Plan de cinq ans relatif à l'enseignement, au développement et à la diffusion de la langue bretonne.
- * Etude de la demande et de l'offre d'enseignement du breton (1984).
- * Rimadellou evit ar vugale - Y.B. an Noaleg (1984).
- * La proposition de loi socialiste sur l'enseignement du breton ou "la pastorale de Conlie" (1985).
- * Les classes bilingues en Bretagne (1987).



ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES
POUR L'ENSEIGNEMENT DU BRETON

COMMUNIQUE

QUELLE RENTREE SCOLAIRE

POUR L'ENSEIGNEMENT DU BRETON ?

D'après les statistiques du Rectorat, dans les quatre départements de l'Académie de RENNES :

5 950 élèves ont suivi en 1985-1986 un enseignement de la langue et de la culture bretonne dans le premier degré ,

3 085 élèves du second degré (collèges, lycées professionnels et lycées) ont suivi un enseignement de même type en 1986-1987.

Comment la situation s'annonce-t-elle pour la nouvelle année scolaire ? S'il est encore trop tôt pour faire un bilan en termes d'effectifs, plusieurs remarques peuvent être formulées.

En ce qui concerne les classes bilingues, l'A.P.E.E.B. a enregistré avec satisfaction l'ouverture d'une nouvelle classe dans chaque école existante, ainsi que l'ouverture d'une nouvelle école bilingue à CAVAN (Côtes-du-Nord). Ces ouvertures et créations portent les effectifs des classes bilingues du service public de l'Education Nationale à plus de 200 élèves.

Cependant le revers de la médaille est que :

- à SAINT-RIVOAL (29), aucun instituteur compétent n'a été à l'heure actuelle désigné pour assurer le prochain remplacement de l'institutrice en disponibilité ;

- à RENNES (35), la centaine d'enfants de trois écoles maternelles, ayant entrepris l'année dernière une initiation à la langue n'ont toujours pas vu le bout du nez de leur enseignant ;

Ces situations sont en totale contradiction avec les jugements du Tribunal Administratif de Rennes publiés en janvier 1987. L'Education Nationale veut-elle fournir aux parents d'élèves l'occasion de porter de telles affaires devant le Conseil d'Etat ?

Par ailleurs, dans le second degré, en l'absence de prescriptions de la part de l'administration et en l'absence d'épreuves de langue bretonne à tous les examens et concours, l'enseignement du breton reste toujours dépendant du bon vouloir des services administratifs, du volontariat des enseignants, et des élèves.

M. Le Recteur de l'Académie de Rennes a maintes fois exprimé aux parents d'élèves de l'A.P.E.E.B. son souci de voir les expériences de classes bilingues se poursuivre dans de bonnes conditions, jusque dans le second degré. M. DEKEYSER, inspecteur d'académie des Côtes-du-Nord a exprimé la même position publiquement (O.F. 22, le 5/9/87). Les parents d'élèves adhèrent à de telles déclarations mais attendent toujours :

- qu'une formation véritable en langue bretonne soit accordée aux enseignants, ce qui nécessite la création d'un D.E.U.G. de breton à l'Université, la formation d'instituteurs bilingues dans les Ecoles Normales, la mise en place d'un plan de formation continue ;

- que des programmes précis soient élaborés pour tous les niveaux du primaire et du secondaire ;

- qu'une valorisation de la langue bretonne soit mise en oeuvre à tous les examens et concours officiels (du certificat d'études, au concours d'entrée à l'E.N.A.).

A.P.E.E.B.

B.P. 2507

35025 RENNES CEDEX

-000-



AN HAD (Diwan)

skolioù diwan

ISTOR

(Yann-Ber KEMENER)

Krouet eo bet e mis Ebrel 1977 kevredigezh DIWAN ewid lakaat war sav, he hunan penn, skolioù e brezhoneg.

Abaoe muioc'h eged ur c'hantved e oa pobl Vreizh o stourmañ ewid savetein he yezh. Daoust da skridoù-goulenn, azgoulennoù, ragtressoù-lesenn savet gant kannaded Breizh ar pemp departamant, e oa bet ataw nac'het gwirioù pobl Vreizh gant ar gouarnamantoù Bro-C'hall forzh pesson liw politikel a oa ganto.

Koulskoude he doa sinet Bro-C'hall diskleriadur ollvedel ar gwirioù mab-den (O.N.U.), divis european gwarezif ar mab-den hag ar frankisoù diasez, divis an U.N.E.S.C.O. hag an oll diskleriadurioù etrevroadel a anzav ar gwir d'ar problou da implij o yezh war dachenn ar skol, ar mediaoù, ar vuhez foran.

Pal DIWAN a oa diskouez bolontez ar Vretoned da stourmañ a-eneb marw o yezh hag o sewenadur.

* D'an 23 a vis Mae 1977 eo bet digoret skol-vamm gentañ DIWAN e Lambaol-Gwitalmese. Beteghenn ne oa skol ebed ewid skoliata ar vugale e brezhoneg. Studiet eo bet skwer Bro-Euskadi, e-lec'h ma oa bet savet skolioù euskareg adaleg ar bloaz 1969.

* E 1977 zo bet digoret diw skol, unan e Bro-Leon (Lambaol-Gwitalmese) hag eben e Bro Gernew (Kemper).

* E 1979 ez oa 12 skol-vamm : Lambaol-Gwitalmese, Kemper, Plouneour-Menez, Kastell-Paol, Brest, An Oriant, Naoned, Roazon, Lannuon, Plouvien, Kallag, Ploneour-Lanvern.

* E 1980, tri bloaz goude ar skol-vamm gentañ, e stagas DIWAN gant ar c'hentañ derez, peogwir e oa poent d'ar vugale o doa kroget gant ar brezhoneg mont e 1977 d'ar C.P. Er c'hentañ derez e vese kelennet galleg adaleg ar C.E.1. ewid ma vefe ar vugale diwezh e fin ar C.M.2.

* E 1983 e oa 23 c'hlass (4 c'hlass kentañ derez ha 19 skol vamm).

* E mis Gwengolo 1986 e oa DIWAN oc'h implijoud 57 den. 17 skol a oa (33 c'hlass) ha 380 skoliad a oa skoliataet e brezhoneg (110 er c'hentañ derez ha 270 er skol-vamm). Kresket oa niver an dud eus 20 % e-keñver 1985. Naw foat a zo bet krouet. Bez 'zo 5 den o labourad leun amzer e burevioù Treglonou.

* E mis Gwengolo 1987 ez eus adarre ur c'hresk e-keñver niver ar vugale, ar pezh a ziskouez ez eus ur goulenn ewid deskin brezhoneg er skol.

DIWAN 'n eus krouet iwe OALED DIWAN ewid degemer bugale pe tud en oad epad kreisennoù vakansoù, stajoù a beb sort. Renet eo gant ur reneres hag un animatour.

"AN HERE" zo un ti-embann renet gant ur skolaer a zo bet distaget eus DIWAN ewid lakaad da zont er maes levrioù, kassedigoù e brezhoneg ewid ar vugale. Embannet 'vez iwe gant AN HERE ur gasetenn ewid ar re vihan anwet CHOLORI hag unan ewid ar grennarded anwet TALABAO.

STUMDI (e-lec'h m'ema DIWAN, AR FALZ...) zo ur genkev-redigezh lakaad er-maes he implijidi ma ne vije ket bet votet ur sell douzh yezh ha sewenadur Breizh.

*

*Penaos ema stad an traoù e mis Mezheven 1987 ?

Kudennoù arc'hant zo gant DIWAN. Red e vije bet d'ar gev-redigezh lakaad er-maes he implijidi ma ne vije ket bet votet ur yalc'had a 500 000 lur a-unvouezh gant Kusul Jeneral Penn-ar-Bed.

Moian zo bremañ da ZIWAN chom bew beteg mis Gwengolo 1987 med ar c'hudennoù arc'hant hag a zo kentoc'h kudennoù ideologel ha politikel n'int ket bet diskoulmet c'hoazh.

*Penaos eo deuet stad an traoù ken fall-se ?

E mis Du 1985 e oa bet sinet etre DIWAN ha ministrerezh an Deskadurezh Stad un emglew warlerc'h pemp bloavezh labour. Herwez an emglew-se e oa bet savet ur ragtress ewid degemeret evel titlad 31 skolaer epad tri bloaz. Med nullet eo bet an emglew-se gant ar C'husul Kenreizhadurel.

Herwez un emglew sinet e mis C'hwevrer 1986 e vije degemeret memestra an 31 skolaer-se med evel skolaer-adkargad (17 anezo adaleg an deiz kentañ a vis Genveur 1986) e-barzh an Deskadurezh-Stad. A-Du e oa DIWAN gant kement-mañ.

Med etre ar 16 a vis Meurzh hag an 13 a vis Du, ne oa klewet netra digant Ministrerezh an Deskadurezh. D'an 13 a vis Du e oa bet skrivet da ZIWAN ne vije nemed daou-zeg skolaer degemeret e-barzh an Deskadurezh-Stad. Ar pezh a ra ur pezh mell toull e kef DIWAN. Koulskoude e oa DIWAN a-du gant kement-mañ.

Red e vo c'hoazh gortos beteg an 23 a vis Genveur 1987 ewid kaoud ur respont digant Ministr an Deskadurezh an Aotrou MONORY. Ewitañ ne dalvez an emglew sinet e-mis C'hwevrer 1986 gant an Aotrou CHEVENEMENT netra ken.

Warlerc'h kemendall a drubuilhoù hag a zalderezhioù, daoust hag e c'heller c'hoazh fizicoud er pezh a lâz hag a sin ur gouarnamant bennag ?

Memestra n'eo ket achu buhez DIWAN. Ragtressoù zo ataw war ar stern, da skwer digorin ur skol e Naoned, krouin ur skolaj eil derez hag iwe ur greisenn stummañ ewid an danvez-skolaerien.

-oOo-

D I W A N

Un peu d'histoire

(Jean-Pierre QUEMENER)

L'association Diwan a été créée au mois d'avril 1977 pour mettre sur pied, elle-même, des écoles en langue bretonne.

Depuis plus d'un siècle, le peuple breton était en lutte pour la survie de sa langue. Malgré les pétitions, les revendications, les projets de loi déposés par les députés de Bretagne des cinq départements, les gouvernements français, de quelque couleur politique qu'ils soient, ont toujours nié les droits du peuple breton.

La France est pourtant signataire de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (O.N.U.), de la Convention Européenne de Sauvegarde de l'Homme et des Libertés Fondamentales, de la Convention de l'U.N.E.S.C.O. et de toutes les déclarations internationales reconnaissant le droit des peuples d'utiliser leur langue dans les domaines de l'éducation, de l'information et de la vie sociale.

Le but de DIWAN était donc de démontrer la volonté des Bretons de lutter contre le génocide que subissaient leur langue et leur culture.

* Le 23 mai 1977 fut ouverte la première école maternelle DIWAN à Lampaul-Ploudalmezeau. Jusqu'à cette date, il n'y avait pas d'école pour scolariser les enfants en breton. L'exemple suivi fut celui du Pays Basque où des écoles en langue basque avaient vu le jour depuis 1969.

* En 1977, deux écoles furent ouvertes, une dans le Léon et l'autre en Cornouaille (Quimper).

* En 1979, il y avait déjà 12 écoles maternelles à Lampaul, Quimper, Plouneour-Menez, St Pol de Leon, Brest, Lorient, Nantes, Rennes, Lannion, Plouvien, Callac et Ploneour-Lanvern.

* En 1980, trois années après la première école maternelle, DIWAN commença l'enseignement primaire car c'était le moment où les enfants qui avaient commencé en maternelle en 1977 entraient en C.P. Dans le primaire, on commença alors l'enseignement du français à partir du C.E.1. afin que les enfants soient bilingues à la fin du C.M.2.

* En 1983, il y avait 23 classes (4 classes primaires et 19 écoles maternelles).

* Au mois de septembre 1986, DIWAN employait 57 personnes. Il y avait 17 écoles (33 classes) et 380 élèves étaient scolarisés en breton (110 dans le primaire et 270 dans les écoles maternelles). Le nombre de personnes employées a augmenté de 20 % par rapport à 1985. Neuf postes ont été créés.

Cinq personnes sont employées à plein temps dans les bureaux administratifs de Diwan à Treglonoù.

*

Mais c'est aussi DIWAN qui est à la base de OALÉD DIWAN qui reçoit enfants et adultes lors de centres de vacances, de stages pour les enfants. AN HERE édite également une revue mensuelle en breton pour les petits ayant pour titre CHOLORI et une autre pour les adolescents qui s'appelle TALABAO.

De plus, la maison d'édition "AN HERE", dirigée par un instituteur détaché de DIWAN, publie livres et cassettes en breton pour les enfants. AN HERE édite également une revue mensuelle en breton pour les petits ayant pour titre CHOLORI et une autre pour les adolescents qui s'appelle TALABAO.

STUMDI (dans lequel se trouvent regroupé DIWAN, AR FALZ, ...) est une confédération qui a pour but la formation permanente dans les domaines de la langue et de la culture bretonnes.

*

* Quelle est la situation en juin 1987 ?

DIWAN a des problèmes financiers. L'association aurait dû licencier son personnel si une subvention exceptionnelle de 500 000 F n'avait pas été votée à l'unanimité par le Conseil Général du Finistère.

DIWAN peut maintenant survivre jusqu'au mois de septembre 1987 mais les problèmes financiers, qui sont plutôt des problèmes idéologiques et politiques, n'ont toujours pas été résolus.

* Comment cette situation a-t-elle pu devenir si désastreuse ?

Au mois de novembre 1985, après cinq années de travail et de discussions, une convention a été signée entre DIWAN et le Ministère de l'Éducation. D'après cette convention il a été établi un plan afin de titulariser 31 instituteurs pendant 3 ans. Mais cette convention a été annulée par le Conseil Constitutionnel.

D'après une autre convention signée en février 1986, les 31 instituteurs devaient être employés comme instituteurs-remplaçants (dont 17 dès le 1er janvier 1986) dans l'Éducation Nationale. DIWAN était d'accord.

Mais entre le 16 mars et le 13 novembre 1986, aucune nouvelle n'émana du Ministère de l'Éducation. Le 13 novembre, DIWAN reçut l'information que seuls 12 instituteurs intégrés. Ce qui eut pour résultat immédiat un énorme déficit du budget prévisionnel de l'association. Pourtant DIWAN l'accepta.

La réponse du Ministre de l'Éducation, M. MONORY, ne devait arriver que le 23 janvier 1987. Pour lui, la convention signée en février 1986 par M. CHEVENEMENT n'a plus aucune valeur.

Après tant de tergiversations et d'atermoiements, peut-on encore se fier à la parole et à la signature d'un gouvernement ?

*

Pourtant DIWAN n'est pas encore mort. Il y a toujours de nombreux projets en préparation, par exemple l'ouverture d'une école à Nantes, la création d'un Collège du Second Degré et d'un centre de formation pour les futurs instituteurs.

-oOo-

LA RENTRÉE SCOLAIRE 1987-1988 A DIWAN

Onzième rentrée scolaire à DIWAN. Pour la première fois nous dépassons les 400 élèves (430). La progression globale des effectifs est de 15 %.

La confédération DIWAN BREIZH gère 18 écoles situées dans les 5 départements, 13 ont un cycle primaire mais seul Quimper, St-Brieuc, Ploualmézeau et Santeg ont des classes jusqu'au CM2.

Cette année nous devons noter la réouverture de l'école de Nantes et la création du primaire à Trégunc et Paimpol.

Ci-dessous la carte des lieux d'implantation.



CHARTRE DE DIWAN

ARTICLE 1^{er} L'association DIWAN est ouverte à toutes les familles désirant assurer une éducation de leurs enfants en langue bretonne, sans distinction socio-professionnelle, philosophique ou politique. Les écoles DIWAN sont gratuites et ouvertes à tous.

ARTICLE 2 DIWAN assure du fait des cadres de l'Éducation Nationale ne donnant pas sa place à la langue bretonne, mais réclame la prise en charge de ses écoles dans un service public d'enseignement démocratique et rénové en Bretagne, permettant l'utilisation du breton comme langue véhiculaire de la maîtrise à l'université dans tous les domaines de l'enseignement.

ARTICLE 3 DIWAN est indépendante par rapport à toute formation philosophique, confessionnelle, politique, syndicale, etc. En conséquence, DIWAN affirme que son statut est celui d'un organisme de droit de l'État et que tant qu'elle ne soit pas reconnue par la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, cette indispensable tolérance conduit DIWAN à défendre et à promouvoir la laïcité dans son enseignement et à se porter garant de la liberté de pensée de chaque personne.

ARTICLE 4 DIWAN instaure un enseignement démocratique avec la collaboration effective des parents, des collectivités locales et des enseignants. DIWAN demande aux parents de créer au sein de la famille, un climat propice à l'expression en langue bretonne dans la vie quotidienne.

ARTICLE 5 DIWAN s'engage à promouvoir l'usage du breton au sein de l'association à tous les niveaux. Par ailleurs, DIWAN propose un développement culturel en langue bretonne devant à chaque enfant le maximum d'atouts pour forger lui-même son avenir et permettant aux enfants de élargir sa pratique en charge leur environnement naturel, social et économique.

ARTICLE 6 DIWAN déclare son hostilité à toute uniformisation linguistique et est attachée aux diverses formes d'expression culturelle, affirmant que seul leur complémentarité est source d'un enrichissement mutuel et collectif. Le breton enseigné dans les écoles maternelles DIWAN est celui utilisé dans leur environnement géographique et humain.

ARTICLE 7 Conformément aux Droits Inaliénables des peuples à s'exprimer par leur propre culture, DIWAN épaulé toutes les personnes éprouvées de discrimination, les organisations culturelles bretonnes, les organisations syndicales notamment d'enseignants à lutter avec elle pour plus de justice et contre les formes de domination culturelle.

ARTICLE 8 DIWAN se déclare solidaire de tous les peuples qui luttent pour leur identité culturelle, en y intégrant les travailleurs immigrés, affirmant que leurs diversités concourent à enrichir le patrimoine humain.

Contact

JOURNAL D'INFORMATION DU COMITÉ CENTRAL D'ENTREPRISE À L'INTENTION DES SALARIÉS DU CMB - MARS 87 - N° 2



sommaire

- PRATIQUE : SKIER EN TOUTE SÉCURITÉ.** 2
Chaque année, quelques 50.000 accidents, plus ou moins graves, au ski. Avant de partir "Schaun", quelques règles élémentaires à connaître.
- THÈSE : LA CULTURE MUTUALISTE.** 2
On parle beaucoup ces temps-ci de culture d'entreprise. Un même, soutenu par Marcel HERBERT dans le cadre du Collège Coopératif, tente d'en retracer la genèse au CMB.
- SOCIÉTÉ : FAST FOOD CONTRE SANDWICH.** 2
Ou Mac Do contre Super D. La crise (de quoi) aura-t-elle lieu ? Sous des aspects sociaux ou économiques, les enjeux sont de taille. Vous savez sûrement.
- LES CONSULTATIONS DU P^e NOSTRATOBUS.** 3
Cet éminent professeur a accepté de collaborer à notre journal. Au besoin il sera à votre disposition pour répondre à des interrogations que vous nous adresserez. (N'étant plus remboursées par la Sécurité Sociale, vos notes officielles, ses consultations restent donc gratuites).
- LIVRES.** 3
Romans, essais, documentaires, poèmes... La sélection de Contact.
- FLASHES.** 3-8
Des chiffres étonnants et un nouveau vocabulaire à l'horizon.
- QUI VEUT COULER DIWAN ?** 4
Yves Guéhen. Voir ci-dessous.
- EUROPE : FAITS ET CHIFFRES.** 5
On la connaît peu, et pourtant par-delà les clichés elle existe. Les instances communautaires travaillent en dépit d'une labile couverture médiatique. Contact s'en fait l'écho.
- LOISIRS : LE MUSÉE DU BATEAU À DOUARNENEZ.** 5
L'empire britannique ou canadienne, ce patrimoine culturel s'affiche en Bretagne. Remarquable. 1943 17000 personnes ont fait le déplacement. Pour que pas vous ?
- NOUVELLES DES COMITÉS D'ÉTABLISSEMENT.** 6
— Dans le Nord Finistère, le CE B&P part de deux actions qui s'orientent vers l'acte directeur et personnalisable au 1/3 mondial et un appel à la participation du C&E de Brest. Il s'agit de...
— Dans le Sud Finistère, les élus préparent une plaquette d'information.
- SOCIÉTÉ MUTUALISTE D'ENTREPRISE.** 7
La mutualité française face aux nouvelles mesures gouvernementales en matière de politique de santé. La FNMP donne son point de vue.
- NOTES DE LECTURE.** 8
Journées et magazines désolés, caillier en main.
Ce mois-ci, le Plan Informatique pour Tous, ou les enfants et la micro. Un cri d'alarme.
- CINÉMA : LE NOM DE LA ROSE.** 8
Un énorme succès de billetterie (4 millions d'exemplaires vendus !) prouve à son avantage bel et bien dans le monde du cinéma. Un très grand film à découvrir.

QUI VEUT COULER DIWAN ?

A nouveau les écoles Diwan, nées voici 10 ans de la volonté de sortir la langue bretonne de son ghetto culturel, se trouvent au-devant de l'actualité.

Encore une fois, la partie de bras de fer qui l'oppose à l'Etat et au Ministère de l'Education Nationale, s'annonce très rude.

Qu'en est-il exactement ?

Contact a donc rencontré M. Yvon RAOUL, directeur des écoles Diwan (lire notre interview) et a tenté de cerner de plus près ce que représente réellement cette association (voir encadrés).

Une affaire à suivre (page 4).

SME CMB Société Mutualiste de l'Entreprise du CMB

Réaction de la Mutualité face aux nouvelles charges supportées par les ménages.

(voir article page 7)

QUI VEUT COULER DIWAN ? (suite de la page 1)

CONTACT : On parle beaucoup ces temps-ci dans les médias, presse, radio, TV, des problèmes, notamment d'ordre financier, que traverse Diwan. Qu'en est-il exactement ?

M. Y. RAOUL : D'où viennent ces problèmes ? En fait il vient simplement du non respect par l'Etat de sa signature. Au mois de Février, nous avions signé un accord qui prévoyait l'intégration progressive des enseignants de Diwan au sein de l'Education Nationale.

C. : Ceci constituait un grand pas en avant !...

Y.R. : Certes. Cela faisait 5 ans que l'on négociait avec le précédent gouvernement. Nous avions abouti à un accord et tout était prêt. Les Préfets avaient reçu des instructions et les documents nécessaires pour lancer l'opération d'intégration.

C. : Mais comment se fait-il que des problèmes aient surgi se font jour actuellement ?

Y.R. : Après les élections de mars 1986, le nouveau Gouvernement a voulu prendre connaissance du dossier. Normal. Nous avons donc attendu 2 ou 3 mois. Nous avons rencontré les responsables, tout comme nous l'avions fait avec les précédents interlocuteurs. Et les choses ont traîné...

En Novembre 1986, le conseiller technique de M. MONORY, propose 12 intégrations d'enseignants, alors que l'accord signé en prévoyait d'abord 17. Après beaucoup d'hésitations, Diwan a dit d'accord, pensant qu'il était capital d'enclencher le processus, même si la mesure marquée nous l'avait demandé, nous pensions contact avec le Recteur d'Académie de Rennes. Entre temps, ce dernier devait avoir reçu les documents lui indiquant les modalités pratiques de l'opération. (voir encadré).

C. : Les instructions ne sont donc pas venues de Paris ?

Y.R. : Oui, tout à fait ! Le Recteur d'Académie demanda alors des explications au Ministère. Depuis nous attendons toujours des précisions.

Par ailleurs, nous avons appris par un secrétaire du Conseiller de Monory que ce dernier a envoyé un fax à Rennes, disant que cet accord fut le fruit de circonstances particulières et qu'il n'avait aucune valeur.

A Diwan, l'incrément et le ras le bol atteignent un paroxysme. Actuellement, nous n'avons plus de quoi boucler les salaires d'ici à la fin de l'année scolaire.

C. : Actuellement c'est donc l'impasse ?

Y.R. : Absolument. Et nous ne savons pas du tout quelle est la position officielle du Ministère : veut-il cet accord ou non ?

Mais il y a quelque chose de très important. Au mois de novembre 1986, le Conseil Régional de Bretagne a voté à l'unanimité un vœu demandant que l'Etat respecte ses engagements vis-à-vis de Diwan. Ce texte a été voté, toutes tendances politiques confondues. Depuis lors nous avons rencontré tous les élus des municipalités concernées.

A leurs yeux le dossier est important. De plus, nous dans le droit "interne" français, lorsque un Assemblée Régionale émet un vœu à l'unanimité le Ministère est tenu de faire une réponse à ladite Assemblée. Monsieur Monory n'a rien répondu.

C. : Cette décentralisation, on en fait donc peu de cas ?

Y.R. : Tout à fait et c'est un problème ! Il y a également un autre concept que je voudrais souligner : celui de la liberté de l'enseignement. Ces dernières années, on a pu

voir des milliers de personnes descendre dans la rue pour défendre telle ou telle conception sur le système. De fait, pour notre part, Diwan existe depuis 10 ans et est toujours de statut privé et nous n'avons jamais été reconnus comme école au sens propre. Pourtant certains de nos anciens élèves suivent déjà l'enseignement secondaire. Nous demandons notre intégration au sein de l'Education Nationale parce qu'il faut être conscient que ce ne sont pas quelques individus qui feront que la langue bretonne se maintienne et surtout se développera.

C. : Vous voyez cela davantage comme un problème de fond ?

Y.R. : Oui, et nous ne voyons pas pourquoi les centaines de familles de Diwan, sans compter celles qui nous ont quitté et celles qui attendent d'y entrer n'auraient pas le droit à un enseignement intégré !

C. : Face à ce blocage et on peut encore parler de projets, quels sont-ils ?

Y.R. : Diwan n'a jamais baissé les bras. Il y a déjà eu des difficultés et l'accord de 1986 ne s'est pas fait tout seul, et il a fallu se battre très durement.

Actuellement, nous avons constitué une cellule de crise. Seulement, nous n'avons pas les moyens de s'organiser.



Quelques publications pédagogiques des Editions AN HERRE.

ser et faire aboutir une revendication toute simple : l'Etat doit respecter sa signature.

C. : Quels sont les moyens que vous comptez mettre en œuvre ?

Y.R. : Les moyens seront multiples et très différents : cela va de la sensibilisation de la population bretonne à la création de commissions d'experts, à la mise en place également constituer un Comité de Solidarité. Le premier accord pour en être co-président d'honneur. Ce comité sera aussi appelé à d'autres personnalités. Nous sommes déjà obligés d'être reçu par Monsieur Yvon Bougeon, Président du Conseil Régional de Bretagne. Un bon début.

C. : Vous parlez d'insérer, de sensibiliser l'opinion. Mais rencontrer vous souvenez dans la population une certaine hostilité, de l'incompréhension ou au contraire vous sentez-vous épaulés ?

Y.R. : De l'hostilité, non, je ne l'ai personnellement jamais rencontrée. Je ne parle pas des gens du Ministère de l'Education Nationale. Quand à l'incompréhension, oui souvent, et chez des gens qui parlent très bien le breton, bilingues de naissance. On voit à une génération qui est venue imposer le français comme langue et qui a gardé une certaine hostilité.

Ceci a été l'objet de nombreuses contributions lors du Colloque de Landerneau (voir encadré). Il y a eu beaucoup de témoignages, de nombreuses contributions lors du Colloque de Landerneau (voir encadré). Il y a eu beaucoup de témoignages, de nombreuses contributions lors du Colloque de Landerneau (voir encadré).

C. : Pour conclure cet entretien, quel serait le mot de la fin ?

Y.R. : Les droits de l'Homme ! La France en est déboulée. Mais comment se fait-il que ce pays ne respecte pas les langues vernaculaires existant au sein de son territoire ? On ne peut parler de Droits de l'Homme et laisser disparaître des cultures en locale connaissance de cause.



- ### QUELQUES DATES
- 1977 : Création de DIWAN et ouverture de la première école maternelle à Lampaul-Ploudaudren (29 10).
 - SEPTEMBRE 1981 : Première classe primaire à Quimper.
 - NOVEMBRE 1983 : Première convention avec l'Education Nationale.
 - NOVEMBRE 1985 : Contrat d'intégration dans l'Education Nationale.
 - 31 DÉCEMBRE 1985 : Annulation par le Conseil Constitutionnel de ce texte d'intégration.
 - FÉVRIER 1986 : Signature d'un accord normalisant les relations et portant sur l'intégration de 31 instituteurs Diwan.
 - NOVEMBRE 1986 : Le ministre revole le plan à la baisse.
 - DÉCEMBRE 1986 : Par manque de cadre dérogatoire dépassant les modalités de la mission, le recteur d'académie est bloqué.
 - 23 JANVIER 1987 : Le protocole d'accord de février 1986 n'est que le fruit de circonstances particulières et n'a aucune valeur dit le ministre de l'Education Nationale.

LE COLLOQUE DE LANDERNEAU

Initié par le Collège Coopératif et enseignement dans le cadre des ministères linguistiques nationaux d'Europe, il a réuni à Mescou, du 31 octobre au 3 novembre 1985 plusieurs centaines de personnes, chercheurs, psychologues, enseignants, administrateurs d'Education et parents d'élèves.

Faire l'état des lieux, recenser les tentatives de réajustement, déterminer les moyens à mettre en œuvre pour la reconnaissance des langues minoritaires en Europe, tels furent les objectifs de ce colloque en tout point neuve.

"En un siècle, plus de la moitié de la population française a changé de langue" note un psychologue. Mais "la clé est dans l'option publique" assure l'inspecteur adjoint de l'Académie de Rennes. "Nous ne serons plus si les élus locaux et les formations syndicales le permettent". La situation actuelle est une horne pour notre pays.

Les actes du colloque vont bientôt être disponibles. Pour les recevoir, s'adresser à Diwan - Tréglonou.



FICHE TECHNIQUE

- Nombre de salariés : 51
- Effectif : 385 enfants scolarisés (11 en primaire, 279 en maternelle)
- Encadrement : 20 enseignants, 200 autres personnels
- Situation géographique : commune de Saint-Quay-Trémelin
- Création : 1977
- Direction : M. Yvon RAOUL
- Diwan est entièrement financé par le CMB (Collège Coopératif Mutualiste d'Entreprise du Breton) sous réserve de subventions communales.

DIWAN - BP 22 - 29211 LANERNEAU - Tel. 98 81 03 12

SHUMI, menuiserie - Tel. 98 04 08 31

YVON RAOUL - 10 rue Jean-Henri - Tel. 98 53 18 81

Adresser à l'inspecteur
 des écoles correspondantes
 C.M.E. I.C.A.
 n° 44-16.F.I.

RAPPORT DE LA COMMISSION D'ÉVALUATION DE L'EXPÉRIENCE
 DE BILINGUISME DANS LES ÉCOLES DIWAN
 POUR L'ANNÉE 1983-1984

La Commission d'évaluation des résultats de l'expé-
 rience de bilinguisme dans les écoles "DIWAN", après s'être réunie à
 RENNES le 29 mai 1984, s'est tenue, partagée en trois sous-comis-
 sions :

le 7 juin 1984 à l'école de KEMPER,
 le 8 juin 1984 à l'école de LANVILLIS,
 le 18 juin 1984 à l'école de SAINT-É.

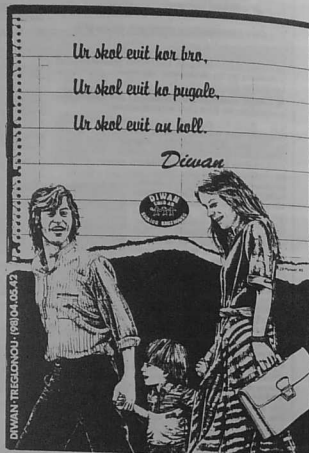
Elle s'est réunie, le 5 décembre 1984, en séance
 plénière à RENNES, pour établir la synthèse des observations réa-
 lisées sur le terrain.

Son avis est que la correspondance entre les objectifs
 officiels des enseignements primaires et secondaires et l'ensei-
 gnement bilingue dans les écoles "DIWAN" visitées semble être
 effective, au moins en ce qui concerne la maîtrise des apprentissages
 fondamentaux (mathématiques, langue orale et langue écrite, tant
 française que bretonne) ainsi qu'en éducation physique.

On a vu que l'enseignement des langues, en ce qui concerne les activités d'éveil, il risque
 d'y avoir glissement de la consécration prioritaire de l'éveil à l'appren-
 tissage linguistique proprement dit.

L'école, comme lieu de socialisation et d'apprentissage
 de la vie collective avec ses normes et ses contraintes trouve
 ici une concrétisation satisfaisante. On peut seulement regretter
 quelques réserves en ce qui concerne des exigences de rangement
 et de propreté, mais on peut légitimement se demander si cela n'est
 pas lié aux insuffisances des locaux.

La Commission tient à souligner l'énorme travail accom-
 pli par les enseignants de "DIWAN" afin de mettre à la disposi-
 tion des élèves des outils pédagogiques adaptés aux différents ni-
 veaux. Il est certain qu'il y a, en particulier dans le travail de
 traduction, une transposition des objectifs et des démarches.



SKOL DIWAN KOMMANA

Kemper



Pennad-kaos gant Anna-Vari CHAPALAIN

a zo karget eus an darempredoù etre DIWAN hag ar skolioù henvel
 e broioù all e Europa

(d'an 30 a vis Mezheven 1987)

*

DIWANIDIGEZH DIWAN

Ewid lod eus an dud e kaver reizh ez eus ar skolioù DIWAN
 med n'eus ket bet ataw eus ar skolioù DIWAN.

DIWAN n'eo ket diwanet diwar netra. Da heul stourmoù er
 bloavezhioù 70 e oa tud -ewid ar pezh a sell ouzh KERNEW dreist-
 oll tud eus SKOL AN EMSAV- o vevañ e brezhoneg. Alies e oa tud o
 reizh kentelioù brezhoneg hag ar re-se o doa bugale. Dre ma oa pal
 an dud-se kaoud ur gevredigezh e brezhoneg ez eus bet ur c'henn-
 dalc'h er bloavezh 73 ha diviset e oa bet e vefe red kaoud
 skolioù-mamm e brezhoneg. Un tammig warlerc'h hon eus klevet e
 oa tud all eus kostez Bro Leon a oa iwe gant ar soñj-se. Neuse
 hon eus diviset kass war-raog skolioù e brezhoneg. Ha dre ma
 ouimp e oa skolioù henvel o vont en-dro e Bro-Euskadi adaleg
 1969 ez omp bet epad vakañsoù Pask 1976 da weloud du-hont penaos
 e oa.

Pa 'z omp deuet en-dro hon eus lâret : "Setu, prest omp da
 vont war-raog !". Bez eus bet ur bern tud eveljust o deus lavaret
 deomp : "N'omp ket prest c'hoazh ; gwelloc'h eo gortos... !". Med
 ewidomp e oa anad ne vefemp ket prestoc'h diwezatoc'h, martese ar
 c'hontrol.

E Kemper e oamp prest da zigeriñ zoken e Gwengolo 1976 med
 n' hon oa ket salioù na netra. Kalz aessoc'h eo bet digeriñ ur
 c'hlass e Lambaol-Gwitalmese e lec'h ma oa ur bourk bihannoc'h e
 mis Ebrel 1977. Ha ni amañ e Kemper hon eus digoret un nebeud
 misioù war-lerc'h.

Ne soñje ket deomp e yafe ken buan an traoù. E penn kentañ e
 soñjemp e vefemp martese chomet bloavezhioù gant diw pe teir
 skol, da lâroud eo amzer deomp prientiñ mad an dazont.

Ar pezh zo digouezet ez eus bet digoret skolioù all ; ar
 bloaz war-lerc'h Ar Releg-Ploneour-Menez, Pont 'n Abad, Gwen-
 gamp, h.a... Red e oa deomp mont war-raog peogwir e oa tud o

c'houlenn. Diaes e oa lakaad an traoù da vezañ solud ha kender-
c'hel da brederiañ.

Hag ouzhpenn-se e rankemp prientiñ ar c'hentañ derez. E 1980
hon eus digoret ar c'hentañ derez.

SKOL KEMPER

E Kemper ema ar skol e-lec'h ma 'z eus ar muiañ a vugale,
wardro tri-ugent bennag. Bez 'zo ur skolaereres a ra wardro ar re
vihan 2 - 4 bloaz, ur skolaer oc'h ober wardro ar re 4 - 6 bloaz,
ur skolaeres all gant ar C.P., C.E.1 hag un tamm C.E.2 hag unan
all gant C.E.2, C.M.1, C.M.2. E Kemper hon eus bremañ toud ar
c'hentañ derez.

Dedennus eo kaoud ur gwir skol peogwir n'eus ket moian da
lâred kén : "Med Diwan n'eus nemed 8 pe 9 bugel". Gwelet e vez
mad ez a skol DIWAN Kemper war-raog.



TUD AR VUGALE

Kemper n'eo ket ur gêr vras evel Brest, Roazon. Alies an dud
a zo o chom e Kemper a zo tud hag a zo deuet n'eus ket pell 'zo
eus tro-dro Kemper. Setu amañ e kaver e-touesk tud ar vugale tud
o deus desket brezhoneg pe a ouie tamm pe damm dija hag o deus
desket warlerc'h, med iwe brezhonegerien a-vihannig. Tregantad
tud ar vugale a gomz brezhoneg a zo uhelloc'h e Kemper eged e
lec'hioù all. Bez 'z eus e Kemper ur bern familhoù e-lec'h ma vez
komzet brezhoneg gant an daou ha bez 'z eus iwe ur bern reoù all
e-lec'h ma vez komzet gant unan, alies eo an tad hag a gomz
brezhoneg gant ar vugale. N'hon eus ket kement-se a familhoù amañ
e-lec'h ma n'eus tamm brezhoneg ebed. A-wechoù eo disheñvel her-
wez ar skolioù.

ISTOR SKOL KEMPER

N'hon eus ket kroget e Kemper, ken stard e oa deomp kaoud ur
sal. Kroget hon eus d'ober skol war ar maes etre Konk-Kernev ha
Kemper e-barzh ar pezh a vez anwet "gite rural" hag hon oa feur-
met. Plijus e oa, peogwir e oa war ar maes, med ne oa ket ar pezh
a faote deomp. Ni a faote deomp bezañ diasezet e kêr ha mont war-
raog evel ur skol all.

SKOL PLOVEILH

Nebeud amzer warlerc'h, bloaz warlerc'h hon eus bet ar
blijadur da gaoud salioù roet deomp gant ti-kêr Ploveilh. Maer
Ploveilh, Roparz Omnes 'zo bet unan eus ar re gentañ o c'houzoud
e oa possubl DIWAN. Setu 'bet hon eus bet salioù kozh ar skol
publik e Ploveilh. Neuse hon eus gwraet skol e Ploveilh epad daou
pe dri bloaz, med ne oa ket aes kennebeud, peogwir e kroge da
vezañ bihan hag ouzhpenn-se hon oa kalz bugale o tont eus Kemper.
Ar bloavezh kentañ ha oa ur mini-bus da gass anehe, med goude-se
e oa marwet ar c'harr gant ar gozhni. Neuse e save kudennoù ewid
kass ar vugale hag hon eus diviset d'ar mare-se stourmañ da vad
ewid kaoud ur skol e Kemper. Dalc'hmad e vese respontet deomp
gant ti-kêr Kemper ne oa ket salioù e Kemper. Ne oa ket an ti-kêr
a-eneb, med ne oa ket salioù dieub, kompren a rit !

Ni ha a oa o chom e Kemper dija d'ar mare-se hon oa gwelet e
oa salioù ne pell diouzh an ti hag a oa implijet d'ar merc'her
hebkén gant ar "Centre Aéré", hag a oa ur skol gozh gwechall.
D'an dewezhioù skol ne oa netra morse e-barzh ar salioù-se.

Ur wech omp aet da weled tud an ti-kêr gant toud ar vugale.
Dre forzh komz omp deuet a-benn da gaoud ar salioù-se e-lec'h
m'emaomp ataw.

Kudennoù hon eus memestra, peogwir n'eo ket dreist ar
salioù. Ar darempredoù gant an ti kêr, n'int ket fall, med e
lec'hioù zo int kalz gwelloc'h. E Kemper n'hon eus ket ar "for-
fait scolaire" ; n'hon eus nemed ur yalc'had vihan. Dre ma lavar
an ti-kêr e ro deomp ar salioù, n'ho eus feurm ebed da baeañ, e
soñj dehe e vefemp koll m'hon defe ar "forfait scolaire" hag ar
feurm da baeañ.

Ne gavomp ket eo sklaer an doare-se, med klasket e vese ataw
gwellaad an traoù.

Ar Falz : Penaos eo bet degemeret skol DIWAN gant ar skolaerien
all ?

Anna-Vari CHAPALAIN : Klawet e vez a-wechoù e Kemper tra pe dra
gant sindikad-mañ-sindikad. Med e-barzh ur gêr vras evel Kemper
n'eus ket eus kudenn niver ar vugale e-barzh ur skol pe an heni
all. Ar gudenn-mañ a c'hell en em gavoud kentoc'h e-barzh bourkoù
bihan.

Ouzhpenn-se ez eus un dra hag a zo mad ewidomp amañ e
Kemper. Bez 'z eus bet bugale a zo deuet er maes eus DIWAN ar
bloaz passeet. Diviset hon eus lakaad anehe e-barzh ur skolaj
publik a zo er c'harter. Gweled a raomp mad bremañ, ar vugale-se

sus gwerzhañ frites med kalz re a amzer e kemeromp ewid se ha red eo ansav omp deuet da vezañ un tammig skuizh. Eveljust ne lesimp ket an traoù da gouezañ, peogwir eo red mont war-raog ; med ouzhpenn deg vloaz 'zo emaoamp e-gis-se. Beb gwech ma chench ar gouarnamant e vez red adkregiñ gant ar memes tra.

Hent hon eus gwraet memestra e-keñver ar bilañ. Dimer-c'her passeet hon eus gwraet ur "conférence de presse" er Senat e Paris gant tud hag a oa a-du da lakaad o anw ewid skoazellan DIWAN, da lared eo ur "caution" ewid sistem diwezheg Diwan. Hag ase e oa Albert MEMMI, Louis-Jean CALVET hag André MARTINET hag a zo daou yezhonour. Bez e oa iwe Simone DE BOLLARDIERE, Per-Jakes HELIAS, Per DENEZ, Gilbert DALGALIAN hag a implij ar memes sistem ewid kelenn ar galleg e broioù all ar bed. Ar sistem hon eus-ni zo mad tre ewid ar galleg, med ne vefe ket mad e-keñver ar brezhoneg.

Ar bilañ zo mad memestra, med c'hwi a oar n'hon eus morse keuz eus ar pezh a zo bet gwraet gant Diwan. Med martese ez omp un tammig chalet ewid ar pezh n'eo ket bet gwraet, peogwir hon eus ranket a-wechoù nac'hañ digeriñ skolioù zo, peogwir n'hon oa ket arc'hant ha ne oa ket possubl, ha padal ez eus, daoust da doud ar c'hudennoù hon eus bremañ, ur c'hresk a 15 % beb bloaz e niver ar vugale. Zokén ar bloaz-mañ, gant ar c'hudennoù hon eus, e ousoamp e vo 'benn mis Gwengolo 1987, 15 dregant bugale ouzhpenn.

Red eo lared an dra-se, peogwir 'm eus gwelet amañ e Kemper tud hag o doa bugale er skol en em santoud kablus, peogwir ne labourent ket kement hag ar re all ewid ar skol. Red e vefe bezañ ken aes lakaad e vugale en ur skol e brezhoneg hag unan all. Ar re-se, peogwir e oant chalet, o doa tennet o bugale kuit eus ar skol. Traoù e-gis-se n'eo ket reizh hag ez on sur, n'eo ket nemed pemzeg dregant hon defe, ma vefe degemeret ar skolaerien gant an Deskadurezh Stad med kalz muioc'h.

E keñver ar bugale, e-keñver ar skol, ar bilañ zo mad med e c'hellfe bezañ kant gwech gwelloc'h.

A.E. : Pessort dazont e wellit ewid skolioù Diwan ?

A.V.C. : Goulennet ho piñe an dra-se diganin pemzegtez 'zo, em biñe respontet deoc'h e oamp sur awalc'h war-du an trec'h, peogwir ar wech kentañ eo deomp kaoud toud an dilennidi breizhad a-dreñv deomp : Kusul Penn-ar-Bed, Kusul Aodchoù-an-Hanternos, Kusul ar Mor-Bihan hag ar C'husul Rannvro iwe. Bez 'z eus bet tud eus ar C'husul Rannvro o vont d'ar Minister zokén. Med ar pezh a zo, an dud-se n'int ket tud a bled gant pedagogiezh hag ar Minister n'eus ket tud hag a bled gant pedagogiezh kennebeud ewid "negossiañ" ganeomp. Neuse e vez laret : "Gwrit ur striv ha ni a raio unan iwe ! da laroùd eo , lakait galleg ouzhpenn !". Med n'omp ket o vont da derrañ ar sistem ewid kaoud arc'hant, peogwir d'ar mare-se ne dalvezfe da netra kén, gwelloc'h e vefe diouzhtu chom a-sav diouzhtu.

Diaes eo memestra. Bremañ n'eo ket sac'het an traoù, med ne 'z a ket ken buan ha m'hon dije bet c'hoant.

Betghenn n'eus ket dibabet an Deskadurezh Stad un hentenn bedagogel diwezheg. Ne vez ket desket en diwezheg evel ma vez desket en unan nemedkén. Ase ema ar gudenn. Hag ar pezh a zo chalus, Bro C'hall 'n eus ur sapre dale e-keñver toud ar broioù-all. 'Benn ar fin e welomp emaoamp-ni oc'h ober skol evel ma vez gwraet en ur bern broioù eus Europa ha ne vez ket dalc'het kont eus an dra-se.

Un dra a zo bet dedennus memestra eo ur gomission e-lec'h ma oa tri den eus Diwan ha tri eus ar Rektordi hag a zo passeet er skolioù er bloavezh 1984. Anw ar gomission-se oa "Commission d'évaluation de l'expérience de bilinguisme dans les écoles Diwan pour l'année 1983-1984". E anw Diwan e oan e-barzh ar bodad-se hag e oa bet goulennet diganeomp en un emvod e vefe iwe gweladennet ar skolioù diwezheg, peogwir ewidomp e oa pouesus keñveriañ -ne oa ket barn med keñveriañ-. Nac'het e oa bet. Setu hon doa gwraet un tro e-barzh skolioù Diwan. Ar rentan-kont n'eo ket ul levr, med bez 'z eus ur frasenn memestra a rankfe lakaad tud 'zo da soñjal er Minister ha morse ne vez kaos eus se eo : "L'avis de la Commission est que la correspondance entre les objectifs officiels des enseignements pré-élémentaire et élémentaire et l'enseignement dispensé dans les écoles "DIWAN" visitées semble être effective, au moins en ce qui concerne le domaine des apprentissages fondamentaux (mathématique, langue orale et langue écrite, tant française que bretonne) ainsi qu'en éducation physique".

Ma n'eo ket sklaer an dra-se hag ouzhpenn-se ar rentan-kont-se zo offissiel kentañ !

Bremañ, peogwir n'eus ket tud e-barzh ar Minister hag a bled gant pedagogiezh, emaoamp o c'houlenn e vefe dibabet tud gant an Deskadurezh Stad ha ganeomp, tud hag a zo gwir skiantourien, med n'hon eus ket bet ur respont war ar c'hennig-mañ kennebeud. Neuse e vez klasket c'hoazh displegan, displegan adarre, tremen amzer...

Memestra an dilennidi eus Kusul an Departamant amañ zo bet er skol hag o deus komprenet mad e vese gwraet skol en un doare sirius hag e ouie ar vugale mad tre galleg hag e ouient brezhoneg iwe.

*

Bez eus tud o deus pledet gant an diwezhegezh memestra e-barzh an Deskadurezh Stad, med an traoù-se ne vesent ket gouiet. Bez 'z eus, da skwer, e-barzh Akademiezh LILLE (Nord - Pas-de-Calais) ur "filiera" diwezheg o vont en-dro adaleg ar skol-vamm hag ar c'hentañ derez gant toud yezhoù Europa, da laroùd eo ez eus italianeg, filandreseg, alamaneg, neerlandeg, spagnoleg, saosneg, hag all... Hag an den a ra war-dro a zo "Attaché Rectoral", med red eo gouzoud n'eo ket an Deskadurezh Stad he deus da gentañ kemeret an divis ha bountet. Ar Rannvro "Nord - Pas-de-Calais" an heni eo.

Amañ e Breizh e rankfemp iwe dont a-benn da gaoud emglevioù etre ar Rannvro hag an Deskadurezh Stad.

Bez 'z eus traoù a zo bet gwraet e Korsika iwe e-keñver yezh Vro-Gorsika hag ar galleg. Ar skolioù diwezheg, n'eus ket kalz deus outo a zo bet savet gant an Deskadurezh Stad, med prederiet eo bet mad araog. Kejet 'm eus gant an den a ra war-dro du-hont hag e oar eus petra ema o komz.

-oOo-

SKOLIOU DIWAN - BLOAEZH SKOL 1987/1988

SKOL	PELLGOMZ	CHOMLEC'H
GWENGAMP	96 44 37 54	Straed ar skolioù - Sant Sauveur 22200 GWENGAMP
LANNUON	96 37 49 03	Skol Diwan - Logivi 22300 LANNUON
PEMPOULL	96 20 45 05	Skol Publik - Kerity 22500 PEMPOULL
SANT BRIEG	96 78 27 60	19, Bali Carnot 22000 SANT BRIEG
KARAEZ	98 93 33 66	Centre aéré, Bali Gal De Gaulle 29270 KARAEZ
TREGON	98 50 20 25	14, Straed Konkerne 29129 TREGON
BREST	98 05 08 49	186, Straed Anatole France 29200 BREST
GWITALMEZE	98 48 18 90	Kerjolis 29262 GWITALMEZE
KOMANNA		Cité du Douric 29237 KOMANNA
LANDERNE	98 21 68 00	Rue de la Colline - Kergreis 29220 LANDERNE
LANNILIZ	98 04 18 53	Straed Mikael An Nobletz 29214 LANNILIZ
LESNEVEN	98 83 37 24	58, Straed Ar Marn 29260 LESNEVEN
SANTEG	98 2972 69	Colonie de Vacances Landerne 29250 SANTEG
AN NAONED	40 89 29 74	C.N.C.C. 3 Straed Harrouys 44000 AN NAONED
ROAZON	99 36 13 03	14, Bali Vitre 35000 ROAZON
AN ORIENT	97 83 53 25	Str. F. Buisson B.P. 63 56106 AN ORIENT
BANALEG	98 39 54 90	Hent Kemperle 29114 BANALEG

Pennad-kaos gant Yann GWILHAMOT,

skolaer e skol DIWAN KEMPER,

d'an 30/06/1987

-oOo-

Ar Falz : Demad ! Penaos ez a en-dro skol Diwan Kemper ?

Yann GWILHAMOT : Ar Skolioù Diwan zo bet diasezet war balioù 'zo. An dra-se 'zo pouesus tre da läred, peogwir ne welan ket e c'helle ur skol mont en-dro ma n'eus pal ebed.

Bez 'z eus ur pal e-kenver deskadurezh. Ewid-se e heuliomp programmoù an Deskadurezh Stad. Ewid ar pezh a sell douzh an deskadurezh hon eus dress memes pal hag an Deskadurezh Stad.

Bez' hon eus ur pal all e-kenver yezh. Felloud a ra deomp e vefe barreg ar vugale e brezhoneg lennet, skrivet, komzet ha felloud a ra deomp e vefent ken barreg e galleg iwe. Ouzhpenn-se e fell deomp iwe e vefe ul live e galleg er fin ar c'hentañ derez an hevelep heni hag e-barzh ar skolioù unyezheg.

Anwet 'm eus ar palioù. Setu bremañ gwelomp un tammig penaos dont a-benn da dizhous ar palioù-se.

Ewid-se e vez red sell douzh traoù all, da skwer pessort bugale hon eus, pessort endro yezh ez eus gant ar vugale e vez degemeret er skol. Ase e vez gwelet diouzhtu ez eus tri sort familh a gass o bugale deomp. Bez 'z eus familhoù hag a gomz brezhoneg bar gêr, familhoù e-lec'h ma n'eus nemed unan hag a zo gouest da gomz brezhoneg ha n'eo ket anad e vefe implijet brezhoneg er gêr, hag an trede sort familhoù e-lec'h ma ne vez komzet nemed galleg er gêr. Ar muiañ niver memestra a implij kalz muioù-h galleg eged brezhoneg.

Bez 'z eus un dra bennag all da weled hag a zo an endro en diavaes d'ar skol a zo galleg penn da benn. Red eo derc'hel kont eus an dra-se.

Setu ar sistem a zo bet dibabet e-barzh Diwan eo krenvaad e-barzh ar skol er penn kentañ an endro brezhoneger, da lakaad ar vugale e-barzh un endro brezhoneger er penn kentañ krenv tre, beteg ma vefe tapet ganto ul live reizh ha ken uhel e brezhoneg hag o deus e galleg ewid gelloud warlerc'h kaoud ur skol diwezeheg.

Ewid tizoud ar pal-se eo bet diviset ober ur skol-vamm penn da benn e brezhoneg ha kregiñ gant an deskiñ lenn e brezhoneg. Tu e vefe bet dibab an deskiñ lenn e galleg med ober an dra-se a vefe dija dilesel ar palioù hon doa.

Bez' ez eus palioù e fin ar skol-vamm ha palioù e fin ar c'hentañ derez. Degemer a raomp bugale er skol-vamm ha red eo deomp degass deho ar yezh. Er penn kentañ ne gompren lod eus ar vugale nemed galleg ; setu ez eus peb tra da zegass deho ha neuse deomp nemed galleg ; setu ez eus peb tra da zegass deho ha neuse deomp nemed galleg gant ar skolaer hag ar skolaer a implij kentañ int a gomz galleg gant ar skolaer hag ar skolaer a implij nemed brezhoneg ganto. An dra-se a bad beteg ma vefe gouest ar bugel da gomz brezhoneg. Epad an derez kentañ ar bugel a implij galleg en e darempredoù gant ar skolaer hag ar skolaer a respont dehan e brezhoneg. Cheñch a ra pa vez ar bugel ken gouest e brezhoneg hag e galleg. Setu ar pezh hon eus d'ober, lakaad anehe da vezañ ken gouest war ar brezhoneg ha d'ar mare-se e implijont brezhoneg gant ar skolaer.

An dra-se zo nemed ewid komz etreso, med an deskadurezh a ya pelloc'h. Ar yezh a zo un benweg ewid bezañ gouest da soñjal

ha d'ober traoù. Setu red eo reiñ dehe, ouzhpenn ur varregezh da eskemm dre ar yezh, ur varregezh a servijo dehe da implij ar yezh. 'Benn ar fin e rankomp tamm pe damm tizhoud ar pal-se e fin ar skol ewid ma vefe possubl reiñ ha kemer un deskadurezh e brezhoneg. Pal ar c'hentañ derez eo lakaad ar vugale da vezan ken barreg e galleg hag e brezhoneg hag iwe ken barreg e galleg hag ar vugale eus skolioù unyezheg.

Ar palioù zo sklaer hag ar sistem zo diasezet war ar palioù-se. Ne c'hellomp ket cheñch ar sistem heb cheñch ar palioù iwe.

A.F. : Penaos e tegassit ar yezh d'ar vugale ? Penaos e c'hellit lakaad bugale ne ousont ket ar yezh e-barzh un endro brezhoneger nemedkén ?

Y.G. : Red eo gweloud ez eo ar skol-vamm ur skol tost tre ouzh buhez ar bugel ha tost tre ouzh ar pezh a vez bewet gantañ epad an deiz. Gant an endro a vez lakaet tro-dro dehañ ez eus ur yezh a ya da heul hag ar yezh-se a vez implijet bemdez hag adimplijet a-hed an amzer. Setu e-gis-se e teu ar bugel buan tre da gompren ar yezh-se ha d'en en voasañ diouzh ar yezh-se hag a zo yezh e endro. Zokén ma ne gompren netra kén eus ar yezh er penn kentan en em voas buan tre peogwir peb tra zo dirazañ, toud ar pezh a vez implijet, toud ar pezh a vez bewet a zo dirazañ. Pa vez gouest da gompren un tammig traoù, goude-se e vez pinwidikaet ataw en ur zegass traoù hag ez a buan tre.

A-hend-all ar skolioù n'int ket disheñvel diouzh ar skolioù unyezheg ewid ar pezh a sell douz ar mont en-dro. Gwraet e vez ar memestra, n'eus nemed un diforc'h a yezh.

Red e kaoud palioù. Reizh eo an eskemm er penn kentañ : bugel e galleg, skolaer e brezhoneg ; med arabad e chomfe an eskemm e-gis-se a-hed an amzer ! Red e vefe reiñ ar pal d'ar bugel eo, e chenchfe an eskemm-se da vezañ brezhoneg-brezhoneg etre an daou zen. Ma n'eus ket ar pal-se, ne glask ket ar bugel cheñch ar reolenn-se hag e chom gant env o komz galleg hag ar skolaer o komz brezhoneg.

Pa zegouezomp er c'hentañ derez gant ur gelennadurezh diwezheg ez eus mareadoù e-lec'h ma vez gwraet galleg, yezh al labour a zeu da vezañ ar galleg hag ez eus mareadoù all hag ez eo ar yezh labour brezhoneg. Med yezh buhez ar skol a chom ataw ar brezhoneg. Ar galleg a vez implijet evel benweg labour ewid ober traoù zo.

Dre ma yaer war fin ar c'hentañ derez e kresk an eur-wezhioù galleg, da lavaroud eo, er penn kentañ, pa groger d'ober galleg, e vez kelennet galleg nemedkén. Med tamm ha tamm e vez implijet ar galleg ewid kelenn traoù all, da lavaroud eo, e vez gwraet istor, ul lodenn e brezhoneg hag ul lodenn all e galleg ; ar memes tra ewid geografiezh, ar memes tra ewid ar matematik.

Ase e c'hellomp kemer ur skwer : ur gentel matematik a vo gwraet e brezhoneg hag ar poelladennoù a zo warlerc'h ewid gweloud hag-entev eo bet komprenet a vo gwraet ul lodenn e brezhoneg hag al lodenn all e galleg. Al lodenn all e galleg a servijo da zegass d'ar bugel ar yezh, yezh ar gentel hag ar gerioù galleg da soñjal e matematik e galleg, da lâroud eo bez e c'hellomp kaoud ur gentel en ur yezh hag ar poelladennoù warlerc'h e diw yezh. E-barzh peb sort danvez e c'hellomp ober e-gis-se. Ar pezh a zo da zibab eo pessort tregantad e vo lakaet en ur yezh ha pessort tregantad er yezh all.

Eveljust n'eo ket ataw heb kudenn. D'am soñj, ewid lakaad an traoù o vont war wellaad, e vefe red ober ul labour e-keñver

ar familhoù, peogwir ar skoilh a zo eo ne vez ket implijet awalc'h ar brezhoneg e-barzh familhoù zo, da lâroud eo, n'eus ket tu da binwidikaad er familh yezh ar vugale kennebeud ! Red e vo deomp dont a-benn da lakaad ar familhoù da gompren e-barzh ur ragtress skol diwezheg e rank ar familh kemer perzh penn da benn hag e rankont kaoud memes ragtress hag ar skol. Ha warlerc'h ar familh e rank ar gevredigezh kaoud memes ragtress hag ar skol iwe. N'eus nemed en ur vont war an tu-se e vo kempennet ar c'hudennoù yezh. Ase ema an dalc'h : lakaad an oll re da gaoud memes pal ha memes ragtress.

A.F. : Pessort stummadur ho peus bet ?

Y.G. : Kemer a raomp un diasez hag a zo memes heni hag an E.N. Araog e oa ar BAC hag a oa red kaoud ewid bezañ degemeret evel danvez-skolaer. Er Skol ar Vistri e vese gwraet ur stummadur epad daou vloaz. Epad ur pennad 'n eus kemeret DIWAN ar memes diasez. Red e oa kaoud ar vachelouriezh ewid bezañ degemeret gant Diwan hag e oa ur prantad stummadur roet gant Diwan. Ne oa ket daou vloaz evel e-barzh Skol ar Vistri med ur bloavezh ha, warlerc'h, stajoù e stummadur dibaoues. Beb bloaz o deus ar skolaerien hag a zo dija o labourad un nebeud sizhunvezhioù staj stummadur dibaoues.

Eveljust eo martese un tammig berroc'h eged ar stummadur a vez roet er Skol ar Vistri, med soñjal a ra deomp gant ar stummadur dibaoues e teuomp a-benn da gempoesañ an dra-se. Ar peb gwellañ a vije eveljust hon dije kement hag e Skol ar Vistri hag ur bloavezh ouzhpenn ispisialiset war ar yezh hag an diwezhegezh. Ewid ar poent n' hon eus ket an arc'hant ewid ober kemendall, med spi am eus e teuimp a-benn da sevel ur sistem e-lec'h ma vo ur stummadur hag a vo gwelloc'h e-keñver an hirder hag an danvez eged ar pezh a vez roet e-barzh Skol ar Vistri.

An deskadurezh diwezheg a zo un deskadurezh ispisialiset hag e rankomp kaoud ur stummadur ispisial.

Bremañ e rank an danvez-skolaerien kaoud an DEUG ewid bezañ degemeret e Skol ar Vistri. Setu gant Diwan e vez red iwe kaoud ar vachelouriezh ha daou vloaz ouzhpenn. Heuliañ a reomp tamm pe damm ar pezh a vez gwraet e Skol ar Vistri.

Ewid ar pezh a sell ouzh an danvez pedagogel bremañ hon eus kalz traoù da fardañ. Ne oa koulz lavared netra ewid kelenn e brezhoneg. Setu eo bet red d'ar skolaerien sevel danvez. N'eo ket aes med n'eus nemed an doare-se d'ober ha tamm ha tamm ez eus muioc'h a draoù. Red e vo kenderc'hel c'hoazh epad bloavezhioù ha bloavezhioù da sevel danvez.

Kreisennet e vez peb tra e Treglonou e-lec'h ma 'z eus ur greisenn ispisial ewid toud an aferioù-se. E-gis-se e c'hell an oll skolaerien gweloud ar pezh a zo bet savet hag implij an danvez-se goude-se e-barzh o c'hlass.

A.F. : Pessort bilañ e c'hellit tenn eus deg bloavezh skolioù Diwan ?

Y.G. : War dachenn ar skol ez eus ewidon ur bilan positifel tre. Tamm ha tamm ez a an traoù war-raog. Gwelet e vez disoc'hoù bremañ peogwir ez eus bugale hag a zo deuet er-maes eus sistem Diwan, ha n'eus bet kudenn ebet. An dra-se a re fizians d'an dud. A-benn ar fin eo an dra-se a lako ahanomp da c'hounid : diskouez eo ur sistem a ya mad en-dro hag an disoc'hoù a zo gant ar vugale a zo disoc'hoù mad. Pa grogo an dud da weled an dra-se, e chench

chint diouzhtu o mennoioù a-eneb ar brezhoneg hag iwe a-eneb an deskadurezh brezhoneg-galleg a vez roet d'ar vugale.

Pa vo diskouezet splann deho ez eo ur sistem efedus hag a zegass traoù muioc'h eged ar sistem unyezheg nemdkén, e cheñcho emzalc'h an dud. Ase e c'hoari an amzer ewidomp war an dachenn-se.

Gwelet hon eus iwe gant ar stourm hon eus renet, omp deuet a-benn da gendrec'hiñ dilennidi zo e Breizh. An darn vrasañ eus an dud dilennet e Breizh o deus komprenet sistem Diwan hag emaint tamm ha tamm o cheñch o doare da weled an traoù. Koulskoude d'ar penn kentañ ne oa ket anad tamm ebed, peogwir o doa mennoioù strizh war an dra-se hag ewito e oa nemed un doare ewid ar skol hag e oa red heuliañ an doare-se. Krog int bremañ da cheñch an doare da weled. Red e vo da Baris cheñch an doare da weled an traoù ur wech bennag iwe pe neuse e chomimp ataw e-barzh un hent dall, peogwir, d'am soñj, e vo skol ar c'hantved a zeu ur skol diwezhzeg forzh penaos hag ewid an oll. Setu ni a c'hell lakaad skolioù evel-se da vont en dro diouzhtu peogwir hon eus un endro hag a zo mad ewid kement-se.

Bez eus un dra a zo souezhus e-barzh emzalc'h tud an Deskadurezh Stad. Aon o deus dirag un dra ne anavezont ket. Kement-mañ zo un tammig evel an ouennelouriezh. Dont a ra an ouennelouriezh, pa n' anavez ket unan an den a zo dirazañ hag a zo un estren ewitañ. Peogwir ne vez ket anavezet e yezh, e sewenadur hag all e teu da vezañ un den dañjerus. Ar ouennelouriezh a zo diwar an dra-se. Bez ez eus tamm pe damm memes emzalc'h gant ar stad e-keñver Diwan. N' anavezont ket ar skolioù Diwan ha ne fell ket deho dont da weled. Setu ewito eo Diwan un dra bennag dañjerus ha koulskoude pa teufent da weled e welfent mad tre n'eus den dañjerus ebed ganeomp hag ar pezh a reomp n'eo ket dañjerus ewid an deskadurezh ha n'eo ket dañjerus ewid ar galleg zokén, martese eo ar c'hontrol !

A.F. : Pessort amzer da zont e welit ewid skolioù Diwan ?

Y.G. : Eveljust hon eus kudennoù arc'hant er mare-mañ hag hon do sur awalc'h c'hoazh kudennoù epad bloavezhioù peogwir ne teuimp ket a-benn da gaoud un diskoulm da vad e-gis-se en un taol. D'am soñj e vo stourm Diwan ur stourm hir, med gweloud a reomp ez aomp tamm ha tamm war-raog ha toud ar pezh a vez gounezet a chomo. Memes ma vo diaes c'hoazh epad un nebeud bloavezhioù emaoomp war an hent ewid gounid.

-oOo-

Interview de Yann GWILHAMOT,

instituteur à l'école DIWAN de Quimper,

le 30/06/1987

-oOo-

Ar Falz : Bonjour ! Comment marche l'école Diwan de Quimper ?

Yann GWILHAMOT : Les écoles Diwan sont établies d'après des objectifs. Il est important de le dire, car je ne vois pas comment une école pourrait fonctionner si elle n'a aucun objectif.

Il y a un objectif en ce qui concerne l'éducation. Pour cela, nous suivons les programmes de l'Education de l'Etat. En ce qui concerne l'éducation nous avons exactement le même objectif que l'Education de l'Etat.

Nous avons un autre objectif en ce qui concerne la langue. Nous voulons que les enfants soient compétents en breton lu, écrit et parlé et nous voulons qu'ils soient également aussi compétents en français. De plus, nous voulons que le niveau du français à la fin du cycle d'études primaires soit le même que celui des classes unilingues.

Je viens de citer les objectifs. Maintenant voyons un peu comment parvenir à ces objectifs.

Pour cela il faut prendre en considération d'autres choses, par exemple quels enfants nous avons, quel environnement linguistique ont les enfants que nous recevons à l'école. On distingue immédiatement trois sortes de familles qui nous envoient leur enfants. Il y a des familles où l'on parle breton à la maison, des familles où il n'y a qu'un parent qui est capable de parler le breton et il n'est pas évident que l'on parle breton à la maison et la troisième sorte de familles où l'on ne parle que français à la maison. La plus grande partie emploie cependant beaucoup plus le français que le breton.

Il y a également quelque chose d'autre à considérer, c'est que l'environnement à l'extérieur de l'école est entièrement français. Il faut en tenir compte.

Donc le système choisi à l'intérieur de Diwan est de renforcer tout d'abord l'environnement bretonnant dans l'école, de mettre les enfants dans un environnement très fort au début, jusqu'à ce qu'ils obtiennent un niveau correct et aussi élevé en breton qu'en français afin de pouvoir par la suite avoir une école bilingue.

Pour parvenir à cet objectif, nous avons décidé de faire l'école maternelle entièrement en breton et de commencer à lire en breton. Il aurait été possible de choisir l'apprentissage de la lecture en français mais faire cela serait déjà abandonner les objectifs que nous nous sommes fixés.

Il y a des objectifs à atteindre à la fin de l'école maternelle et d'autres à la fin de l'école primaire. Nous recevons des enfants à l'école maternelle et il nous faut leur transmettre la langue. Au début, certains d'entre eux ne comprennent que le français ; c'est pourquoi il faut tout leur apprendre et ensuite il y aura des degrés dans leur éducation à l'école maternelle parce qu'au début ils parlent français à l'école maternelle parce qu'au début ils parlent français à l'instituteur et l'instituteur n'emploie que le breton avec eux. Cela dure jusqu'à ce qu'ils soient capables de parler breton. Dans un premier temps, l'enfant utilise le breton dans ses rela-

tions avec l'instituteur et l'institutrice lui répond en breton. Il y a un changement lorsque l'enfant est aussi capable en breton qu'en français. C'est donc ce que nous avons à faire, les rendre aussi aptes en breton et alors ils emploient le breton avec l'instituteur.

Ceci est valable pour la conversation courante, mais l'enseignement va plus loin. La langue est un outil pour être capable de réfléchir et de faire des choses. Donc, il faut leur donner, en plus d'une aptitude à échanger par l'intermédiaire de la langue, une aptitude qui leur servira à utiliser la langue. En fin de compte, nous devons peu à peu atteindre cet objectif à la fin de l'école afin qu'il soit possible de donner et de recevoir une éducation en breton. Le but de l'école primaire est de rendre les enfants aussi aptes en français que les enfants des écoles monolingues.

Les objectifs sont clairs et le système est établi sur ces objectifs. Nous ne pouvons pas changer le système sans changer les objectifs.

A.F. : Comment enseignez-vous la langue aux enfants ? Comment pouvez-vous mettre des enfants qui ne connaissent pas la langue dans un environnement exclusivement bretonnant ?

Y.G. : Il faut voir que l'école maternelle est une école qui est très proche de la vie de l'enfant et très proche de ce qu'il vit pendant la journée. Dans l'environnement où il se trouve, il y a une langue qui est utilisée chaque jour et réutilisée tout le temps. C'est ainsi qu'un enfant arrive très rapidement à comprendre cette langue et à s'habituer à cette langue qui est la langue de son environnement. Même lorsqu'il ne comprend rien du tout de la langue au tout début, il s'y habitue très vite car tout est devant lui, tout ce qui est employé, tout ce qui est vécu se trouve devant lui. Lorsqu'il est capable de comprendre un petit peu, on enrichit son vocabulaire en lui apportant des mots nouveaux et cela va très vite.

Sinon, les écoles ne sont pas différentes des écoles unilingues en ce qui concerne le fonctionnement. On y fait la même chose, il n'y a qu'une différence de langue.

Il faut avoir des objectifs. Au début il est juste qu'il y ait un échange enfant en français et instituteur en breton ; mais il ne faut pas que l'échange reste ainsi tout le temps ! C'est qu'il faudrait donner l'objectif à l'enfant de changer cet échange afin qu'il devienne breton-breton entre les deux. S'il n'y a pas cet objectif-là, l'enfant ne cherche pas à changer cette règle et il continue à parler français et l'instituteur breton.

Quand nous arrivons, dans le cycle primaire, à un enseignement bilingue, il y a des moments où l'on fait du français, la langue de travail devient le français, et il y a d'autres périodes où la langue de travail est le breton. Mais la vie de l'école reste toujours le breton. Le français est employé comme outil de travail pour certaines matières.

En allant vers la fin du cycle primaire, le nombre d'heures de français croît, c'est-à-dire qu'au début, quand on commence à faire du français, on enseigne simplement la langue française. Mais, peu à peu on emploie le français pour enseigner d'autres choses, c'est-à-dire que l'on fait de l'histoire avec une partie en breton et une autre en français ; il en est de même pour la géographie, de même pour les mathématiques.

Nous pouvons prendre un exemple : un cours de mathéma-

tiques sera fait en breton et les exercices qui lui succèdent, pour voir si la leçon a été comprise, seront faits une partie en breton et une autre en français. L'autre partie en français servira à apporter à l'enfant la langue, la langue de la leçon et les mots français qui permettent de réfléchir aux mathématiques en français, c'est-à-dire que nous pouvons avoir un cours dans une langue et les exercices qui lui succèdent dans deux langues. Dans chaque matière, nous pouvons agir de la sorte. Ce qu'il y a à choisir, c'est le pourcentage qui sera d'une langue et d'une autre.

Ceci n'a évidemment pas été toujours sans problème. A mon avis, pour améliorer les choses, il faudrait travailler en direction des familles, puisqu'un obstacle est le fait que l'on n'emploie pas suffisamment le breton dans certaines familles, c'est-à-dire qu'il n'est pas possible d'enrichir dans la famille la langue des enfants. Il faudra que nous arrivions à faire comprendre aux familles que dans un projet pédagogique bilingue il est nécessaire qu'elles y prennent une part entière et qu'elles doivent avoir le même projet que l'école. Et, à la suite de la famille, c'est la société aussi qui devra avoir le même projet que l'école. Il n'y a qu'en allant dans cette direction que seront arrangés les problèmes de la langue. C'est ce qui est le plus important : faire en sorte que nous ayons tous le même objectif et le même projet.

A.F. : Quelle formation avez-vous reçue ?

Y.G. : Nous prenons comme base la même que celle de l'Ecole Normale. Autrefois, c'était le BAC qu'il fallait avoir pour être reçu comme élève-instituteur. A l'Ecole Normale il y avait une formation de deux ans. Pendant un moment DIWAN a pris la même base de formation. Il fallait avoir le baccalauréat afin d'être retenu par Diwan et il y avait un cycle de formation qui était donné par Diwan. Il n'était pas de deux ans comme à l'Ecole Normale, mais d'une année et ensuite des stages de formation continue.

Certainement que c'est un peu plus court que la formation qui est donnée à l'Ecole Normale, mais nous pensons que nous pouvons équilibrer cela grâce à la formation permanente. Ce qui serait le mieux, sans aucun doute, serait que nous ayons autant qu'à l'Ecole Normale et une année supplémentaire spécialisée sur la langue et le bilinguisme. Pour l'instant nous n'avons pas d'argent pour le faire, mais j'espère que nous arriverons à bâtir un système où la formation sera meilleure en ce qui concerne la durée et le contenu que celle qui est donnée à l'Ecole Normale.

L'enseignement bilingue est un enseignement spécialisé et nous devons donc recevoir une formation spéciale.

Maintenant, les élèves-instituteurs doivent avoir le DEUG pour être reçus à l'Ecole Normale. Donc, pour Diwan, il faut aussi avoir le baccalauréat plus deux années. Nous suivons plus ou moins ce qui est réalisé par l'Ecole Normale.

En ce qui concerne le matériel pédagogique, nous avons beaucoup de choses à créer. Il n'y avait pour ainsi dire rien du tout pour enseigner le breton. Les instituteurs ont donc dû créer le matériel pédagogique. Ce n'est pas facile mais il n'y a que cette façon de faire et, peu à peu, il y a plus de choses. Il faudra encore continuer pendant des années et des années à créer du matériel.

Tout ce matériel est centralisé à Trégionou où il y a un centre spécial pour toutes ces choses-là. Ainsi, tous les insti-

tuteurs peuvent voir ce qui a été fait et utiliser par la suite ce matériel dans leur classe.

A.F. : Quel bilan pouvez-vous tirer de ces dix années d'écoles Diwan ?

Y.G. : Dans le domaine scolaire c'est, en ce qui me concerne, un bilan très positif. Peu à peu les choses vont de l'avant. Maintenant on voit les résultats, car il y a des enfants qui sont sortis du système Diwan et il n'y a aucun problème. Cela va donner confiance aux gens. Finalement c'est cela qui nous fera gagner : montrer que c'est un système qui fonctionne bien et que les résultats des enfants sont bons. Quand les gens commenceront à comprendre cela, ils changeront immédiatement leurs idées contre le breton et aussi contre l'enseignement breton-français qui est donné aux enfants.

Lorsqu'on leur montrera clairement que c'est un système efficace et qui apporte plus de choses que le système unilingue, l'attitude des gens changera. Dans ce domaine-là, le temps joue en notre faveur.

Nous voyons également, dans la lutte que nous avons menée, que nous sommes arrivés à convaincre des élus en Bretagne. La plus grande partie des élus de Bretagne ont compris le système Diwan et ils sont peu à peu en train de changer leur façon de voir les choses. Pourtant au tout début, ce n'était pas évident du tout, car ils avaient des idées étroites sur ce sujet et pour eux il n'y avait qu'une manière pour l'école et il fallait suivre cette manière-là. Ils ont commencé maintenant à changer leur façon de voir. Il faudra aussi qu'un jour Paris change sa manière de voir ; sinon nous resterons toujours dans une voie sans issue, parce que, à mon avis, l'école du siècle à venir sera une école bilingue de toute façon pour tout le monde. Nous, nous sommes capables de faire fonctionner immédiatement de telles écoles, car nous avons un environnement qui est bon à ce sujet.

Il y a une chose qui est surprenante dans l'attitude du système de l'Education de l'Etat. Ils ont peur de quelque chose qu'ils ne connaissent pas. Ceci est un peu comme le racisme. Le racisme apparaît lorsque quelqu'un ne connaît pas celui qui est en face de lui et qui est un étranger à ses yeux. Parce que l'on ne connaît pas sa langue, sa culture, etc... il devient un être dangereux. Le racisme naît de cette manière de voir. Il y a plus ou moins la même attitude de la part de l'Etat par rapport à Diwan. Ils ne connaissent les écoles Diwan et ils ne veulent pas venir voir. Donc pour eux Diwan est quelque chose de dangereux et cependant s'ils venaient voir, ils verraient très bien qu'il n'y a personne de dangereux avec nous et que ce que nous faisons n'est pas dangereux pour l'enseignement et n'est pas dangereux non plus pour le français, peut-être même le contraire !

A.F. : Quel avenir voyez-vous pour les écoles Diwan ?

Y.G. : Bien sûr, nous avons des problèmes financiers en ce moment et nous aurons certainement encore des problèmes pendant des années car nous n'arriverons pas à trouver une solution définitive ainsi d'un seul coup.

À mon avis la lutte que mène Diwan sera une longue lutte, mais nous voyons que nous allons peu à peu de l'avant et tout ce qui est gagné restera. Même si ce sera encore difficile pendant quelques années, nous sommes sur la voie du succès.

-oOo-

Kommana



Pennad-kaos gant Chantal KERVERN ha Michèle BEYER, skolaeresed Skol Diwan Kommana d'an 22/06/1987.

Ar Falz : Demad deoc'h ! Penaos eo bet krouet ar skol-mañ ?

Chantal KERVERN : Daou vloaz hanter 'zo emacomp amañ e Kommana. Araog e oa ur skol er RELECQ-PLOUNEOUR-MENEZ hag unan all e LAMBAOL-GWIMILIO. Peogwir ne oa ket awalc'h a vugale eo bet lakaet ar skol un tammig muioc'h e-kreis.

Bez 'z eus bugale eus KOMMANA, PLOUNEOUR-MENEZ, SIZUN, BODMEUR, SANT-KADOU.

A.F. : Ped skoliad zo bremañ ?

C.K. : Ugent : seiteg er skol-vamm ha pewart er c'hentañ derez, peogwir n'eo ket kroget gant ar C.P. nemed ar bloaz-mañ. Ar bloaz a zeu (1987-88) e vo gwraet ur c'hlass gant ar C.P. hag ar C.E.1. Bez e vo pemp er C.P. ha pewart er C.E.1, setu naw etre toud.



A.F. : Penaos e kerzh ar skol e-keñver ar bedagogiezh ?

C.K. : Gwraet e vez toud an traou e brezhoneg. Komz a ra ar skolaeres nemed brezhoneg hag ar vugale a gompren tamm ha tamm. Dont a reont warlerc'h a-benn da gaoseal brezhoneg tamm ha tamm. E-mod-se ema ar reolenn.

Ar bloaz-mañ ne vez ket gwraet galleg er C.P. med 'benn bloaz a zeu e vo gwraet diw eurwezh galleg dre gomz peb sizhun : un eurwezh studial galleg hag un eurwezh war un danvez all (jedonezh pe skiantoù, hag all...) e galleg.

A.F. : Penaos e labourit gant ar skolidi ?

C.K. : Gwraet e vez toud ar pezh a vez gwraet e-barzh ar skolioù-mamm all hag a-wechoù muioc'h memes. Er skol-vamm ez eus tri rum-mad : ar re vihan, ar re grenn hag ar re vras. Med un eurwezh diouzh ar mitin hag un eurwezh goude kreisteiz ez a ar re vras eus ar skol-vamm gant ar C.P. ewid lakaad anehe un tammig e-barzh ar jeu.

Michèle BEYER : Ober a reomp dreistoll ul labour dre skrid, peogwir n'hon eus ket plass d'ober traoù all. Med ar bloaz a zeu e vo chanchet un tammig, peogwir e vo brassoc'h an ti.
Mod-all e vez ar memes implij-amzer hag er skolioù-all. Heuliañ a reomp "programmoù-Chevenement".

C.K. : Aessoc'h eo iwe, pa vez nebeutoc'h a vugale, da labourad mad ha d'ober muioc'h a draoù. Gweled a ran, pa gemeran nemed ar re vihan hag ar re grenn eus ar skol-vamm, e c'hellan ober kalz muioc'h a labour gante (kaoseal gante, lakaad anehe da gaoseal, ober labour-dorn) eged ma vez gwraet pa vez tregont bugel en ur c'hlass. Tostoc'h ema ar skolaeres douzh ar vugale.

A.F. : Penaos eo bet degemeret ar skol amañ pe gant an dud pe gant skolaerien all eus ar vro ?

C.K. : Gant ar skolaerien all n'eus darempred ebed. Er penn kentañ e oa diaessoc'h med bremañ ez a mad tre gant an ti-kêr, gant an dud. Er penn kentañ eo oa diaes awalc'h med bremañ o deus gouezet an dud e oamp tud seven ha kapabl.
Profet e vez deomp un tamm douar ewid lakaad klassoù newez. Darempredoù mad hon eus gant an ti-kêr.

A.F. : Pessort stummadur ho peus bet araog bezañ anwet war ar post-mañ ?

C.K. : Heni DIWAN. Bez' ez eus teir c'hommission ewid implij an dud. Ha bez' eus ur bloawezh staj gant stajoù teorikel ha stajoù praktik e-barzh ar c'hlassoù gant skolaerien all.

M.B. : Mod-all ez eus beb bloaz ur staj red ewid toud ar gelennerien e fin an hañv araog krogiñ gant ar skol. Ober a raomp ar staj-se gant plijadur, peogwir mod-all n'en em welomp ket kement-se. Ase hon eus tro da gaoseal etresomp. Peb skolaer(es) 'n eus ur dra da gennig. Bez' 'zo tud iwe o tont eus an diavaes herwez goulennoù ar skolaerien. Warlene e oa tud o tiskouez deomp binwiji stlenataerezh.

C.K. : Ya, bez zo bet stajoù iwe war ar yezh, war ar c'horf, war an deskiñ lenn, an deskiñ skrivañ hag all... herwez ar goulenñ.

M.B. : Aoset e vez ar stajoù gant ar rener pedagogel med ne gemer ket perzh er stajoù kement-se.

A.F. : Pessort kudennoù ho peus bet war ho hent ?

C.K. : Bez zo bet kudennoù praktik kentoc'h eged kudennoù pedagogel. Re vihan ha re deñval e oa ar skol.

M.B. : Warlene e oamp e-barzh un ti bihannoc'h c'hoazh med sklâerroc'h. Med ne oa ket dour e-barzh na privesioù. Setu e oa daw dont er-maes.

Ar bloaz a zeu e vo prestet deomp klassoù mobil gant Park an Arvorig hag e vo feurmet deomp an douar gant an ti-kêr ewid ur pris isel-tre.

Staliet int bet dija ha mont a raomp e-barzh 'benn nebeud. Ouzhpenn-se eo bet roet deomp toud an arrebeuri : taolioù, kadorioù... gant an ti-kêr.

A.F. : Setu, e-keñver an arc'hant n'eus kudenn ebed ?

M.B. : Geo. Dre vras ez eus kudennoù arc'hant DIWAN. Mod all er skol e rankomp prenañ binwiji newez. Bremañ emaoamp oc'h esperniañ arc'hant da brenañ un urzhiataer. Bez 'e vije ezomm eus ur bern traou.

C.K. : Roet e vo un tammig arc'hant gant an tiez-kêr ewid peb bugel enskrivet er skol er bloaz a zeu. N'eo ket bet gwraet c'hoazh med ar bloaz a zeu e vo gwraet.



A.F. : Daoust hag ho peus darempredoù gant skolaerien eus skolioù all ?

M.B. : Diaes awalc'h eo peogwir n'omp nemed diw skolaeres hag ez eus ur bern bugale. Daw e vije kaoud ur c'harr-boutin ewid mont da bourmen.

C.K. : Med n' hon eus ket klasket c'hoazh peogwir n' hon eus ket bet amzer awalc'h martese. Re a draoù e oa dija d'ober.

A.F. : Hag ho pugale skol a ya, epad ar vakañsoù, da greisennoù vakañs e brezhoneg ?

C.K. : Lod a ya da Dreglonou, dreistoll ar re vrasañ (pemp pe c'hwec'h).

A.F. : Hag o zud a gomz brezhoneg outo ?

M.B. : Pas an oll. E-barzh diw pe deir familh ez eus an tad hag ar vamm o kaoseal brezhoneg. E-barzh peder pe bemp all ez eus unan eus an daou bried hag a gomz brezhoneg. Ha gant daou pe dri mod-all n'eus brezhoneg ebed er gêr.
Med ne vez ket gwelet an diforc'h er skol stre ar re hag a gomz brezhoneg er gêr hag ar re ne gomzont ket.

C.K. : Ar c'hontrol eo. Ar re a gomz brezhoneg er gêr, ne lavarint ket e komzfent nemed galleg amañ, med diaessoc'h eo da lakaad anezo da gomz brezhoneg ingal. Gant ar re all kudenn ebed ha dont a ra buan, buan tre ar brezhoneg ganto. N'eus kudenn ebed. Er skol e vez komzet brezhoneg ; setu ez aont ataw e brezhoneg.

A.F. : Hag amañ, etre ar vugale, daoust hag e vez komzet brezhoneg e porzh ar skol ?

C.K. : An dra-se a zepant eus an dewezhioù hag eus ar c'hoarioù iwe. Pa 'z aomp da c'hoari gante ez eus brezhoneg ataw.

A.F. : Pessort bilañ e c'hellit tenn eus ar bloavezhioù tremenet?

C.K. : Mont a ra an traoù war wellaad memestra.

M.B. : Dija e-keñver al lec'h hon eus gounezet kalz. Gwelloc'h eo an darempredoù gant an dud. Brasaad a ra ar skol iwe. Ha bremañ peogwir ez eus ur c'hentañ derez e vez gwelet gwelloc'h ar skol gant an dud.

Beb bloaz tremenet e oa kaset ar vugale o tont eus ar skol-vamm en ur c'hentañ derez e galleg.

Lod eus ar skolidi-se a gompren ataw ar brezhoneg, lod all ne ousont ket kên, peogwir er skol ne vez ket gwraet brezhoneg kên.

Diaes eo dezo pa ne vez ket komzet brezhoneg er gêr. Unan zo aet da skol diwezheg Sant-Riwall, med hemañ n'eus ket kollet kalz eus e vrezhoneg, peogwir e vez komzet bepred er gêr.

A.F. : Pessort dazont e wellit ewid skolioù DIWAN ?

C.K. : Ar gudenn arc'hant gant DIWAN n'eo ket ur gudenn arc'hant nemedkên, med ur gudenn politikel hag ideologel.

M.B. : Bez ' zo awalc'h a arc'hant gant an Deskadurezh-Stad. Ar pezh a c'houlennomp n'eo nemed un dakenn e-keñver budget an E.N.

-000-

Lannuon



(Per LAVANANT)

A sa création, en 1978, DIWAN Lannion choisissait de s'installer dans les locaux scolaires désaffectés de Servel Beg-Leguer.

Bien que bénéficiant de l'expansion lannionnaise des années 70 et bien que recevant le soutien à la fois de la population et du Centre Culturel Breton de Lannion qui comptait alors plus de 100 membres actifs, il apparaissait assez rapidement que le développement de DIWAN à Lannion passait par son installation au centre-ville. Après plusieurs solutions provisoires, une solution stable était trouvée à la rentrée 1986 à Loguivy-les-Lannion, à 1,5 km du centre de Lannion. La présence de 24 élèves permettait l'ouverture d'une seconde classe regroupant le cours préparatoire et la grande section maternelle.

L'ouverture en 1983 d'une classe maternelle bilingue de l'E.N. accueillant des enfants à partir de 4 ans n'a pas modifié sensiblement le recrutement de DIWAN et des relations suivies entre classes bilingues et école DIWAN se sont rapidement établies, les classes bilingues primaires bénéficiant à partir de 1984 d'un bon apport d'élèves de DIWAN.

A la fin de l'année scolaire 86-87 on pouvait noter d'une part les très bons résultats obtenus dans les deux classes de Loguivy et d'autre part la très grande mobilisation des parents tout au long de la crise provoquée par le refus du ministère de l'Education Nationale de tenir ses engagements vis-à-vis de DIWAN. Ce dynamisme réel (DIWAN a tenu un stand le jeudi, jour de marché, entre le 14 juillet et le 15 août) s'est concrétisé à la rentrée 87 par une augmentation de 40% des effectifs.

La décision de rouvrir les écoles en septembre 1987 et l'espoir de pouvoir poursuivre une expérience aussi enrichissante pour les enfants motivent vraiment les nombreux amis de DIWAN qui tiendront à célébrer avec éclat le dixième anniversaire de DIWAN à Lannion et l'affirmation du bilinguisme dans le Trégor.

Skol DIWAN Lannuon

An DIVYEZHEGEZH :
Ur spered digor war ar bed a-vremañ.

Le BILINGUISME :
Un esprit ouvert sur le monde actuel.



Renseignements, inscriptions :
SKOL DIWAN
BOURG DE LOGUIVY 22300 Lannuon
☎ 96.37.49.03.



Vue de l'École de Loguivy-Pl. M. Lannuon.

L'ÉCOLE DIWAN :
10 ANNÉES D'EXPÉRIENCE BILINGUE.

- une école ouverte à tous.
- une école moderne.
- une école dynamique.

L'École DIWAN : une école moderne

Le bilinguisme est une réalité vivante de l'Europe moderne. De nombreux pays ont déjà pris conscience de cette richesse (Grande-Bretagne, Suisse, Espagne...).



Le bilinguisme précoce est reconnu au niveau européen : la précocité permet chez l'enfant un développement accru des facultés de création, d'adaptation et de tolérance.

L'École de demain sera bilingue.

Les écoles basques *Seaska*, occitanes *Calandretas* et l'École DIWAN entre autres, jouent un rôle précurseur en ce domaine.

Publicité pour l'École DIWAN de LANNUON.

L'École DIWAN : une école bilingue

L'école est gratuite et accueille tous les enfants, de parents bretonnants ou non. Le but de l'école DIWAN est de développer chez l'enfant un bilinguisme naturel et équilibré.

- **Naturel :** La langue bretonne fait partie de l'environnement culturel. Ainsi, l'enfant a l'occasion, en dehors de l'école, d'entendre et de parler une langue qui n'est pas étrangère autour de lui.

• **Équilibré :** Afin de compenser l'effet des médias en français, la langue bretonne est privilégiée au début de la scolarité. Ainsi, les enfants possèdent bien le schéma des deux langues à leur entrée en primaire. Le français est ensuite introduit progressivement afin d'aboutir en fin de primaire à un bilinguisme harmonieux chez l'enfant.

Bilinguisme naturel et équilibré = Bilinguisme maîtrisé.

L'École DIWAN : une école dynamique

La pédagogie s'appuie sur des activités d'éveil nombreuses et variées. L'ouverture de l'école sur le monde extérieur occupe une place de choix : visites, échanges, correspondances avec autres écoles bilingues ou non...

I.O.D. Informatique

- ORDINATEURS et Systèmes professionnels (compatibles).
- ORDINATEURS FAMILIAUX

Toutes fournitures informatiques

2, rue Cie Roger-Barbé, LANNION, Tél. 96.46.57.32

Le bilinguisme parfaitement maîtrisé par l'enfant lui permettra à l'avenir d'acquiescer facilement d'autres langues.

D'ores et déjà, une initiation à l'anglais est aujourd'hui envisagée dès le primaire ceci afin de mettre en œuvre au plus tôt les acquis des enfants.

Gwalarn

Librairie papeterie

15 rue des chapeliers 22300 Lannuon
Tél. 96 37 40 79

lettre du Comité de Solidarité des Ecoles Diwan

Le Comité de Solidarité des Ecoles DIWAN
BP 22
29214 LANNILIS

Treglonoù, le 24 juin 1987

Monsieur le Premier Ministre,

Depuis 10 ans, de nombreuses familles bretonnes ont choisi une éducation bilingue pour leurs enfants.

Le service public d'enseignement n'ayant pas pris les moyens de leur proposer ce choix, elles ont été contraintes de créer leurs propres écoles, les écoles DIWAN actuelles.

Dès lors et afin de garantir pour leurs enfants un réel niveau de bilinguisme équilibré dès l'école élémentaire, leurs recherches ont abouti à la mise en place d'un système d'apprentissage bilingue, basé sur l'immersion globale et précoce.

De tels systèmes, au caractère certes innovateur, ont fait la démonstration de leur efficacité, en particulier en Ontario (Canada anglophone) pour l'apprentissage du français et servent même aujourd'hui de référence au Ministère de l'Éducation Nationale pour mieux asseoir la présence de la langue française dans le monde.

Dans l'esprit même des propositions récentes du Secrétariat d'État à la francophonie, relatives à la nécessaire promotion simultanée du français et des autres langues de France, il importerait, Monsieur le Premier Ministre, que tous les obstacles s'opposant à une relation contractuelle de ces écoles avec l'État - relation garantie de la pérennité du système actuel - soient levés rapidement.

L'association DIWAN, consciente et partie prenante de la nécessité de souscrire aux objectifs fondamentaux de l'enseignement public, souhaite la mise en place, concertée avec le Ministère de l'Éducation Nationale, d'un Conseil Scientifique chargé d'évaluation du système actuel.

Les soussignés, membres du Comité de Solidarité des Ecoles DIWAN, souhaiteraient que vous acceptiez de rencontrer une délégation dans un proche avenir afin de préciser toute l'importance qu'ils attachent à ce qu'une solution raisonnable soit trouvée rapidement et en l'attente, vous prient d'agréer, Monsieur le Premier Ministre, l'expression de leur plus haute considération.

Monsieur Jacques CHIRAC
Premier Ministre
Hôtel Matignon
57 rue de Varenne
75700 PARIS

- Signataires :
- La Générale de BOLLARDIERE
 - Per Jakez HELIAS
 - André MARTINET
 - Gilbert DALGALIAN
 - Joan DORANDEU
 - Madame MARTINET
 - Albert MEMMI
 - Louis-Jean CALVET

Signatures :

Lettre de l'International Committee for the Defense of the Breton Language



KUZUL ETEVROADEL EVIT KENDALC'H
AR BREZHONEG

International Committee for
the Defense of the Breton Language

5 June 1987

Monsieur François Mitterrand
Président de la République
Palais de l'Élysée
Paris, FRANCE

Dear President Mitterrand

I am writing in my capacity as President of the International Committee for the Defense of the Breton Language, U.S. Branch, to register our shock at the callous way in which the French government has abrogated the signed agreement it had made with officials from Diwan, an agreement that was supposed to provide the authorization to integrate Diwan instructors into the national school system. Apparently it was not sufficient insult to reduce the agreed-upon number of instructors from 31 to 12—a backing away from the original agreement that took place late in 1986; the current Minister of Education, M. Horeau, was not content until he had effectively effaced the entire project, lamely defending this illegal maneuver with the claim that the agreement of February 1986 to integrate the 31 instructors was the "fruit of special circumstances" and thus of "no value whatsoever".

Certainly there is nothing novel in the history of the world about a government retracting promises to its citizens, in bargaining in bad faith, or in operating opportunistically and hypocritically with its people. One is depressed, however, that a great western power such as France, home of *liberté, égalité, fraternité*, should find it necessary to resort to such tactics against one of its historically disadvantaged minorities. The desire of young Breton parents to have their children exposed to the Breton language for a few years in their early school experience—an experience which they themselves were denied as children—is deeply felt. Why must the French state continue to view Bretons' and other minorities' quest for some measure of cultural and linguistic expression in such a negative light?

Fear of a threat to national unity through the teaching of Breton seems ill founded: virtually all Bretons today are bilingual or (more likely) monolingual in French. Considering the overwhelming influence of French in all aspects of public life, the Diwan students would learn French even if the pedagogic program did not call for the introduction of French—which, of course, it does. Does the government fear a separatist movement? If so, then it seems that the present retrenchment by the Minister of Education is a sure way to fire up sentiments antagonistic to the central authorities.

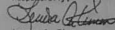
Many Bretons have struggled ardently and with enthusiasm and commitment for a decade to create, build, and sustain the pedagogically successful network of Diwan pre- and elementary schools. To have all of their efforts instantly eliminated by the facile words of the Minister of Education is truly a travesty of justice, and, more profoundly, a human tragedy.

Recently I came across a statement by a progressive Socialist politician in 1974. He said:

The Socialist party has always decided to choose the development of the personality. And when one considers Brittany, Corsica, the Basque country and the Languedoc region, too, it is true that the attempt to suffocate all the means of expression of original languages—for the structures of languages are also the deepest structures of the brain, touching the very essence of being—it is true that economic colonialism... and a certain reflex of centralistic domination of a colonialist nature—all that should be corrected... (How we must respect the right to be different. From François Mitterrand, *L'homme, les idées, le programme*. Paris: Flammarion, 1981).

We urge you, in the spirit of your own pronouncements on the right to cultural difference, and in the name of the responsibility of a great nation to ensure its citizens full civil rights and the dignity of their various traditions, to re-examine recent government decisions regarding Diwan and other efforts within France for bilingual education.

Respectfully,


Lendra A. Tiam
President
ICDBL, U.S. Branch

cc: M. René Horeau
Minister of Education
Paris

ICDBL
International Headquarters
Brussels

BRETAGNE

- AR FALZ est un mouvement breton par nature, mais aussi par volonté consciente...
- La revendication bretonne du Mouvement AR FALZ concerne l'ensemble du territoire breton, y compris la Loire-Atlantique.
- Le Mouvement AR FALZ se situe dans le processus général de revendication par les prolétaires et les couches exploitées de la liberté de s'exprimer suivant leurs modalités culturelles propres. En ce sens, la revendication bretonne et l'affirmation de la nationalité bretonne d'AR FALZ se comprennent comme points de repère pour sa lutte culturelle et non comme principes politiques de base.

SOCIALISME

- Le Mouvement AR FALZ condamne :
 - la société capitaliste fondée sur le profit d'un petit nombre au détriment de l'intérêt général,
 - les tentatives réformistes visant à modifier cette société capitaliste pour l'adapter aux besoins de l'économie moderne;
- Il affirme la nécessité de l'instauration d'un régime socialiste qui seul pourra :
 - faire droit aux légitimes revendications, culturelles notamment, des minorités nationales incluses dans l'Etat-Nation français,
 - instaurer partout et pour tous une démocratie véritable, respectueuse des individus, autant que des groupes sociaux ou culturels,
 - réaliser les réformes de structure de l'économie qui permettront de déposséder les puissances d'argent du pouvoir qu'elles détiennent et exercent au détriment des travailleurs.

LAICITÉ

- AR FALZ définit la laïcité comme le refus de la soumission à un dogme défini par une hiérarchie. AR FALZ condamne l'école privée, confessionnelle, patronale ou à but lucratif, mais refuse également l'actuelle conception de l'école d'Etat dont le but est, à l'évidence, la soumission du peuple à l'idéologie de la classe bourgeoise dominante, et qui demeure l'instrument du génocide culturel partout où s'exerce — ou s'est exercée — la domination politique française.

Rejetant ces deux conceptions viciées, AR FALZ affirme sa volonté d'œuvrer pour qu'en Bretagne comme ailleurs, l'école publique devienne effectivement l'École du Peuple.

- AR FALZ est membre fondateur du FRONT CULTUREL PROGRESSISTE BRETON.

- Pennad-stur ; Edito
- Lettres au Ministre de l'Education (1986 ; 1987)
- Quand un enfant est-il bilingue ?
- L'état français contre la langue bretonne (1902 - 1939)
- Bref regard sur l'enseignement des langues de France
- Le bilinguisme
- Skolioù diwyezheg
 - Aodoù an Hanternos
 - Lannuon
 - Rostrenen
 - Pabu
 - Labour ur mestr-baleer e Bro-Dreger
 - Skol ar Vistri Sant-Brieg
 - Penn-ar-Bed
 - Sant-Riwall
 - Skol ar Vistri Kemper
 - Il-ha-Gwilun
 - Roazon
 - Liger Atlantel
 - Mor-Bihan
 - Pondivi
- Qu'est-ce que l'A.P.E.E.B. ?
- Skolioù DIWAN
 - Istor ; histoire
 - Interview du directeur de Diwan (Contact)
 - Kemper
 - Kommana
 - Lannuon
- Soutiens à Diwan